

SECRETARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

	NOTE D'ENGAGEM	ENT DE PROJET	(NEP)	
OPTIMISER LA PRO BOISES MEDITERRA				

Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés TITRE DU PROJET

méditerranéens dans un contexte de changements globaux

PAYS / REGION Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban et Turquie

INSTITUTION MEMBRE MEDDTL PORTEUSE DU PROJET

DATE D'IDENTIFICATION 31 mars 2011

DOMAINES D'APPLICATION Changements climatiques - REDD+

8,5 Millions d'Euros **MONTANT DU PROJET**

o GIZ: 4 Millions d'Euros

CO-FINANCIERS Union Européenne : 1,5 Million d'Euros

o MAAPRAT: 0,35 Million d'Euros

2,65 Millions d'Euros mis à disposition en deux phases :

o 1,35 Million d'Euros en Juillet 2011 CONTRIBUTION DU FFEM

o 1,3 Million d'Euros faisant l'objet d'un engagement en Novembre

2011 et sur l'enveloppe Fast Start du FFEM

BENEFICIAIRES Le Comité Silva Mediterranea de la FAO, le Plan Bleu

Les populations des territoires forestiers ruraux dans les sites pilotes retenus, les gestionnaires des écosystèmes, les services forestiers des 6 **BENEFICIAIRE FINAL**

pays cibles (Maroc, Algérie, Tunisie, Syrie, Liban, Turquie), l'ensemble de

la région méditerranéenne.

DEMARRAGE DU PROJET Second semestre 2011

DUREE DU PROJET 4 ans

Proposition de résolution

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL COMITE DE PILOTAGE DU FFEM

RESOLUTION N° du 25 novembre 2011

Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban et Turquie

Le Comité Silva Mediterranea de la FAO

Le Comité de pilotage du FFEM autorise le Secrétaire général du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, agissant par délégation du Directeur général de l'Agence Française de Développement, à consentir au Comité *Silva Mediterranea* de la FAO une subvention aux conditions suivantes :

Bénéficiaires : Le Comité Silva Mediterranea de la FAO

Objet (intitulé du projet): Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés

méditerranéens dans un contexte de changements globaux

Domaine d'application : Changement climatique – REDD+

Pays : Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban et Turquie

Institution partenaire: Ministère de l'Ecologie, du Développement durable ; des Transports et du

Logement (MEDDTL)

Fiche d'identification acceptée le : 31 mars 2011

Montant total (en €) 8,5 M€ (pour les deux phases)

Montant de la subvention FFEM (en €) 0,69 M€ - Phase II (1,35 M€ - Phase 1 – Résolution F2011-0010)

Co-financiers (organisme + montant en €) GIZ: 4,00 M€

 Union Européenne :
 1,50 M€

 MAAPRAT :
 0,35 M€

 FFEM :
 0,61 M€

 Total :
 6,46 M€

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date prévisionnelle de démarrage du projet : Janvier 2012

PMA/PFR/PRITI/PRITS	Subvention	Déclarable en APD : OUI

Numéro du Concours : CZZ 1695.03 L

Numéro du Bénéficiaire: 7809

Vu et certifié conforme

Proposition de résolution

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

COMITE DE PILOTAGE DU FFEM

RESOLUTION N° du 25 novembre 2011

Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban et Turquie Plan bleu

Le Comité de pilotage du FFEM autorise le Secrétaire général du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, agissant par délégation du Directeur général de l'Agence Française de Développement, à consentir au Plan bleu une subvention aux conditions suivantes :

Bénéficiaires : Plan bleu

Objet (intitulé du projet): Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés

méditerranéens dans un contexte de changements globaux

Domaine d'application : Changement climatique – REDD+

Pays: Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie, Liban et Turquie

Institution partenaire: Ministère de l'Ecologie, du Développement durable ; des Transports et du

Logement (MEDDTL)

Fiche d'identification acceptée le : 31 mars 2011

Montant total (en €) 8,5 M€ (pour les deux phases)

Montant de la subvention FFEM (en €) 0,61 M€ - Phas II (1,35 M€ - Phase I – Résolution F2011-0011)

Co-financiers (organisme + montant en €) GIZ: 4,00 M€

Union Européenne : 1,50 M€
MAAPRAT : 0,35 M€
FFEM : 0,69 M€
Total : 6,54 M€

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date prévisionnelle de démarrage du projet : Janvier 2012

PMA/PFR/PRITI/PRITS	Subvention	Déclarable en APD : OUI

Numéro du Concours : CZZ 1695.04 M

Numéro du Bénéficiaire : 502531

Vu et certifié conforme

AVANT PROPOS

La contribution totale du FFEM au projet Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux est de 2,65 M€.

Cette contribution est mobilisée pour partie sur l'enveloppe traditionnelle du FFEM (1,35 M€) et pour partie sur l'enveloppe Fast Start REDD+ mise à disposition du FFEM par le gouvernement français en Juillet 2011. Le projet a donc fait l'objet de deux procédures de validation et d'engagement distinctes.

La présente Note d'Engagement de Projet est une compilation des deux tranches budgétaires. Elle vient en complément de la NEP validée par le Comité de Pilotage du FFEM le 5 juillet 2011 et vaut pour engagement de la 2^e tranche.

La 2^e tranche budgétaire doit permettre aux maîtres d'ouvrage de développer les activités pilotes sur davantage de sites et - dans la mesure du possible et de la pertinence – de décliner l'ensemble des 5 composantes sur chaque site.

Cette 2^e tranche doit également permettre de renforcer l'effet levier du projet en améliorant la promotion des résultats au sein de la région mais aussi sur la scène internationale.

La prise en compte des nouveaux sites pilotes et activités nécessite l'allongement du projet jusqu'en novembre 2015 (4 années au lieu de trois).

Le montage institutionnel reste quant à lui inchangé.

RESUME EXECUTIF

Contexte et enjeux

Les forêts des six pays bénéficiaires couvrent une superficie totale de près de 19 millions d'ha. La contribution de ces espaces boisés méditerranéens à la lutte contre la pauvreté, au développement socio-économique des zones rurales, à la sécurité alimentaire des habitants et à la préservation des biens publics mondiaux ou régionaux n'est plus à démontrer. Pourtant, ils subissent des pressions anthropiques croissantes pour l'urbanisation, la mise en culture, le prélèvement de bois de feu et le pâturage. S'ajoutent les impacts du changement climatique, qui se traduisent par un risque accru d'incendies et d'attaques parasitaires, mais aussi l'accélération des problèmes d'érosion des sols et de désertification.

A des degrés divers, les politiques forestières des pays bénéficiaires apportent des réponses à ces enjeux liés à la fourniture durable de biens et services par les forêts méditerranéennes dans un contexte de changements climatiques. Cependant, les stratégies de gestion des espaces boisés ne prennent pas suffisamment en compte les impacts du changement climatique, faute de connaissances spécifiques directement valorisables par les gestionnaires. La valeur des biens et services fournis par les forêts n'est pas assez reconnue, que ce soit au niveau local et national, par les autres secteurs de l'économie qui en bénéficient (tourisme, élevage, eau...), ou au niveau international (les forêts méditerranéennes sont ainsi absentes des négociations internationales sur le REDD+).

Ces défis ne peuvent être relevés que par une meilleure coordination des acteurs. Il apparaît ainsi essentiel de renforcer les modes de gouvernance territoriale en tenant davantage compte des besoins et contraintes des populations usagères des espaces boisés. A une échelle plus globale, ce projet s'inscrit dans les cadres de coopération régionale que sont le Comité de la FAO sur les questions forestières méditerranéennes — *Silva Mediterranea* — et le Partenariat Collaboratif pour les Forêts Méditerranéennes (PCFM).

Objectifs

Dans ce contexte, la finalité du projet est d'inciter les acteurs à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable des biens et services environnementaux.

A cette fin, plusieurs éléments doivent être abordés qui devront répondre à des objectifs spécifiques:

- L'intégration des impacts du changement climatique dans les politiques de gestion forestières et à
 cet effet, la production de données et d'outils relatifs à la fois à la vulnérabilité et à la capacité
 d'adaptation des forêts;
- L'estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens et cela afin d'appuyer efficacement la prise de décision ainsi que le renforcement des actions d'appui à la gestion durable des écosystèmes ;
- L'amélioration des modes de gouvernance des écosystèmes forestiers au niveau des territoires afin de promouvoir au niveau local, des stratégies de réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes boisés méditerranéens tout en garantissant aux usagers que les biens et services dont ils dépendent pourront être maintenus sur le long terme;
- L'optimisation et la valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (puits de carbone), via l'élaboration d'outils méthodologiques qui permettront de faire valoir les efforts locaux de protection/restauration des écosystèmes;
- Le renforcement de la coordination et des échanges d'expériences entre acteurs de la sous région à travers des activités de coordination et de communication au sein du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) et dans le souci de participer à une stratégie méditerranéenne d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques par le secteur forestier.

 La promotion de la spécificité des forêts méditerranéennes auprès de la communauté internationale et notamment dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique.

Contenu du programme

Le projet est construit en cinq composantes qui se déclinent en quatre temps (du site pilote à l'échange régional puis à la promotion sur la scène internationale):

- Un focus sur 5 à 10 sites pilotes (4 à 6 par composante, selon la pertinence pour les sites qui seront identifiés et avec un maximum de composantes déclinées sur chaque site) qui seront proposés par les pays et sélectionnés par le Comité de Pilotage du projet;
- Un effort de capitalisation et éclairage régional;
- Un temps d'échange entre pays et institutions de la sous-région et avec les autres pays et institutions de la région méditerranéenne;
- Le relai sur la scène internationale des résultats du projet.

Cette approche en quatre temps est fondamentale pour fournir des réponses concrètes aux gestionnaires forestiers, sur la base de sites qu'ils connaissent, tout en proposant - et en valorisant sur la scène internationale - une lecture politique et stratégique régionale de la gestion durable des écosystèmes boisés méditerranéens.

Les 5 composantes et les activités prévues pour chacune sont les suivantes:

- <u>Composante 1</u> Production de données et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière de vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et en matière de capacité d'adaptation.
 - Revue de la littérature et état des lieux de l'évaluation des impacts du changement climatique sur les espaces boisés méditerranéens (méthodes et résultats des modélisations);
 - Recensement et état des lieux des activités mises en place pour adapter les forêts méditerranéennes aux changements climatiques dans la région;
 - Analyse de vulnérabilité d'écosystèmes boisés méditerranéens aux impacts du changement climatique, réalisées sur 4/5 sites pilotes:
 - Capitalisation des résultats et élaboration d'outils d'aide à la décision en matière d'adaptation aux changements climatiques à destination des gestionnaires forestiers et des décideurs politiques;
 - Échange entre les pays, y compris avec les pays européens impliqués dans le projet MED ForClimAdapt.
- <u>Composante 2</u> Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens grâce à l'étude des multiples enjeux liés aux évolutions de l'environnement et leurs effets potentiels sur le développement socio-économique.
 - État des lieux des travaux réalisés sur le sujet (en et hors Méditerranée), reposant sur un travail bibliographique et des contacts auprès d'experts.
 - Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services sur 4/5 territoires pilotes.
 - Capitalisation des résultats pour donner un éclairage régional à la problématique et généraliser l'approche à l'ensemble de la région.
 - Ateliers d'échanges entre les pays, institutions et acteurs méditerranéens.

- <u>Composante 3</u> Développement de modes de gouvernance participative et territoriale des écosystèmes forestiers méditerranéens
 - Effort d'échanges, de capitalisation et d'articulation entre les approches de gouvernance participatives proposées aujourd'hui aux gestionnaires forestiers méditerranéens.
 - Développement d'un outil adapté aux écosystèmes boisés méditerranéens et tenant compte des approches et ambitions participatives existantes (sur le modèle de l'outil *Imagine* développé par le Plan Bleu sur les écosystèmes marins).
 - Développement pour 4/5 territoires pilotes à vocation de démonstration pour l'ensemble des pays concernés par le projet d'initiatives participatives de gestion durable de ces territoires en application de l'outil préalablement développé.
 - Atelier de restitution et d'échange avec les acteurs du projet FFEM et avec les pays et acteurs impliqués dans des initiatives similaires
- <u>Composante 4</u> Optimisation et valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (puits de carbone)
 - Développement d'une méthodologie de valorisation des activités visant à maintenir et renforcer le rôle de puits de carbone des forêts méditerranéennes adaptée au contexte méditerranéen:
 - Le développement pour 5/6 sites pilotes, de projets d'optimisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes valorisables dans le cadre de la méthodologie susmentionnée;
 - L'organisation d'un atelier de restitution et d'échange entre les pays.
- Composante 5 Contribution aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM et promotion des résultats du projet et de la spécificité des forêts méditerranéennes sur la scène internationale
 - Appui à l'organisation des comités de pilotage annuels et soutien au Secrétariat du PCFM
 - Contribution à la mobilisation de ressources complémentaires à travers d'autres instruments financiers pour pérenniser les incitations positives / mécanismes REDD+ testées dans le cadre du présent projet FFEM au niveau des territoires forestiers méditerranéens.
 - Appui à l'appropriation des sites pilotes par les pays et encouragement à l'échange d'expérience entre acteurs des différents pays.
 - Promotion des résultats du projet et amélioration de la prise en compte des spécificités méditerranéennes sur la scène internationale.

Montage institutionnel

Un **Comité de Pilotage** assurera la supervision de l'ensemble du projet, son suivi politique et institutionnel. Il est constitué de représentants des 6 pays et d'un représentant du Secrétariat du FFEM. Y siègent également, mais à titre d'observateurs, les contributeurs financiers au projet. Il se réunira tous les ans, en marge des réunions des instances de pilotage du PCFM.

L'exécution du projet se fera sous la coordination de deux **Maîtres d'Ouvrage** : le Plan Bleu et la FAO (via le Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea*). Les maîtres d'ouvrage seront signataires des conventions de financement et auront la charge du décaissement des fonds vers les maîtres d'œuvre. Les MOA assureront la coordination et la bonne réalisation des composantes du projet.

La mise en œuvre des activités sur les sites pilotes mais aussi la réalisation des études et l'organisation des ateliers seront assurées par des **Maîtres d'œuvre**, soit à une institution membre du PCFM en fonction de son domaine d'expertise ou directement aux services forestiers ou institutions de recherche des pays cibles.

Durée, coût

Le projet se déroulera sur une période de 4 années, de Novembre 2011 (date estimée de signature des conventions de financement) à Novembre 2015.

Le coût total du projet est de 8,5 millions d'Euros et la contribution du FFEM s'élève à 2,65 millions d'Euros. Ces financements attribués par le FFEM feront l'objet de financement en deux phases, conformément à la répartition détaillée en annexe 5 :

- Une première attribution pour un montant total de 1,35 million d'Euros validée par Comité de Pilotage du FFEM le 5 juillet 2011 et mobilisée sur l'enveloppe traditionnelle du FFEM;
- Une seconde attribution pour un montant de 1,3 million d'Euros et qui fera l'objet d'une instruction spécifique en novembre 2011 et mobilisée sur l'enveloppe Fast Start REDD+ attribuée par le gouvernement français au FFEM.

EXECUTIVE SUMMARY

Context and challenges

Altogether the 6 beneficiary countries represent a total forest cover of close to 19 millions hectares. These forest ecosystems contribute to poverty alleviation, socio-economic development of rural areas, food security of inhabitants and the preservation of regional and global public goods. However, they suffer from increasing human pressures through urbanization, conversion for agriculture, fire wood collection and grazing. Moreover, the impacts of climate change lead to an increased risk of forest fires and pests, but also accrued problems of soil erosion and desertification.

In a number of ways, the beneficiary countries developed forest policies that answer to these challenges and aim at the provision of sustainable goods and services by Mediterranean forests in the context of climate changes. However, the forest management strategies do not take sufficiently into account the impacts of climate change, due to a lack of specific knowledge directly usable by forest managers. The value of goods and services provided by forests is not enough recognized, whether at local and national scale by the other economic sectors which benefit from them (tourism, water, agriculture, ...), whether at international level (the Mediterranean forests are absent from international negotiations on REDD+).

These challenges can be addressed only through an improved coordination of actors. In particular, it seems essential to reinforce local governance of territories and to integrate more fully the needs and constraints of local users of forest ecosystems. At a larger scale, the project is framed in the regional cooperation frameworks: the FAO Committee on Mediterranean forest issues - *Silva Mediterranea* – and the Collaborative Partnership on Mediterranean Forests (CPMF).

Objectives

In this context, the main goal of the project is to incentive across to manage and/or restore Mediterranean forest areas in a perspective of sustainable provision of environmental goods and services.

To this end, several issues will be addressed corresponding to specific objectives:

- The integration of climate change impacts in forest management policies, and to this end, the production of data and tools related to vulnerability and adapting capacities of forests;
- The estimation of social and economic value of goods and services provided by Mediterranean forest ecosystems, with the aim to support efficiently decision making processes and to reinforce supporting actions to the sustainable management of ecosystems;
- The improvement of forest ecosystems governance at the scale of territories, to the end of promoting at local scale strategies aiming at reducing anthropogenic pressures of Mediterranean forest ecosystems, while guaranteeing to forest users that goods and services whom they depend will be maintained over the long term;
- The optimization and valorisation of the Mediterranean forests contribution to climate change mitigation (carbon sinks), through the elaboration of methodological tools allowing to value the actions aiming at protecting/restoring ecosystems which are implemented on the field;
- The **improvement of coordination and experiences sharing** between actors in the region, through activities of coordination and communication within the CPMF, with the view of contributing to a Mediterranean strategy for adaptation and mitigation of climate change by the forest sector.
- The promotion on international scene of Mediterranean forests characteristics and uniqueness, including in the framework of international negotiations on climate change.

Program contents

The project contains 5 components, which will be implemented in 4 steps (from pilot site to regional capitalisation and international promotion):

- A focus on 5 to 10 pilot sites (4/6 per component depending on relevance and as much as possible developing on each sites the all components), which will be proposed by the countries and selected by the project Steering Committee;
- A capitalisation of methods and data at regional scale;
- A lessons sharing exercise between countries and institutions of the Mediterranean region;
- Promotion on international scene of projects results and Mediterranean forests characteristics on a climate change framework.

This 4 steps process will allow providing concrete answers to forest managers, on the basis of pilot sites they know, while capitalizing lessons at regional scale regarding sustainable management policies of Mediterranean forests, that will be promoted on international scene.

The 5 components and activities planned for each component are:

- **Component 1** Production of data and tools supporting decision making and management relating to vulnerability of Mediterranean forest ecosystems to climate change impacts and their adapting capacities.
 - Literature review on the impacts of climate change on Mediterranean forest areas (methods and outputs of modelling);
 - Review of activities implemented to adapt Mediterranean forests to climate changes in the region;
 - Vulnerability analysis of Mediterranean forest ecosystems to climate change impacts in 4/5 pilot sites;
 - Capitalization of outcomes and elaboration of tools supporting decision making in terms of adaptation to climate changes for forest managers and policy makers;
 - Lessons sharing between countries, included countries involved in the project MED ForClimAdapt.
- Component 2 Estimation of the social and economical value of goods and services provided by Mediterranean forest ecosystems.
 - Review of existing works on the topic (in and outside the Mediterranean region), through a literature review and experts consultation;
 - Estimation of the economic and social value of goods and services in 4/5 pilot sites;
 - Capitalisation of outcomes at regional level;
 - Workshops to share lessons between countries, institutions and actors of the region.
- Component 3 Development of participative governance modalities at territorial scale
 - Experiences sharing, capitalizing an articulation efforts between existing participative approaches that are proposed to stakeholders in the region.
 - Development of an adapted tool that will take existing participative approaches and objectives into consideration (on the basis of *Imagine* methodology that has been developed by the Blue Plan on marine ecosystems);
 - Development on 4/5 pilot territories for the sake of demonstration for all countries concerned by the project of participative approaches regarding sustainable management of forests, applying the aforementioned tool:
 - Workshop of restitution and lessons sharing with actors of the project and other countries and actors involved in similar processes.

- <u>Component 4</u> Optimization and valorization of the mitigation potential of mediterranean forests (carbon sinks)
 - Development of a methodology allowing to value the impacts of activities aiming at conserving and reinforcing the carbon sinks function of Mediterranean forest ecosystems;
 - Development in 5/6 pilot sites of projects aiming at conserving and reinforcing the carbon sinks function of Mediterranean forest ecosystems;
 - Workshop for outputs restitution and lessons sharing between countries.
- <u>Component 5</u> Contribution to the activities of coordination and communication within the CPMF and promoting of project results and Mediterranean forests' specificities on international scene
 - Support to the organization of annual steering committees and support to the Secretariat of the CPMF;
 - Contribution to the mobilisation of additional resources through other financial mechanisms aiming at supporting REDD+ activities tested on pilot sites within the present project.
 - Support to countries empowerment and appropriation of pilot sites activities and enhancement of experiences sharing activities among forest professionals in the region.

Institutional set up

A **Steering Committee** will ensure the global project supervision, policy and institutional orientation coordination, with a representative of each of the 6 countries and of the FFEM Secretariat. Representatives of co-funding institutions will participate as observers. The steering committee will meet annually, in the framework of CPMF meetings.

The project implementation will be coordinated by two **Coordinators**: the Plan Bleu and the FAO (through the Secretariat of the Committee *Silva Mediterranea*). The Coordinators will be signatories of the funding conventions and will be responsible for payments to implementers. They will ensure the coordination and proper execution of components and activities they are responsible for.

The implementation of project activities on pilot sites but also the realisation of studies and organisation of workshops will be ensured by **Implementers**, either a member institution of the CPMF either directly the forest services and research institutions of participating countries.

Duration, budget

The project will take place during 4 years, from November 2011 (estimated date of funding convention signatures) to November 2015.

The total cost is 8.5 millions euros and the FFEM contribution is 2.65 millions euros.

The FFEM funding contains two phases, as detailed in appendix 5 of this document:

- A first phase of 1.35 million euros, validated on 5th of July 2011, by FFEM Executive Board and to be collected on FFEM traditional budget;
- A second phase of 1.3 million euros, to be instructed in November 2011 and to be collected on REDD+ Fast Start budget that has been allocated to FFEM by French government.

ABREVIATIONS

AFD Agence Française de Développement

AIFM Association Internationale Forêts Méditerranéennes

AFOLU Agriculture, Forestry and Land Use

AGORA Projet UE de Développement des capacités de recherche forestière pour la région méditerranéenne

AR Afforestation / Reforestation (boisement / reboisement)

Arc Med Association des propriétaires forestiers Méditerranéens

AWG-LCA Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme

CCBA Community, Climate and Biodiversity Alliance

CCNUCC Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

CMIM Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée

COFO Comité des Forêts de la FAO

COMIFAC Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COP Conférence des Parties

DGF Direction Générale de Forêt

EFI Institut Forestier Européen

EFIMED Institut forestier européen - Bureau régional méditerranéen

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FCPF Forest Carbon Partnership Facility

Initiative de la Banque Mondiale pour le développement et la préparation au mécanisme REDD+

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FORESTERRA Projet UE de renforcement et de coordination de la recherche scientifique sur les forêts

méditerranéennes

GDA Groupement de Développement Agricole (Tunisie)

GES Gaz à Effet de Serre

GIZ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

HCEFCLD Haut Commissariat aux Eaux, Forêts et à la Lutte contre la Désertification du Maroc

IFM Improved Forest Management (Gestion Forestière Améliorée)

LULUCF Land Use, Land Use Change and Forestry (Utilisation des Terres, Changements et Forêt - UTCF)

MAAPRAT Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du

Territoire

MDP Mécanisme de Développement Propre

MED

ForClimAdapt Projet UE d'Adaptation des Forêts Méditerranéennes aux Changements Climatiques

MED Qualigouv Projet UE de renforcement de la gouvernance au niveau des territoires forestiers Méditerranéens

européens

MEDDTL Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

MMFN Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles

NAMA Nationally Appropriate Mitigation Actions (Actions d'atténuation appropriées au contexte national)

ONFI ONF International (filiale de l'Office National des Forêts français)

United Nations collaborative initiaivte on Reducing Emissions from Deforestation and Forest

ONU-REDD Degradation

Initiative des Nations Unies pour le développement et la préparation au mécanisme REDD+

PANA Plan d'Action National pour l'Adaptation

PB/PAM Plan Bleu / Plan d'Action pour la Méditerranée

PCFM Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes

PES Paiement pour Servies Environnementaux

PIN Project Idea Note (Note d'Identification de Projet)

PK Protocole de Kyoto

REDD+ Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, à la gestion durable

des forêts, à la conservation et à l'augmentation des stocks de carbone forestier

RGF Ressources Génétiques Forestières

SALM Sustainable Agricultural Land Management (Gestion durable des Terres Agricoles)

SylvaMed Projet mis en œuvre par ArcMed sur la thématique des PES
UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature

United Nations collaborative initiative on Reducing Emissions from Deforestation and Forest UN-REDD Degradation

Degradation

Initiative des Nations Unies pour le développement et la préparation au mécanisme REDD+

UTCF Utilisation des Terres, Changements et Forêt (Land Use, Land Use Change and Forestry - LULUCF

VCS Verified Carbon Standards (anciennement Voluntary Carbon Standards)

WWF MedPO Programme Méditerranée du Fonds Mondial pour la Nature

SOMMAIRE

I	CC	ONTEXTE ET ENJEUX	19
	l.1	PRESENTATION DU CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	19
	I. 1	1.1 Des espaces boisés méditerranéens fournisseurs de nombreux biens et services écosystèmiques 19	ies
	I. 1	1.2 Les pressions anthropiques pesant sur ces espaces boisés	19
	I. 1	1.3 Le défi du changement climatique	21
	1.2	PRESENTATION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SECTEUR	22
	I.2 av	2.1 Présentation synthètique des politiques forestières des pays bénéficiaires, en particulier en l vec l'adaptation et l'atténuation du changement climatique	
	1.2	2.2 De multiples initiatives régionales dans l'espace méditerranéen	26
	1.2	2.2.1 Un nouveau Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes:	26
	1.2	2.2.2 Le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMIM)	27
	1.2	2.2.3 L'Initiative Méditerranéenne sur le changement climatique	27
		2.3 Politiques internationales relatives à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans ecteur forestier	
	1.2	2.3.1 L'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier	27
	1.2	2.3.1.1 Etat des négociations internationales sur le mécanisme REDD+	27
	1.2	2.3.1.2 Le Partenariat REDD+ et les fonds Fast Start	29
	1.2	2.3.1.3 Les marchés volontaires du carbone	29
	1.2	2.3.2 L'adaptation au changement climatique	30
	1.2	2.3.2.1 Etat des négociations internationales sur l'adaptation	30
	1.2	2.3.2.2 Les initiatives régionales sur l'adaptation	30
	l.3	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX	31
	l.3 ré: d'a	3.1 Mieux connaître et faire connaître les impacts du changement climatique et la capacité silience des espèces méditerranéennes afin de les prendre en compte dans les stratégies de gestion dadaptation des écosystèmes forestiers du pourtour de la Méditerranée	et
	_	3.2 Des écosystèmes dont la très forte valeur environnementale et sociale n'est pas toujours optimis valorisée	
	1.3	3.3 Des modes de gouvernance territoriale et de coordination entre acteurs qui doivent d'avanta	ge
	tei	nir compte des usagers locaux	35
	1.3	3.4 Une coordination régionale et des échanges entre pays qui gagneraient à être renforcés	35
II	OE	BJECTIFS DU PROGRAMME	36
	II.1	FINALITE	36
	II.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES	36
Ш	CC	ONTENU DU PROGRAMME	37

	N EN MATIERE DE VULNERABILITE DES ECOSYSTEMES BOISES MEDITERRANEENS AUX EFFETS DU CHANGEME QUE ET EN MATIERE DE CAPACITES D'ADAPTATION	
III. 1.	1 Description	38
III. 1.	2 Résultats et produits attendus	38
III.1.	3 Critères de sélection des sites pilotes	39
III.1.	4 Modalités de mise en œuvre	39
	COMPOSANTE 2 - ESTIMATION DE LA VALEUR ECONOMIQUE ET SOCIALE DES BIENS ET SERVICES RENDUS F DSYSTEMES FORESTIERS MEDITERRANEENS GRACE A L'ETUDE DES MULTIPLES ENJEUX LIES AUX EVOLUTIONNEMENT ET LEURS EFFETS POTENTIELS SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	ONS
III.2.	1 Description	39
III.2.	2 Résultats et produits attendus	40
III.2.	3 Critères de sélection des sites pilotes	41
III.2.	4 Modalités de mise en œuvre	41
III.3 ECOSYS	COMPOSANTE 3 - DEVELOPPEMENT DE MODES DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET TERRITORIALE DE STEMES FORESTIERS MEDITERRANEENS	
<i>III.</i> 3.	1 Description	41
<i>III</i> .3.	2 Résultats et produits attendus	42
<i>III</i> .3.	3 Critères de sélection des sites pilotes	42
<i>III.3.</i>	4 Modalités de mise en œuvre	43
III.4 MEDITER	COMPOSANTE 4 - OPTIMISATION DES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX FOURNIS PAR LES FORI	
III. 4 .	1 Description	43
<i>III.4.</i>	2 Résultats et produits attendus	44
<i>III.4.</i>	3 Critères de sélection des sites pilotes	44
III.4.	4 Modalités de mise en œuvre	44
	COMPOSANTE 5 - CONTRIBUTION AUX ACTIVITES DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION AU SEIN ET PROMOTION DES RESULTATS DU PROJET ET DE LA SPECIFICITE DES FORETS MEDITERRANEENNES SUR NTERNATIONALE	LA
<i>III.5.</i>	1 Description	45
<i>III.5.</i>	2 Résultats et produits attendus	45
<i>III.5.</i>	3 Modalités de mise en œuvre	4 5
III.6	PROCEDURE DE SELECTION DES SITES PILOTES	46
V MON	NTAGE INSTITUTIONNEL DU FINANCEMENT FFEM	47
IV.1	MAITRISE D'OUVRAGE, MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET MAITRISE D'ŒUVRE	47
IV.2	SUPERVISION	49
IV.2.		
IV.2.		
IV.3	LES MOYENS	
IV.3.		
IV.3.		51

	IV.4	LES PUBLICS CIBLES	51
	IV.5	LES PARTIES PRENANTES AU PROJET	51
V	DUR	EE, COUT & PLAN DE FINANCEMENT	52
	V.1	DUREE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	52
	V.2	COUT & FINANCEMENT FFEM ENVISAGE	52
	V.3	COFINANCEMENTS ET AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	52
	<i>V.3.1</i> MEN	GIZ via le projet Adaptation des Politiques Forestières au Changement Climatique dans la régi A Les moyens en "ressources humaines	
	V.3.2	2 UE via le projet AGORA	54
	V.3.3	3 UE via le projet Qualigouv	54
	V.3.4	1 UE via le projet MED ForClimAdapt	55
	V.3.5	5 UE via le projet FORESTERRA (ERA-net)	55
	V.3.6	6 Le MAAPRAT / France	56
	V.4	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	57
VI	DISF	POSITIF DE SUIVI – EVALUATION ET DE COMMUNICATION	58
	VI.1	EVALUATION DES IMPACTS ATTENDUS & INDICATEURS D'IMPACT	58
	VI.1.	1 Indicateur agrégeables	58
	VI.1.	2 Autres indicateurs	59
	VI.2	DISPOSITIF DE SUIVI	59
	VI.3	DISPOSITIF D'EVALUATION	59
	VI.4	DISPOSITIF DE COMMUNICATION	60
VI	II JU	JSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM	60
	VII.1	CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	60
	VII.2	CONTRIBUTION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL	60
	VII.3	CARACTERE EXEMPLAIRE ET INNOVANT	61
	VII.4	CARACTERE DEMONSTRATIF ET REPRODUCTIBLE	61
	VII.5	PERENNITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE APRES PROJET	61
	VII.6	VIABILITE AU PLAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	61
	VII.7	ACCEPTABILITE SOCIALE ET CULTURELLE	62
	VII.8	CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL ADEQUAT	62
VI	III RI	SQUES, CONDITIONNALITES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	62
	VIII.1	RISQUES	62
	VIII.2	CONDITIONNALITES	64
IX	ANN	EXES	65
	ANNEXE	1 – AVIS DU CST ET ELEMENTS DE REPONSE	66
		2 – AVIS DU SECRETARIAT ET COMMENTAIRES DU COMITE DE PILOTAGE SUR LA NOTE D'IDENTIFICATION (NIP)	70
		Eligibilité	
		Instruction du projet	.70

Annexe 3 – Cadres Logiques	71
Finalité et objectifs	71
Activités et moyens financiers	74
Chronogramme de mise en œuvre des activités	77
ANNEXE 4 – ACTIVITES AFOLU ELIGIBLES AU VCS	79
ANNEXE 5 – REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR MAITRE D'OLIVRAGE ET PAR ENVELOPPE FEEM	83

I.1 Présentation du contexte géographique, environnemental et socio-économique

I.1.1 <u>Des espaces boisés méditerranéens fournisseurs de nombreux biens et services</u> écosystèmiques

Les espaces boisés méditerranéens jouent un rôle déterminant dans la vie quotidienne des populations qui vivent en périphéries de ces zones. En interaction permanente avec l'agriculture, l'élevage, l'industrie, l'artisanat, l'urbanisme et les loisirs, ils contribuent au développement de multiples activités et à la création d'emplois en milieu rural (voir encadré 1).

Les espaces boisés interviennent également dans la régulation de phénomènes globaux, en particulier le climat via l'absorption du CO₂, et interagissent fortement avec le cycle de l'eau, les sols, la diversité biologique et les paysages. En termes de biodiversité, ils représentent une richesse exceptionnelle et un patrimoine mondial unique (*hotspot*) de Ressources Génétiques Forestières (RGF).

Leur contribution à la lutte contre la pauvreté, au développement socio-économique des zones rurales, à la sécurité alimentaire des habitants et à la préservation des biens publics mondiaux ou régionaux (climat, biodiversité, qualité des paysages, préservation des ressources en eaux, lutte contre la dégradation des terres...) n'est plus à démontrer.

Encadré 1 - La Subéraie de la Maamora: des services socio-économiques pour plus de 150.000 usagers!

251.521 habitants (selon le RGPH 2004) vivent à proximité de la Maamora, une population qui a augmenté de 6.2 % entre 1994 et 2004. 155.235 habitants sont des usagers de la Maamora.

Les effectifs d'élevage s'élèvent à 640.662 UPB, dont 58% pâturent en forêt. La Maamora joue donc un rôle important pour l'activité d'élevage, représentant une production fourragère de 24 M UF/an.



La Maamora fournit 70% de la production nationale de liège (7000 t/an), 350.000 m³/an de bois d'industrie, 600.000 m³/an de bois de feu, 5.000 t/an de tanin, et bien d'autres produits forestiers non ligneux, en particulier les glands doux de chêne, les champignons et le miel.

Elle représente une source d'emploi estimée à 300.000 journées de travail/an.

On estime que la Maamora produit ainsi l'équivalent d'un revenu de 100 MDH/an.

Les communes en sont d'importants bénéficiaires, via la rétrocession de 80% des revenus (hors taxes) issus de la vente de liège et de bois. L'apport de fourrages, la vente de produits forestiers non ligneux et les emplois liés à la gestion et l'exploitation de la Maamora contribuent de façon essentielle au niveau de vie des populations locales.

Ainsi, les filières bois et liège entretiennent l'activité de 50 entreprises forestières, 200 exploitants forestiers, 7 GIE (regroupant 34 coopératives forestières constituées d'un millier d'adhérents), 1 unité de transformation de pâte à papier (120.000 t/an) et 14 unités de transformation de liège.

La Maamora représente également un espace récréatif particulièrement attractif aux portes de l'agglomération de Rabat. A titre d'exemple, le Parc Urbain de Kenitra ménagé sur 90 ha dans la Maamora attire 5.000 visiteurs par jour les week-ends.

I.1.2 Les pressions anthropiques pesant sur ces espaces boisés

Les forêts des six pays bénéficiaires couvrent une superficie totale de près de 19 millions d'ha.

D'après les données du FRA 2010, les surfaces forestières nettes sont restées stables ou ont augmenté (notamment en Turquie) au cours des 10 dernières années (à l'exception de l'Algérie).

	2010		1990-2000		2000-2005		2005-2010	
	Forêts (en ha)	Autres terres Boisées (en ha)	ha	%	ha	%	ha	%
Maroc	5.131.000	631.000	-3.000	-0.06	13.000	0.25	10.000	0.20
Algérie	1.492.000	2.685.000	-9.000	-0.54	-9.000	-0.55	-9.000	-0.58
Tunisie	1.006.000	300.000	19.000	2.67	17.000	2.0	16.000	1.72
Syrie	491.000	35.000	6.000	1.51	6.000	1.31	6.000	1.27
Liban	137.000	106.000	0	0	1.000	0.83	n.s.	0.06
Turquie	11.334.000	10.368.000	47.000	0.47	119.000	1.14	119.000	1.08
Total	18.963.628	13.054.072	60.000		147.000		142.000	

Tableau 1 - Evolution des surfaces boisées dans les pays bénéficiaires (sources FAO FRA 2010)

Cette évolution nette du couvert forestier masque dans la plupart des cas un recul des forêts naturelles compensé par la progression des plantations (c'est le cas au Maroc et en Turquie par exemple). Les espaces boisés n'en sont pas moins soumis à des pressions anthropiques croissantes pour l'urbanisation, la mise en culture, le prélèvement de bois de feu et le pâturage (voir Encadré 2). C'est d'ailleurs en réponses à ces pressions et au recul des espaces boisés naturels que les autorités forestières nationales ont lancé des programmes de reboisement visant à restaurer ces espaces.

Le tableau 2 ci-dessous présente les principales pressions s'exerçant sur les espaces boisés des sites pilotes envisagés dans le cadre de cette étude.

	Maroc		Algérie		Tunisie		
Pressions anthropiques et naturelles	Subéraie de la Maamora	Cédraie d'Ifrane	Cèdraie de Chréa	Pinède des Senalba	Pinède de Louza	Subéraie de Jendouba	
Surpâturage	Х	Х		Х	Х	Χ	
Collecte de bois de feu	Χ	Χ		Χ	Χ		
Collecte de bois d'œuvre	Χ	Χ					
Collecte des fruits (glands, cones)	Χ						
Conversion pour agriculture				Х			
Conversion pour urbanisation et infrastructures	Χ		Χ			Χ	
Surfréquentation (piétinement, déchets)	Χ		Χ	Χ	Χ		
Incendies			Χ	Χ	Χ		
Attaques phytosanitaires				Χ	Χ		
Changement climatique				X	X	Χ	

Tableau 2 – Principales pressions anthropiques et naturelles dans les sites proposés par les pays et visités pendant l'étude de faisabilité (Le calendrier de l'étude de faisabilité n'a pas permis de se rendre dans l'ensemble des pays. Si le Liban et la Turquie ont proposé des sites, en l'état actuel des données aucun site spécifique n'est mentionné. De même, le contexte actuel n'a pas permis à la Syrie de proposer de site.)

Encadré 2 – La dégradation par surpâturage de la pinède de Louza (Tunisie)

La forêt de Louza (4e série de la forêt domaniale de Kesra, arrondissement de Siliana) est une forêt de 5 802 ha principalement constituée de peuplements clairs et de quelques peuplements denses de Pin d'Alep et a été complétée par de petits arboretums d'accacia.

En 1994 et selon le PV d'Aménagement, la population usagère de la forêt s'élevait à plus de 2 000 personnes (350 foyers) dont une grande majorité possèdent un cheptel d'ovins et/ou de caprins (plus de 80%).

Pendant l'hiver, l'automne et le début du printemps, le pâturage se fait en forêt avec un complément à base d'orge, de foin, de son et de concentré. Au printemps, les animaux séjournent dans les jachères et sur les parcours collectifs jusqu'à la période estivale où ils pâturent les chaumes.



En 1994, les besoins du cheptel appartenant aux usagers de la forêt de Louza (6 360 UPB) étaient estimés à plus d'1,9 M UF/an. Les espaces céréaliers fournissant 430 800 UF/an (22,5%), le reste - soit plus d'1,1 M UF/an ou 58% des besoins) - était prélevé en forêt. Or, dans les milieux dégradés qui constituent la forêt de Louza, on considère que la production fourragère de la forêt ne peut dépasser 80 UF/an. On en déduit un surpâturage très important puisque le bilan fourrager serait déficitaire d'environ 640 000 UF/an.

I.1.3 Le défi du changement climatique

Selon les prévisions du dernier rapport du GIEC (2007), la région méditerranéenne peut être considérée comme une zone critique du point de vue des effets du changement climatique. En effet, l'Europe du Sud subirait une augmentation de la température de l'air comprise entre 2.2 et 5.1 °C, une baisse sensible de la pluviométrie (entre -4 et -27%), une augmentation des périodes de sécheresse, une fréquence et intensité accrue des évènements extrêmes (vagues de chaleur, inondations).

Dans certains sites, un dérèglement de la saisonnalité a également été observé qui fragilise grandement les peuplements (observations transmises par l'INRGREF en Tunisie).

Les impacts du changement climatique sur l'environnement méditerranéen concerneront en particulier l'eau, la biodiversité et les forêts. Pour ces dernières on anticipe un risque accru d'incendies et d'attaques parasitaires, mais aussi l'accélération des problèmes d'érosion des sols et de désertification.

Les impacts sur l'activité humaine seront nombreux: baisse des rendements de l'agriculture et de la pêche, moindre attractivité touristique, vulnérabilité des zones côtières et des infrastructures, effets sur la santé humaine.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée apparaissent particulièrement vulnérables, du fait de leur exposition à l'accélération de la désertification, la raréfaction des ressources en eau, d'une dépendance forte aux ressources naturelles et de moindres capacités techniques et financières pour faire face aux coûts d'adaptation (Plan Bleu, Etat de l'Environnement et du Développement en Méditerranée, 2009).

Encadré 3 – Les défis de l'adaptation aux Changements Climatiques dans la Pinède des Senalba (Algérie)



Les forêts de Senalba Chergui et de Senalba Gharbi (conservation de Djelfa en Algérie) sont principalement constituées de peuplements naturels de pins d'Alep. Elles représentent une surface totale d'environ 60 000 ha dont plus de 40% sont boisés.

Les massifs des Senalba se situent à la frontière entre les étages bioclimatiques semiaride inférieur et aride supérieur.

Depuis quelques années et en bordure des massifs, on assiste à une "steppisation" de la pinède. Au sol, l'espèce d'accompagnement habituelle (le romarin) est remplacée progressivement par de l'Alfa (Stipa tenacissima) qui gagne du terrain et conduit à la disparition des espèces forestières.

Des études conduites par l'INRGREF dans la région de Djelfa ont permis d'observer un phénomène de glissement vers des étages bioclimatiques plus arides qui pourraient expliquer ce phénomène de steppisation. Cet effet déjà observé du changement climatique est par ailleurs exacerbé par les pressions anthropiques exercées sur la zone (à commencer par le surpâturage).

Du fait de sa localisation et de ses caractéristiques physiques, la région de Djelfa est particulièrement menacée par la désertification, laquelle est déjà observée sur certaines zones (cf. Carte de Sensibilité à la Désertification, ASAL 2009).

I.2 <u>Présentation du contexte institutionnel et des politiques publiques du secteur</u>

1.2.1 <u>Présentation synthètique des politiques forestières des pays bénéficiaires, en particulier en lien avec l'adaptation et l'atténuation du changement climatique</u>

On présente ici les grandes lignes des politiques et institutions forestières de chaque pays bénéficiaire, en s'intéressant plus particulièrement aux thématiques de l'adaptation et de l'atténuation. Des encadrés mettent en lumière certaines mesures innovantes développées par les administrations forestières de ces pays. Leur diversité illustre bien l'intérêt de renforcer les échanges d'expériences et collaborations au niveau régional.

Maroc

La compétence de gestion des forêts du Maroc est dévolue au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Son programme décennal (2005 - 2014) est composé de 122 projets territorialisés pour un budget total de 8 milliards de dirhams (DH). La politique forestière conduite par le HCEFLCD se base sur plusieurs plans et stratégies de portée nationale, qui couvrent tous ses domaines de missions et champs d'attributions : lutte contre la désertification, aménagement des bassins versants, reboisements, prévention et lutte contre les incendies, suivi phytosanitaire, bois énergie, inventaire forestier national, aires protégées, flore et faune sauvage, plantes aromatiques et médicinales....

Plusieurs mesures d'adaptation sont intégrées aux plans stratégiques nationaux : mise en place d'observatoires de surveillance à moyen et long terme, révision et adaptation des plans de gestion des cédraies dépérissant, élaboration de la stratégie nationale de surveillance continue de la santé des forêts, mise en place d'un dispositif de prévention, d'alerte et de lutte contre les feux de forêts, révision et adaptation de la politique de reboisement, etc.

Plusieurs mesures mises en œuvre par le HCEFLCD contribuent à l'atténuation du changement climatique par les forêts : conservation et gestion durable des espaces boisés, lutte contre les incendies, appui à la régénération naturelle et reboisements, avec un objectif national de 50.000 ha par an.

Depuis 2005, cette politique de lutte contre la dégradation, appui à la régénération et reboisement est soutenue par un mécanisme de compensation des éleveurs pour mis en défens du domaine forestier (voir encadré).

Encadré 4 - Au Maroc, un mécanisme de compensation des éleveurs pour mise en défens du cheptel

Les modalités de ce mécanisme sont établies par l'Arrêté n°1855.01 du 06 Moharam 1423 (21/03/2002) fixant les limites, conditions et modalités de demande et d'octroi de la Compensation pour mises en défens du domaine forestier à exploiter ou à régénérer.

La compensation est de 250 Dh/ha/an pour une surface minimale de 300 ha, à l'exception des arganeraies (350 Dh/ha pour une surface minimale de 100 ha).



Elle requiert un travail préalable de cartographie des parcours collectifs forestiers et d'identification de leurs ayant droits, qui seuls peuvent prétendre à recevoir une compensation, en vertu du renoncement temporaire à leurs droits d'usage. La compensation ne peut être versée qu'à des associations pastorales représentant ces ayants droit. Une convention est signée entre l'association et le HCEFLCD, chargé du contrôle du respect de la mise en défens.

En règle générale, les associations utilisent les fonds pour des projets communautaires (achat aliments pour le bétail, construction d'un local de collecte du lait, abreuvoirs, moto-pompes, entretien des pistes rurales), pour lesquels un cofinancement de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain) peut aussi être mobilisé.

Depuis la mise en place opérationnelle en 2005, 90.000 ha de forêts en régénération ou reboisements ont ainsi été mis en défens. Le HCEFLCD a prévu de réaliser une évaluation des impacts de ce dispositif dans les années qui viennent.

Algérie

La constitution algérienne consacre la forêt comme patrimoine national inaliénable et imprescriptible dont la sauvegarde et le développement constituent un objectif national majeur. C'est la Direction Générale des Forêt (DGF) qui est en charge de la conservation, du développement et de la valorisation de ce patrimoine. Bien qu'elle dispose d'une autonomie budgétaire, la DGF est une direction du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable son directeur général étant sous tutelle directe du ministre. La DGF est représentée localement, dans chacune des 48 Wilayas du pays, par des Conservations des Forêts dont le conservateur est ordonnateur des budgets de fonctionnement et d'équipement, et a la charge de l'application des lois forestières – via les Circonscriptions, les Districts des forêts et les Triages.

La loi forestière du pays a été adoptée en 1984 et amendée en 1991(loi 84-12 du 23 Juin 1984). Elle rappelle que les forêts font partie du domaine public de l'État et spécifie le régime général des forêts.

La DGF est actuellement engagée dans une réflexion – avec le concours de la FAO – sur la stratégie à court, moyen et long termes d'aménagement et de développement durable des ressources forestières et alifères. Les orientations stratégiques actuelles sont précisées dans différents Plans Nationaux. On peut mentionner entre autres: le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) dans le cadre duquel les projets MDP peuvent être initiés ; la Politique de Renouveau Rural mise en œuvre à travers les Programmes de Développement Rural Intégrés des Wilayas (PDRIW); le Plan National de Reboisement qui a été adopté en conseil du gouvernement et prévoit le reboisement de 1 245 000 ha sur une durée de 20 ans pour porter à 13% le taux de boisement du pays (contre 11% actuellement) ; mais aussi le Programme d'Action National sur la Lutte contre la Désertification.

Selon la seconde communication nationale à la CCNUCC (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2009), le secteur forestier affiche un bilan carbone net de -14 167 Gg CO₂, ce qui lui confère un rôle de puits non négligeable que le Plan National de Reboisement prévoit de renforcer. La

dégradation des forêts et des formations steppiques, l'impact des incendies ont néanmoins induit des émissions équivalentes à près de 12% des émissions totales de GES algériennes (source DGF, 2011). Exacerbé par la désertification et l'aridification du climat, la lutte contre la dégradation est pour la DGF un outil autant qu'une nécessité pour adapter ses écosystèmes aux changements climatiques et participer à l'effort global d'atténuation.

À cet effet, la DGF souligne l'importance de la coopération régionale et internationale pour (1) concevoir des approches méthodologiques communes de quantification des émissions de GES dans les écosystèmes méditerranéens et probablement sahariens; (2) mettre en œuvre des outils d'observation et de quantification des GES dans les régions représentatives au niveau du bassin méditerranéen et en Afrique; (3) développer la coopération scientifique internationale entre les institutions de recherche universitaire nationales, régionales et internationales, ainsi que la création de réseaux sur les thématiques relatives aux changements climatiques, dans le cadre de et soutenu par la CCNUCC (source DGF, 2011).

Tunisie

La gestion du domaine forestier de l'état tunisien est sous responsabilité de la Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et régie par le Code Forestier de 1988 et dont le dernier amendement date de 2005. Ce domaine forestier comprend les forêts proprement dites (qu'elles soient naturelles ou artificielles), les maquis et garrigues, mai aussi les terrains dégradés, avec ou sans végétation arbustive, qui sont maintenus dans le domaine forestier par vocation. Les terrains soumis au régime forestier sont administrés et gérés selon les dispositions du Code Forestier que la DGF est chargée d'appliquer, notamment par l'intermédiaire des 25 Arrondissements Forestiers du pays (autorité décentralisée au niveau des 24 gouvernorats et sous tutelle des Commissariats Régionaux au Développement Agricole).

En 2003, la Tunisie a établi un accord de partenariat avec le Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux de la FAO. Dans ce cadre, a été établi, puis actualisé en 2006 pour la période 2007-2030, un Programme Forestier National axé sur la conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers. C'est dans ce cadre que s'effectue le programme de reboisement national qui peut être à vocation de production ou de protection (fixation des dunes, protection des sols et des bassins versants, soulagement des parcours forestiers).

Depuis le démarrage du processus PFN, de nombreuses stratégies ont été élaborées, notamment les deux stratégies décennales 1990-2000 et 2002-2011, et mises en œuvre dans le cadre des différents plans de développement économique et social. Ces stratégies ont servi en outre de cadre pour lancer toute une série de projets et d'études réalisés avec l'appui de divers bailleurs de fonds. En appui à ces stratégies, l'activité de recherche s'est orientée vers une programmation répondant davantage aux besoins du sous-secteur forestier, et ce dans le cadre de conventions signées à cet effet entre la Direction Générale des forêts (DGF) et l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF). Les stratégies et plans d'action ont porté sur le développement forestier et pastoral, la lutte contre la désertification, la lutte contre les incendies de forêt, la conservation, le développement et la gestion de la flore, de la faune sauvage et des aires protégées, la conservation des eaux et du sol, la rationalisation de l'exploitation des parcours et le développement socio-économique de la population forestière.

Le MARHP a par ailleurs commandité une étude intitulée "Stratégie Nationale d'Adaptation de l'Agriculture Tunisienne et des Écosystèmes aux Changements Climatiques" et dont les résultats, publiés en 2010, soulignent la très forte vulnérabilité des écosystèmes forestiers et des nappes alfatières aux changements climatiques et les enjeux socio-économiques de cette vulnérabilité.

Encadré 5 – La révolution, quel impact pour la gestion forestière tunisienne?

Depuis plusieurs mois, la Tunisie connait un mouvement démocratique sans précédent et dont les conséquences nationales et régionales n'auront échappée à personne. Le 14 janvier 2011, ce mouvement démocratique a conduit à la chute du régime présidentiel en place et à la tête duquel se trouvait Zine el-Abidine Ben Ali depuis 1987.

Un gouvernement provisoire a été désigné qui peine à trouver une légitimité auprès des tunisiens et les remaniements sont fréquents et nombreux, notamment au sein des administrations. Cet état transitoire devrait durer plusieurs mois, jusqu'à l'élection d'un nouveau gouvernement. À noter que les tunisiens seront appelés à voter

en juillet 2011 (report possible) pour une assemblée constituante dont la mission est de réviser la constitution nationale.

L'impact de cette révolution sur la gestion forestière tunisienne n'est pas nul. Outre les remaniements au sein même du MARHP qui pourrait déstabiliser provisoirement l'administration, il est important de souligner que cette révolution devrait à moyen et long termes, changer drastiquement les modes de gestion et renforcer la nécessité d'une approche territoriale participative, durable et tournée vers le développement socio-économique local.

Liban

La gestion des forêts est sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture (Département des Forêts et des Ressources Naturelles) et régie par deux lois forestières : (1) le code forestier de 1949, qui reconnaît 3 types de propriété foncière (privée, municipale et de l'Etat) et sur lequel se base le Ministère de l'Agriculture pour la gestion des forêts ; et (2) la loi sur la protection des forêts de 1991, amendée par le Parlement en 1996, qui impose de sévères restrictions sur les activités forestières et un moratoire sur l'exploitation des résineux, incluant certains pins, le cèdre, le genévrier, le cyprès et le sapin.

D'après la seconde communication nationale à la CCNUCC (Ministère de l'Environnement, 2011), le secteur forestier agit à la fois comme puits (par la croissance de la végétation) et source (feux de forêts) d'émissions de GES, l'effet net étant un puits de -143.87 Gg CO₂. Les plans nationaux de reboisement pourraient permettre d'accroître cette fonction de puits des forêts libanaises.

Ce document fait également état de la vulnérabilité des forêts libanaises au changement climatique et présente des mesures d'adaptation destinées à soutenir la résilience naturelle des forêts et anticiper les futurs changements à l'échelle des territoires, qui consistent principalement en (1) le renforcement des cadres légaux et institutionnels afin d'intégrer le changement climatique, (2) intégrer la planification territoriale dans les plans de développement locaux/régionaux, (3) renforcer la sensibilisation, l'éducation et la recherche, et (4) élaborer des plans de gestion pour les écosystèmes les plus vulnérables.

Turquie

La responsabilité de la protection, du développement et de la gestion des forêts incombe à la Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF). La gestion des ressources forestières est régie par la Loi sur les Forêts N°6 831, datée de 1956.

Les principales dégradations des forêts méditerranéennes résultent des incendies (d'origine humaine pour la plupart), de la collecte de bois de feu par les populations locales, des coupes de bois illégales et des attaques phytosanitaires.

En 1995, la Loi Nº4122 de Mobilisation pour le Bois ement National et le Contrôle de l'Erosion a fixé les conditions d'un important effort national de reboisement et de régénération naturelle assistée des forêts dégradées, avec un programme national annule de 20 millions de US\$. Selon le FRA 2010, la Turquie figure ainsi au 5^{ème} rang mondial pour le gain net de surface forestière pour la période 2000-2010, avec 119.000 ha par an. La DGF a mis en place un système national de contrôle et lutte contre les feux de forêt. Une plateforme GIS Internet de surveillance en temps réel permet de détecter les départs de feux et d'alerter les services de lutte contre les incendies. Un programme de contrôle des attaques phytosanitaires est également en place avec un système d'alerte précoce.

Le secteur forestier fait partie des secteurs potentiels pour l'atténuation du changement climatique identifiés par le Plan d'Action National sur le Changement Climatique en cours de validation, qui prescrit le développement d'un plan national d'atténuation pour le secteur, de méthodologies d'évaluation des stocks de carbone et d'activités de démonstration. En tant que pays inscrit à l'Annexe I de la CCNUCC, la Turquie n'est en principe pas éligible au mécanisme REDD+, mais la situation du pays pourrait évoluer suite à sa demande auprès de la convention ; A moins que la Turquie ne soit finalement soumise à engagement de réduction de ses émissions de GES, auquel cas la contribution de son secteur forestier à l'atténuation du changement climatique serait comptabilisée dans la partie LULUCF de son inventaire national. Quoiqu'il en soit, REDD+ ou LULUCF, le pays aura besoin d'un système MRV national des émissions de carbone du secteur forestier.

La Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, approuvée au niveau du Premier Ministre en mai 2010, pointe également la nécessité d'études scientifiques évaluant les impacts du changement climatique

sur les écosystèmes forestiers et d'identifier les politiques d'adaptation en conséquence, mais peu d'efforts ont été entrepris en ce sens jusqu'à présent.

I.2.2 De multiples initiatives régionales dans l'espace méditerranéen

I.2.2.1 Un nouveau Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes:

Un Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes, a été lancé au cours du second semestre de l'année 2010. Le 29 septembre 2010, plusieurs institutions (FAO, GIZ, MAAPRAT, AIFM, ONF-I, MMFN, WWF-Med PO, Plan Bleu) réunies à Istanbul, ont signé ce Partenariat de Collaboration. EFIMED a signé le 7 octobre 2010 au cours de l'évènement parallèle sur les forêts méditerranéennes organisé à Rome lors du Comité des Forêts tenu au siège de la FAO (COFO 2010). La Directrice Générale de l'IUCN, Mme Julia Marton Lefèvre, a signé le 22 novembre 2010 pour le Centre pour la Coopération Méditerranéenne lors de la réunion de ses membres à Malaga à l'occasion du 10ième anniversaire de son bureau Méditerranée. L'AFD et COFOR International ont signé le partenariat à l'occasion de la seconde semaine forestière méditerranéenne qui s'est tenue en Avignon du 5 au 8 avril 2011.

Les membres de ce Partenariat de Collaboration souhaitent renforcer conjointement les capacités des pays membres du Comité sur les questions forestières méditerranéennes de la FAO - *Silva Mediterranea* et de son Secrétariat, basé à Rome, pour accélérer la mise en œuvre d'une gestion forestière durable (GDF), afin de garantir la production durable des biens et services fournis par ces écosystèmes dans les conditions actuelles de changement climatique. Il porte en priorité sur les pays les plus forestiers de la partie méridionale et orientale de la Méditerranée, à savoir : Maroc, Algérie, Tunisie, Syrie, Liban et Turquie.

Ce Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) cherche tout particulièrement à résoudre les "quatre principaux problèmes identifiés" pour l'adaptation des forêts méditerranéennes au changement climatique lors de l'atelier organisé conjointement par la GIZ et le Département des Forêts de la FAO en juillet 2009 à Rabat, à savoir:

- Politiques inadéquates et manque de coopération intersectorielle;
- Manque de connaissances et d'informations sur les écosystèmes forestiers;
- Insuffisante sensibilisation du public;
- Manque de financements adéquats.

Le principe d'action de ce PCFM sera de favoriser les synergies entre les divers organismes signataires, aux centres d'intérêts, compétences et modes d'action variés, mais dont l'objectif commun est la gestion durable des écosystèmes forestiers méditerranéens. Sur la base des contributions de chaque partenaire, un plan d'opération annuel du Partenariat de Collaboration sera élaboré chaque année pour la période 2010-2013. Un comité de pilotage se réunira une fois par an pour approuver le plan opérationnel annuel, pour suivre l'impact du programme commun et pour examiner les éventuels ajustements et mesures supplémentaires nécessaires pour la mise en œuvre efficace de ce PCFM.

Les membres de ce Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes sont les suivants:

- Agence Francaise de Développement/Fonds Francais pour l'Environnement Mondial (AFD/FFEM)
- Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)
- Institut forestier européen Bureau régional méditerranéen (EFIMED)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Deutsche Gesellschaft f
 ür Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
- Union internationale pour la conservation de la nature Centre pour la coopération méditerranéenne (IUCN - Méditerranée)
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT)
- Plan Bleu/ Plan d'Action pour la Méditerranée (Plan Bleu/PAM)
- Programme Méditerranée du Fonds Mondial pour la Nature (WWF MEDPO)
- Office National des Forêts International (ONF I)
- Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles (MMFN)
- COFOR International

Le Secrétariat de Silva Mediterranea servira de plate-forme de communication entre les institutions membres, mais également entre le Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes et les six

pays partenaires du Sud de la Méditerranée. Au-delà des projets bilatéraux de l'AFD et du FFEM dans plusieurs pays de la rive Sud de la Méditerranée, le présent projet régional constituera une contribution significative de la France, via le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), à ce Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes. Les actions prévues dans le présent projet FFEM seront systématiquement intégrées dans les Plans d'Opérations annuels adoptés par le Comité de Pilotage du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes, conformément aux modalités de fonctionnement retenues par les membres de ce Partenariat de Collaboration.

I.2.2.2 Le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMIM)

Il s'agit d'une initiative innovante qui rassemble les bailleurs et acteurs méditerranéens autour d'un programme de travail commun, dans un même lieu, la Villa Valmer, à Marseille (France). Ce Centre est né de la convergence d'intérêts de nombreux partenaires sur le bassin méditerranéen. En effet, de nombreuses institutions ont fait de la Méditerranée une priorité, d'où l'idée de créer une plateforme susceptible de mettre en commun les différentes initiatives existantes. Le CMIM vise à faciliter l'accès aux meilleures connaissances, renforcer le développement durable et faire converger les politiques vers une plus grande intégration pour pouvoir répondre aux grands défis régionaux d'aujourd'hui et de demain.

Inauguré le 9 octobre 2009, le Centre est créé sur la base d'un protocole d'entente entre les membres fondateurs qui comprennent : l'Égypte, la France, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Mondiale et la Ville de Marseille.

Outre les membres fondateurs, chaque programme est piloté par une organisation spécifique, en collaboration avec les partenaires intéressés pour intervenir dans la région : l'Agence française de développement (AFD), la Caisse de dépôts et consignations (CDC), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Forum euro méditerranéen des instituts de sciences économiques (FEMISE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Plan Bleu du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Banque Mondiale. La gestion de cette plateforme multi partenariale est assurée par une unité de coordination administrée par la Banque Mondiale jusqu'en juillet 2012.

Les principaux membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes ont tenu une première réunion de coordination avec les responsables du secteur Environnement et Eau du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (*CMIM*) le 8 Décembre 2010. Il est ressorti des débats un intérêt mutuel pour travailler ensemble dès l'année 2011 pour mettre en œuvre des actions concrètes comme la préparation conjointe du "chapitre écosystèmes forestiers" du rapport intitulé "Accroître les avantages économiques des actifs environnementaux en Méditerranée" actuellement en cours de préparation par le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (parution prévue avant fin 2012).

I.2.2.3 L'Initiative Méditerranéenne sur le changement climatique

Les dirigeants de 18 pays du bassin méditerranéen (dont la Turquie, Malte, Israël et l'Autorité palestinienne) ont lancé, le 22 octobre 2010 à Athènes, une initiative régionale pour lutter contre le changement climatique. Cette initiative vise à renforcer la collaboration entre les États du pourtour méditerranéen en matière d'environnement ainsi qu'à encourager et à faciliter les investissements dans des projets de développement à faible intensité de carbone dans la région. Les signataires envisagent l'Initiative méditerranéenne sur le changement climatique à la fois comme une initiative politique méditerranéenne autonome - visant à renforcer les accords internationaux et régionaux par des positions politiques communes et des actions concrètes – et comme une initiative axée sur des projets, visant la labellisation de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

1.2.3 <u>Politiques internationales relatives à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique</u> dans le secteur forestier

1.2.3.1 <u>L'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier</u>

1.2.3.1.1 Etat des négociations internationales sur le mécanisme REDD+

L'importance du rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique a amené les Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) à envisager la mise en place d'un mécanisme d'incitation à la réduction des émissions de GES liées à la déforestation et

dégradation des forêts, appelé REDD+. Outre sa contribution à la lutte contre le réchauffement, on attend de ce mécanisme des impacts positifs sur la diversité biologique, les conditions de vie des communautés dépendantes de la forêt, et plus généralement sur l'ensemble des fonctions écologiques et socioéconomiques des systèmes forestiers.

Initiées fin 2005, les négociations internationales sur le mécanisme REDD+ ont abouti à une décision lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à Cancun fin 2010, qui marque la reconnaissance officielle du mécanisme REDD+ et l'ancre dans le futur accord international sur le climat pour la période post-2012.

La décision de Cancun a permis d'éclaircir de nombreux points de négociation :

 Périmètre du mécanisme : un périmètre étendu a été adopté, incluant la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestiers.

Ce périmètre étendu inclue ainsi les actions qui paraissent les plus pertinentes pour les forêts méditerranéennes, en particulier la lutte contre la dégradation des espaces boisés, l'appui à leur régénération et le reboisement.

Par ailleurs, les parties se sont accordées sur un programme de travail afin d'étudier une éventuelle extension ultérieure du champ du REDD+ au carbone stocké dans les sols agricoles, ce qui est également important pour la région méditerranéenne.

- Approche graduelle, permettant la préparation de politiques nationales REDD+ et l'expérimentation via des initiatives et projets pilotes, puis le déploiement progressif de ces actions jusqu'à la mise en place d'un mécanisme complètement basé sur les résultats en terme d'émissions de carbone, mesurés de façon robuste et transparente par rapport à un niveau de référence.
- Clauses de sauvegardes: 18 orientations et clauses de sauvegarde, portant notamment sur la gouvernance forestière, le respect des droits des populations autochtones et communautés locales, la non conversion des forêts naturelles, la protection de la diversité biologique et des services environnementaux, la participation des acteurs.
- Echelle d'intervention : un des principaux points de controverse dans les négociations entre tenants d'une échelle nationale et d'une échelle projet (voir encadré). Un compromis a été trouvé pour l'adoption d'une échelle nationale, une échelle infranationale étant possible à titre provisoire.

Reste la question cruciale du financement, également très controversée sur l'opportunité d'un financement par les marchés du carbone ou par un fonds. Au delà de cet aspect, cette question dépend surtout des progressions générales des négociations sur le climat, en particulier sur les engagements de réduction des pays développés et des pays émergents et le financement de l'adaptation et de l'atténuation en général.

Toutefois, Cancun a permis d'acter la décision de créer un fonds vert, censé canaliser plus de 100 milliards de US\$ par an d'ici 2020 pour l'adaptation et l'atténuation, dont le mécanisme REDD+.

Encadré 6 - Un mécanisme REDD+ à l'échelle nationale ou à l'échelle projet?

L'échelle du mécanisme REDD a été un des principaux points de négociation entre les Parties de la CCNUCC. Ce n'est pas tant l'échelle de mise en œuvre que l'échelle de comptabilisation et rémunération des résultats qui a posé question.

En effet, chacun s'accorde sur la nécessité de mener des réformes institutionnelles et politiques nationales pour que le mécanisme REDD+ fonctionne. Tout comme, il paraît nécessaire de mener des actions localisées, adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, ce point étant en particulier soulevé par les pays au gouvernement fortement décentralisé.

Le point d'achoppement portait sur l'opportunité de comptabiliser et rémunérer les résultats obtenus (en termes de réductions d'émissions et/ou de séquestration de carbone) à l'échelle de projets. Les tenants de cette approche y voyaient un moyen plus efficace d'attirer des investissements précoces, en particulier liés aux marchés du carbone, sans attendre, probablement des années, qu'un cadre de mise en œuvre adéquat soit établi au niveau national. Par ailleurs, dans des pays à la gouvernance souvent défaillante, un financement direct aux projets éviterait le risque de dilution des ressources REDD dans les budgets nationaux. Cette approche a finalement été rejetée par une majorité de pays pour les raisons suivantes:

• Une comptabilisation et rémunération des résultats à l'échelle nationale est jugée nécessaire pour prendre en

compte les risques de fuites, c'est à dire le simple déplacement de la déforestation de zones protégées vers d'autres zones qui ne le sont pas;

 Une comptabilisation et rémunération des résultats à l'échelle nationale paraît plus à même d'entraîner les réformes institutionnelles et de gouvernance nécessaires au succès du REDD+; y compris des actions menées par des projets.

Le compromis adopté à Cancun peut être traduit en ces termes: il est reconnu que chaque pays doit rechercher à terme l'établissement du mécanisme REDD+ à l'échelle nationale. Une échelle infranationale est cependant permise à titre provisoire pour les pays qui le souhaitent. L'échelle projet est proscrite, ce qui signifie que les projets pilotes volontaires devront à terme d'intégrer les systèmes de comptabilisation et rémunération établis au niveau national ou infranational.

La plupart des pays participants au REDD+ considèrent néanmoins les projets pilotes comme des outils essentiels pour mobiliser les acteurs locaux sur le terrain, attirer des investissements et tester des actions innovantes qui pourront par la suite être répliquées au niveau national, comme en témoignent les nombreux projets appuyés par ces pays dans le cadre de la préparation de stratégie nationale REDD.

I.2.3.1.2 Le Partenariat REDD+ et les fonds Fast Start

En marge des négociations officielles, six pays, dont la France, avaient publié un communiqué conjoint à Copenhague annonçant près de 3,5 milliards USD pour amorcer le mécanisme REDD+ sur la période 2010-2012. Sous l'impulsion de la France et de la Norvège (conférences ministérielles de Paris le 11 mars 2010, et Conférence d'Oslo le 27 mai 2010), un partenariat REDD+ s'est ainsi mis en place afin de promouvoir la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des forêts des pays en développement dans le cadre de la CCNUCC, sans attendre que la nouvelle architecture pour l'action internationale sur le climat ne soit entièrement opérationnelle.

Avec une soixantaine de pays participants (mais à ce stade sans le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban et la Syrie), le partenariat REDD+ vise à favoriser la coordination, la transparence, le partage des bonnes pratiques et à contribuer à l'intégrité socio-économique, environnementale et fiduciaire des efforts consentis pour la protection des forêts dans les pays en développement. Entre Paris et Olso, les pays donateurs ont annoncé leur intention d'allouer à la protection des forêts 4 milliards d'USD des fonds précoces évoqués dans l'Accord de Copenhague sur la période 2010-2012 en utilisant les canaux bilatéraux et multilatéraux existants, afin de valoriser le savoir-faire acquis et de permettre un déploiement sans délai.

Les deux principaux outils multilatéraux existants sont le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) géré par la Banque Mondiale, et le programme collaboratif des Nations Unies (ONU-REDD). Ces deux outils sont destinés à appuyer la préparation de stratégies nationales REDD+. Aucun des pays de la région n'y participe.

Le présent projet FFEM, centré sur des écosystèmes forestiers méditerranéens jusqu'alors peu pris en compte pour la mise en place de mécanismes REDD+, sera donc une excellente opportunité d'élargir ce Partenariat Intérimaire REDD+ aux pays du Sud de la Méditerranée au cours d'une période où la France devra apporter des résultats en tant que co-animatrice au premier semestre 2011. Ce projet sera également une opportunité de mettre en œuvre partiellement les "fonds précoces" (Fast Start) annoncés par la France.

I.2.3.1.3 Les marchés volontaires du carbone

L'émergence et la progression des négociations internationales sur le mécanisme REDD+ ont suscité l'intérêt des opérateurs des marchés volontaires du carbone (porteurs de projet, prestataires de services de compensation carbone, fonds d'investissement carbone, etc.), réagissant à deux motivations principales:

- L'anticipation de futurs marchés d'engagement (de type Kyoto MDP) liés au mécanisme international REDD+ ou à des initiatives régionales (en particulier aux Etats –Unis, au niveau fédéral ou d'Etats tels que la Californie);
- Le marché de la compensation carbone, auprès d'entreprises privées agissant dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale et environnementale.

Afin de garantir leur intégrité environnementale et sociale, ces projets visent en général l'obtention de deux certifications mises en place par les opérateurs des marchés volontaires:

- Le VCS (Verified Carbon Standard), dont l'objectif est la certification d'unités de réductions/séquestration d'émissions:
- Le CCBS (Climate, Community and Biodiversity standard), dont l'objectif est de certifier la durabilité sociale et environnementale des projets.

Ces standards permettent aux projets pilotes qui voient le jour dans de nombreux pays d'anticiper le développement du mécanisme REDD+. Ainsi, le champ du VCS couvre l'ensemble des actions comprises dans le périmètre du REDD+ adopté à Cancun, allant même au delà puisque les projets permettant de conserver le carbone du sol y sont également éligibles.

Enfin, le VCS a récemment lancé une initiative visant à élaborer des recommandations pour l'intégration de ces projets pilotes volontaires dans les dispositifs de mise en œuvre au niveau national et/ou infranational qui seront établis par les pays dans le cadre du futur mécanisme international REDD+ de la CCNUCC (voir encadré 6).

I.2.3.2 L'adaptation au changement climatique

I.2.3.2.1 Etat des négociations internationales sur l'adaptation

L'adaptation aux changements climatiques est un enjeu essentiel des négociations internationales sur le régime post-2012, en particulier pour les pays en voie de développement, les plus vulnérables aux effets du réchauffement.

La CCNUCC et le Protocole de Kyoto contiennent des mécanismes d'appui à l'adaptation:

- Appui aux pays en développement les moins avancés pour la préparation de Plan Nationaux d'Adaptation au Changement Climatique (PANA): ce plan a pour objectif d'évaluer les vulnérabilités et de proposer des réformes institutionnelles et politiques ainsi que des actions concrètes pour l'adaptation.
- Création d'un Fonds d'Adaptation, alimenté par une taxe de 2% sur les transactions de crédits carbone du MDP, destiné à financer les actions concrètes d'adaptation proposées par les pays dans le cadre des PANAs.

La mise en place opérationnelle de ce Fonds a été lente mais le financement des premiers projets a été approuvé fin 2010.

L'accord de Cancun inclue la mise en place d'un nouveau cadre d'action pour l'adaptation, ainsi que la mise en place d'un fonds vert, censé canaliser plus de 100 milliards de US\$ par an d'ici 2020 pour l'adaptation et l'atténuation.

Alors que la région méditerranéenne est concernée au premier chef par les conséquences du changement climatique, aucun des pays de la région n'a encore soumis de projet au Fonds d'Adaptation de la CCNUCC.

I.2.3.2.2 Les initiatives régionales sur l'adaptation

La GIZ met en œuvre un projet régional (ciblant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban, la Syrie et la Turquie) ayant pour objectif la préservation des services environnementaux fournis par la forêt par une meilleure prise en compte des enjeux du changement climatique dans les politiques forestières et des autres secteurs liés à la forêt.

Les principaux axes d'action de ce projet sont:

- Le renforcement des capacités des administrations forestières afin que les politiques forestières des pays participants prennent en compte les impacts potentiels du changement climatique et mettent l'accent sur la valeur des services environnementaux fournis par les forêts, notamment pour les autres secteurs;
- L'amélioration des relations interinstitutionnelles avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des autres secteurs, afin qu'ils prennent en compte la valeur des services environnementaux des écosystèmes forestiers et intègrent des mesures d'adaptation au changement climatique liées aux forêts;

- La Communication, l'information et la sensibilisation du grand public sur les effets attendus du changement climatique et l'importance socio-économique des services environnementaux fournis par les écosystèmes forestiers;
- Le Renforcement des partenariats et de positions communes régionales afin d'attirer plus d'attention et d'appuis internationaux sur le secteur forestier des pays participants.

Il s'agit d'un donc d'un projet important de renforcement institutionnel sur les thématique de la forêt et du changement climatique, basé sur la capitalisation des études, des expériences de terrain et des initiatives politiques qui existent déjà dans les pays de la région.

Ce projet MENA a démarré en 2010 pour une durée de 4 ans. Il dispose d'un budget de 4 millions d'euros.

I.3 <u>Identification des principaux enjeux</u>

I.3.1 <u>Mieux connaître et faire connaître les impacts du changement climatique et la capacité de résilience des espèces méditerranéennes afin de les prendre en compte dans les stratégies de gestion et d'adaptation des écosystèmes forestiers du pourtour de la Méditerranée</u>

La recherche scientifique et les observations empiriques permettent déjà de conclure d'un certain nombre d'éléments sur les impacts globaux du changement climatique sur les écosystèmes forestiers méditerranéens d'une part et sur la capacité d'adaptation aux changements climatiques des principales espèces forestières de la sous-région (encadré 7). Dans certains cas, les effets du changement climatique sont déjà perceptibles et les usagers, les gestionnaires forestiers et les décideurs ont déjà commencé à les appréhender (Encadré 3).

Encadré 7 – Quelques certitudes sur les impacts globaux du changement climatique sur les écosystèmes forestiers et sur les capacités d'adaptation aux changements climatiques des principales espèces forestières du pourtour de la Méditerranée

Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes forestiers méditerranéens :

- La région méditerranéenne est très sensible aux changements climatiques qui ont des répercussions rapides et graves sur les écosystèmes forestiers (Source: rapport d'évaluation du GIEC 2007 et plan stratégique de recherche sur les forêts méditerranéennes 2010-2020 sur les tendances du changement climatique dans l'hypothèse du scénario A1B du GIEC1 EFIMED);
- Le changement climatique est multifactoriel. Il est nécessaire d'envisager les tendances des changements à long terme ainsi que les impacts des événements extrêmes sur les écosystèmes forestiers et les ressources génétiques forestières (RGF);
- Les **risques de feux de forêt** sont déjà de plus en plus importants dans le pourtour de la Méditerranée (Cf. Newsletter de Silva Mediterranea sur les Feux de Forêts Août 2010) ;
- Le changement des conditions climatiques peut réduire les capacités de stockage de carbone des écosystèmes forestiers et, dans les cas extrêmes, le potentiel d'atténuation de la forêt méditerranéenne qui agira alors comme un émetteur net de carbone (*Projet CarboEurope de l'UE*). La bonne gestion des écosystèmes et l'utilisation de ressources génétiques forestières appropriées pourraient donc améliorer significativement le potentiel de séquestration du carbone de la forêt méditerranéenne ;
- Compte tenu de la spécificité des conditions méditerranéennes concernant les interactions entre l'eau et la forêt: la survie de la forêt méditerranéenne est en jeu dans plusieurs zones, avec déjà des dépérissements de forêts observables dans plusieurs "paysages" (Cèdres au Maroc et en Algérie, Pins d'Alep en Tunisie, ou chêneslièges au Maroc, Algérie et en Tunisie);
- Les interactions biotiques (insectes, agents pathogènes), qui peuvent avoir de graves répercussions sur les écosystèmes forestiers, sont difficilement prévisibles dans le contexte du changement climatique et de leur forte sensibilité aux conditions climatiques (par exemple, la sensibilité du scolyte au stress hydrique);
- L'évolution des sols, la dégradation de la litière et la minéralisation des horizons organiques seront également influencés et interagiront avec les différentes espèces forestières ainsi qu'avec la capacité de stockage de l'eau des sols;
- Les isothermes vont probablement changer très rapidement en raison de l'augmentation des températures moyennes. La capacité des populations d'arbres à migrer sous l'influence de ces changements rapides

- d'isotherme sera probablement dépassée (Scénario optimiste : température moyenne augmentera d'environ 2 ° C en 35 ans) ;
- Considérant que l'eau est le principal facteur limitant pour les forêts dans la région, la gestion de l'eau et les liens entre gestion des forêts et de l'eau devraient être considérés comme une priorité dans le contexte du changement climatique.

La capacité d'adaptation des principales espèces méditerranéennes :

- La diversité génétique est un élément clé dans les processus de l'évolution des écosystèmes forestiers et des espèces pour l'adaptation au changement climatique ;
- Les activités humaines peuvent avoir un impact sur la diversité génétique des populations et l'adaptation / l'adaptabilité de ces populations forestières au changement climatique;
- Les arbres méditerranéens ont une très grande diversité génétique interspécifique mais aussi intra spécifique et cette diversité génétique peut varier considérablement selon les populations au sein d'une même espèce forestière ;
- Si jusqu'à présent les espèces ont généralement réussi à s'adapter aux changements climatiques passés, les changements actuels dans un contexte de développement industriel et de forte croissance démographique représentent un danger susceptible de dépasser les capacités d'adaptation des espèces forestières (Les taux de propagation des arbres forestiers estimé à environ <100 m / an sont bien en deçà de ce qui serait nécessaire 3000 à 5000 m / an pour permettre une migration des espèces dans le contexte du réchauffement climatique à venir d'ici à 2050);
- Les études de phénologie de la floraison indiquent que le changement climatique risque d'entraîner une a synchronie prononcée chez les fleurs mâles et femelles et, par conséquent, se traduire par un manque de semences pour permettre une régénération naturelle de certaines espèces dans les écosystèmes forestiers ;
- Dans le pourtour de la Méditerranée, de nombreuses études ont été faites sur la variation génétique des populations forestières et de multiples essais comparatifs ont été menés dans une perspective régionale. Ces nombreuses ressources génétiques forestières ont déjà été testées dans les conditions climatiques extrêmes attendues avec une fréquence accrue dans le pourtour de la Méditerranée au cours des prochaines décennies (Union Européenne Projet For Adapt FAO Silva Mediterranea IUFRO);
- Optimiser la gestion des forêts et, en particulier, l'utilisation des ressources génétiques forestières (spatialement et temporellement) est nécessaire dans les écosystèmes forestiers méditerranéens, en tenant compte des synergies et nombreuses interactions entre l'eau, la protection des sols et les autres biens et services;
- La sélection des populations forestières doit maintenant mieux prendre en compte les capacités d'adaptation aux conditions futures ainsi que le potentiel d'atténuation dans un contexte de rareté de la ressource en eau. De l'information fiable sur les Ressources Génétiques Forestières (RGF) est nécessaire pour mettre en œuvre des stratégies pertinentes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le pourtour de la Méditerranée;
- Les dépérissements déjà observables dans certains écosystèmes forestiers peuvent permettre d'identifier les « seuils environnementaux » de l'existence et/ou de la reproduction de certaines espèces afin de lancer si nécessaire des actions de *migration assistée* et/ou d'évacuation dès les premiers signes de déclin.

Pour autant, il est nécessaire d'accroitre la connaissance relative aux impacts du changement climatique et à la capacité de résilience des espèces forestières méditerranéenne, mais surtout de favoriser l'accès de cette connaissance aux usagers, gestionnaires forestiers et décideurs politiques. En effet – et ce sont là des enjeux fondamentaux pour le projet FFEM – il faut noter que:

- Les résultats globaux qui existent et qui dans certains cas sont connus des gestionnaires forestiers, manquent parfois d'un ancrage terrain ou au contraire sont trop localisés, ce qui leur permet rarement d'appréhender la vulnérabilité de leur propre forêt. Il est nécessaire de mettre à disposition des gestionnaires forestiers, des outils facilement utilisables pour appréhender et analyser la vulnérabilité des écosystèmes et des décideurs politiques, des outils pour prioriser l'action et le développement de stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le secteur;
- Les résultats antérieurs et les outils développés par la recherche ne sont pas facilement accessibles et mobilisables par les utilisateurs tels que les gestionnaires forestiers, les écologistes et les décideurs. Un

effort de compilation, de *digestion* et de médiation est nécessaire pour donner de l'autonomie aux gestionnaires forestiers et leur permettre de mobiliser des résultats scientifiques sur leur propre zone d'intervention :

- Les modèles développés jusqu'à présent pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières (in situ et ex situ) n'intègrent pas toujours de stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Il est nécessaire de mettre à disposition des outils qui permettront cette intégration;
- Les connaissances génétiques et le suivi de la structure de certaines populations forestières peuvent aider à identifier des options de gestion adaptative et à élaborer des stratégies d'atténuation pour les écosystèmes forestiers. Il faut en faire de véritables options pour les gestionnaires forestiers.

Une réponse à ces enjeux ne sera possible et efficace que si elle capitalise sur les données existantes, si elle s'articule avec les projets en cours dans la sous région et si elle profite des avancées et connaissances déjà acquises dans d'autres régions similaires (par exemple l'initiative MED ForClimAdapt financée par l'Union Européenne et portée par l'AIFM). L'encadré 8 revient sur un certain nombre de projets, initiatives et études qui ont déjà été identifiés dans la région et dans les pays. Il permet de souligner l'importance d'une forte implication des institutions de recherche nationales souvent impliquées et/ou porteuses de ces projets de recherche.

Encadré 8 – Listes non exhaustive des études, initiatives et projets sur la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux effets du changement climatique, réalisés ou en cours, dans les pays cibles du projet

Quelques études ont été réalisées sur l'impact potentiel du changement climatique dans les pays cibles du projet. Elles sont peu nombreuses, souvent récentes et commencent à peine à faire l'objet d'un effort de capitalisation au niveau national, sous régional ou régional. On listera notamment les études suivantes :

Au Maroc:

- Etude des causes de dépérissement de la cédraie du Moyen Atlas, conduite par le HCEFLCD et réalisée par une équipe pluridisciplinaire (*9 experts, 23 rapports thématiques*).
- Ouvrage publié récemment par le HCEFLCD, intitulé « Les écosystèmes naturels marocains et les changements climatiques : La résilience écologique à l'épreuve » ; au niveau du Centre de la Recherche Forestière (CRF).
- Etude prospective (vulnérabilité scénarios impacts stratégie adaptation) pilotée par le Haut Commissaire et commanditée à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques de Rabat (IRES), et intitulée «La forêt marocaine face au changement climatique : Situation et perspectives d'adaptation » datant d'octobre 2010.

En Algérie:

- Rapport de l'étude « Vulnérabilité des forêts aux Changements Climatiques » du projet GEF/PNUD établi entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le FEM et le PNUD au titre de la Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- « Étude sur le dépérissement du Cèdre de l'Atlas dans le Parc National de Belezma. Apport de la télédétection et SIG » Etude réalisée dans le cadre d'obtention d'une thèse de doctorat par Salima Beloula.
- Un certain nombre d'études en cours au sein de la station INRF de Djelfa, notamment sur l'entomofaune comme indicateur des changements climatiques, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification.

En Tunisie:

- Le rapport d'étude de la « Stratégie Nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes au changements climatiques » commandité par le MARHP dans le cadre de la coopération tuniso-allemande en 2010;
- Un certain nombre d'étude et d'analyse de vulnérabilité de la subéraie (approche éco physiologique et analyse des indicateurs du changement, mise en place d'un site de suivi long terme en subéraie, etc.) réalisés ou en cours de réalisation à l'INGREF, notamment dans le cadre du projet AGORA;
- Analyse des effets du changement climatique sur le pin de Tunisie (approche dendrochronologique avec croisement des modèles de croissances et des modèles climatique, cartes de sensibilité, etc.) – INRGREF
- Analyse de vulnérabilité multifactorielle sur 5 grandes formations tunisiennes (dont subéraie, pinède et steppes alfatières). Etude en cours de finalisation financée par la GIZ.

En Turquie:

 Dans le sud du pays, une étude pilote localisée sur le bassin versant du Seyhan, est la seule analyse de vulnérabilité existante;

١	Une autre étude a examiné les changements potentiels des écosystèmes forestiers de l'est de la région mer noire du fait du changement climatique.				

I.3.2 <u>Des écosystèmes dont la très forte valeur environnementale et sociale n'est pas toujours</u> optimisée et valorisée

Les espaces boisés méditerranéens fournissent un grand nombre de biens et de services environnementaux dont bénéficie la population qui se trouve sur ou en périphérie de la zone mais qui a aussi son importance d'un point de vue global. Si les forêts sont dégradées ou détruites, leur capacité de production de ces biens et services sera elle-même diminuée, voire empêchée, ce qui pourrait mettre en grande difficulté les populations qui dépendent de ces biens et service. D'un autre côté et dans beaucoup de situations, c'est précisément l'exploitation de ces biens et services qui menace les écosystèmes boisés méditerranéens (voir tableau 2). Ils sont donc à la fois ce qui menace et ce qui justifie le maintien de ces écosystèmes et plus que jamais, doivent faire poids dans les décisions politiques et stratégiques relatives aux forêts méditerranéennes.

Que ce soit pour alimenter les plans d'aménagement, pour déterminer les choix de gouvernance territoriale ou pour renforcer le rôle économique et social des forêts (notamment au niveau de la comptabilité nationale), les gestionnaires forestiers doivent pouvoir s'appuyer sur une évaluation précise des biens et services rendus par les forêts méditerranéennes.

Il existe des études qui estiment la valeur économique des biens et services fournis par les écosystèmes boisés. Certaines ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans les pays. Parmi les plus exhaustives sur la région méditerranéenne, on citera l'étude de Merlo et Croitoru (20006) qui s'intéresse à la Valeur Économique Totale (VET) des écosystèmes. Les auteurs y dressent un état des lieux de la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes à un moment donné (voir encadré 9).

Sur la base de ces études, il est nécessaire de proposer une lecture de la dynamique de production de biens et services, exploitable par les gestionnaires et décideurs, notamment en intégrant une analyse de l'évolution de cette production dans le contexte du changement climatique, mais aussi via une mise en perspective des bénéfices et des coûts du maintien de la fourniture de ces biens et services et grâce à l'identification de modes de financements nouveaux pour la région (à commencer par les opportunités de financement existantes ou en préparation de la valorisation carbone, marchés volontaires, fonds domestiques ou internationaux, fonds d'adaptation, etc.).

Encadré 9 - Valuing Mediterranean Forests: Towards Total Economic Value 2006

Cette étude a été réalisée avec la collaboration de scientifiques de toute la région, dont le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban, la Syrie et la Turquie.

Elle a porté sur les valeurs d'usages directs (bois, PFNL, récréation, chasse), indirectes (protection des bassins versants, séquestration de carbone), d'option (produits pharmaceutiques) et de non-usage (conservation de la biodiversité), en utilisant plusieurs méthodes (prix du marché, biens de substitutions, coûts de la dégradation, des dépenses de protection, etc.) et les données disponibles (statistiques, études existantes).

La valeur totale des forêts méditerranéennes a ainsi été estimée à 133 euros/ha en moyenne, avec une valeur plus forte pour le nord (176) que pour le sud (67) et l'est (48) du bassin méditerranéen, cette différence étant certainement en partie due à une sous-estimation liée au manque de données ou au caractère incomplet des données existantes.

I.3.3 <u>Des modes de gouvernance territoriale et de coordination entre acteurs qui doivent d'avantage</u> tenir compte des usagers locaux

Du fait de la valeur sociale des forêts et de la très forte pression anthropique qui s'exerce généralement sur ces écosystèmes, il est fondamental d'intégrer les usagers dans la prise de décision et l'élaboration des plans d'aménagement des écosystèmes. Une gestion durable des écosystèmes passera en effet par la prise en considération des besoins des usagers dans la gestion des écosystèmes, mais aussi par la prise en considération – par les usagers eux-mêmes – de la fragilité de l'écosystème qu'ils entendent exploiter.

Pour permettre cette double prise en compte, il est nécessaire d'adapter les pratiques de gouvernance territoriale et d'adopter une approche participative qui permette d'impliquer les usagers très tôt dans la réflexion et jusqu'à la mise en œuvre des modes de gestion des territoires.

L'enjeu prend une dimension particulièrement importante au regard des mouvements et transformations en marche en Tunisie et (de manière plus incertaine) en Syrie. Les récents mouvements démocratiques qui ont eu lieu dans ces pays montrent la volonté des populations de participer au débat public. Dans ce contexte, il y a un véritable enjeu à donner les moyens à ces populations de participer et de reprendre en main la gouvernance territoriale.

1.3.4 Une coordination régionale et des échanges entre pays qui gagneraient à être renforcés

Dans le contexte actuel de changements globaux rapides, la coopération régionale conduite de longue date dans le cadre du Comité de la FAO sur les questions forestières méditerranéennes — *Silva Mediterranea* — est plus que jamais pertinente. Au delà des spécificités nationales, l'ensemble des pays des bassins méditerranéens présentent des similitudes qu'il est important d'exploiter. Une approche régionale doit en effet permettre à chaque pays de disposer de plus d'éléments et de retour d'expérience sur les impacts du changement climatique sur les écosystèmes boisés, sur leur capacité d'adaptation et sur les activités qui permettent d'optimiser et de valoriser à la fois la capacité d'adaptation et le maintien des biens et services environnementaux. Donner un éclairage régional à l'optimisation et la valorisation des biens et services environnementaux fournis par les écosystèmes boisés — outre le poids que cela peut faire gagner au sein des négociations internationales et par rapport à des positionnements nationaux isolés — permettra de généraliser les acquis et avancements de chaque pays et ce faisant, de donner une portée plus grande aux activités d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

À cet effet, l'enjeu de réplicabilité des activités est fort, de même qu'il est important de veiller à ce que les pays puissent maintenir leurs spécificités et leur pleine souveraineté dans l'action et la prise de décision. L'approche régionale aura également pour avantage d'articuler - pour les optmiser - les efforts de coopération internationale dont bénéficient les pays de la sous région et cela dans le but d'éviter la duplication des études et activités mais au contraire de les multiplier et d'en faire bénéficier le plus grand nombre. C'est dans cet esprit que le Département forêt de la FAO, accompagné par plusieurs partenaires (GIZ, Plan Bleu, France/MAAPRAT, EFIMED, UICN, WWF, ONFI, AIFM, MMFN, etc.) ont d'ores et déjà

décidé de se mobiliser pour renforcer cette dynamique régionale avec les pays riverains membres du Comité *Silva Mediterranea* et qu'ils ont initié un véritable Partenariat de Collaboration pour les écosystèmes forestiers du pourtour de la Méditerranée (PCFM).

Enfin, il faut noter qu'une approche sous-régionale pourrait permettre de défendre la spécificité des forêts méditerranéennes sur la scène des négociations internationales sur le changement climatique. L'accord de Cancun a validé politiquement la mise en place d'un mécanisme REDD+ qui n'exclut pas les forêts méditerranéennes, mais qui reste très focalisé sur les forêts tropicales et dont les modalités de mise en œuvre technique sont assez éloignées de la réalité du contexte régional méditerranéen. Cela est particulièrement vrai lorsque l'on s'intéresse au paysage de méthodologies REDD+ validées ou en cours de validation par les standards internationaux du carbone. Que ce soit en faire valoir national ou international, de manière volontaire ou contraignante, selon les modalités LULUCF du Protocole de Kyoto ou selon celles du mécanisme REDD+, les six pays cibles du présent projet FFEM ont besoin d'outils méthodologiques adaptés à leurs contexte forestier.

II OBJECTIFS DU PROGRAMME

II.1 Finalité

Dans un contexte caractérisé par des changements globaux rapides et une très forte pression anthropique sur les écosystèmes (notamment en termes de compétition sur les usages de l'eau entre les différents secteurs), la finalité du projet est d'inciter les acteurs à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable des biens et services environnementaux.

II.2 Objectifs spécifiques

Pour inciter les acteurs à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable des biens et services environnementaux, plusieurs éléments doivent être abordés qui devront répondre à des objectifs spécifiques:

- ➤ Un objectif spécifique centré sur l'intégration des impacts du changement climatique dans les politiques de gestion forestières et à cet effet, sur la production de données et d'outils relatifs à la fois à la vulnérabilité et à la capacité d'adaptation des forêts. On ne peut envisager de durabilité dans la fourniture des biens et services environnementaux par les forêts méditerranéennes que si l'on tient compte outre la réduction des pressions anthropiques qui pèsent sur ces écosystèmes des évolutions climatiques déjà engagées ou attendues pour la région. Il est nécessaire de fournir aux gestionnaires forestiers et décideurs politiques, des données et des outils pour intégrer pleinement la problématique.
- Un objectifs spécifique centré sur l'estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens et cela afin d'appuyer efficacement la prise de décision ainsi que le renforcement des actions d'appui à la gestion durable des écosystèmes (notamment par des mécanismes financiers innovants).
- Un objectif spécifique centré sur l'amélioration des modes de gouvernance des écosystèmes forestiers au niveau des territoires afin de promouvoir au niveau local, des stratégies de réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes boisés méditerranéens tout en garantissant aux usagers que les biens et services dont ils dépendent pourront être maintenus sur le long terme. Les pressions anthropiques sont telles sur les écosystèmes boisés méditerranéens qu'il est nécessaire de réunir les usagers autour de cette question de la fourniture durable des biens et services environnementaux, notamment dans un contexte de changements climatiques.
- Un objectif spécifique centré sur l'optimisation et la valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (puits de carbone). Via l'élaboration d'outils méthodologiques qui permettront de faire valoir (au niveau de la comptabilité nationale ou de standards internationaux du carbone) les efforts locaux de protection/restauration des écosystèmes, l'objectif est d'inciter au développement d'approches innovantes pour réduire la pression sur et/ou de restaurer les écosystèmes forestiers.

Un objectif spécifique centré sur le renforcement de la coordination et des échanges d'expériences entre acteurs de la sous région et sur la promotion de la spécificité des forêts méditerranéennes auprès de la communautés internationale, à travers des activités de coordination et de communication au sein du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) et dans le souci de participer à une stratégie méditerranéenne d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques par le secteur forestier. La coordination des activités du projet devra être assurée, notamment avec les autres activités en cours ou en projet et financées par d'autres bailleurs et particulièrement avec le plan d'action du PCFM.

III CONTENU DU PROGRAMME

Inciter les acteurs à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable des biens et services environnementaux nécessite de satisfaire les objectifs spécifiques précités. Pour ce faire, le projet est construit en cinq composantes qui se déclinent en quatre temps (du site pilote à l'échange régional et la promotion sur la scène internationale):

- Focus sur 5 à 10 sites pilotes qui seront proposés par les pays et sélectionnés par le Comité de Pilotage du projet. Les critères de sélection dépendent de la composante et de l'activité que l'on entend y développer. Ils sont détaillés ci-après, dans la présentation des composantes. D'une manière générale, quelle que soit la composante, les sites choisis devront répondre aux priorités nationales des pays participants, représenter des écosystèmes boisés caractéristiques de la région et couvrir une palette diversifiée d'écosystèmes et de pays. Leur taille pourra varier en fonction des composantes. Pour les composantes 1 & 2, une échelle large paraît cohérente pour estimer la vulnérabilité d'un écosystème et/ou la provision de services sociaux et environnementaux. Pour les composantes 3 et 4, une échelle réduite paraît plus appropriée afin de permettre une mise en œuvre pratique sur le terrain (approche participative, actions pilotes REDD+). Dans la mesure du possible, on veillera à combiner le maximum de composantes sur un même site (en particulier pour la composante 3 de caractère essentiellement transversal).
- Effort de capitalisation et éclairage régional
- Temps d'échange entre pays et institutions de la sous-région et avec les autres pays et institutions de la région méditerranéenne
- Promotion sur la scène internationale

Cette approche en quatre temps est fondamentale pour fournir des réponses concrètes aux gestionnaires forestiers, sur la base de sites qu'ils connaissent, tout en proposant – et en valorisant sur la scène internationale - une lecture politique et stratégique régionale de la gestion durable des écosystèmes boisés méditerranéens.

Les 5 composantes sont les suivantes, leur finalité propre, les produits et résultats attendus ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces composantes sont détaillés dans les parties suivantes:

- Composante 1 Production de données et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière de vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et en matière de capacité d'adaptation.
- **Composante 2** Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens grâce à l'étude des multiples enjeux liés aux évolutions de l'environnement et leurs effets potentiels sur le développement socio-économique.
- <u>Composante 3</u> Développement de modes de gouvernance participative et territoriale des écosystèmes forestiers méditerranéens
- <u>Composante 4</u> Optimisation et valorisation du rôle d'atténuation de forêts méditerranéennes (puits de carbone)

<u>Composante 5</u> – Contribution aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM et promotion des résultats du projet et de la spécificité des forêts méditerranéennes sur la scène internationale.

III.1 Composante 1 - Production de données et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière de vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et en matière de capacités d'adaptation.

III.1.1 Description

Cette composante a pour objectif d'améliorer la connaissance et la compréhension des gestionnaires forestiers et des décideurs politiques en matière de vulnérabilité et d'adaptation des forêts méditerranéennes aux changements climatiques. Il s'agit de permettre à ces gestionnaires et décideurs d'intégrer l'aspect changement climatique dans leurs modes de gestion et d'en tenir compte dans leurs choix politiques et stratégiques.

Il existe déjà un certain nombre de données, à la fois sur la vulnérabilité et sur la résilience, qu'il s'agira de mobiliser, de compiler et de compléter pour les rendre plus facilement exploitables par les gestionnaires et décideurs politiques. Par ailleurs, cette composante abordera nécessairement le thème de la conservation et de la gestion des ressources génétiques forestières dans les régions méditerranéennes (en prenant dans la mesure du possible en compte l'importante diversité génétique des populations).

Cette composante nécessite la réalisation de plusieurs activités et un jeu d'échelle - du site pilote à l'éclairage régional - afin de garantir la production d'outils qui correspondent aux besoins des gestionnaires et décideurs de la région:

- Revue de la littérature et état des lieux de l'évaluation des impacts du changement climatique sur les espaces boisés méditerranéens (méthodes et résultats des modélisations);
- (ii) Recensement et état des lieux des activités mises en place pour adapter les forêts méditerranéennes aux changements climatiques dans la région, en particulier en matière d'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières (RGF);
- (iii) Analyse de vulnérabilité d'écosystèmes boisés méditerranéens aux impacts du changement climatique. Réalisées sur 4/5 sites pilotes qui restent à sélectionner, ces analyses de vulnérabilité devront permettre de comprendre quels sont les impacts des *scénarii* d'évolution du climat sur quelques écosystèmes clés pour la région. Ces études permettront par ailleurs en capitalisant sur les premiers résultats d'identifier des pistes d'adaptation;
- (iv) Capitalisation des résultats et élaboration d'outils d'aide à la décision en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette activité cible les gestionnaires forestiers et les décideurs politiques. Il s'agit pour eux de disposer d'outils pour identifier la menace qui pèse sur leurs écosystèmes du fait du changement climatique, de prioriser les écosystèmes qui doivent l'être et d'identifier des pistes de réflexion à développer pour adapter les écosystèmes à ce nouveau contexte;
- (v) Échange entre les pays, y compris avec les pays européens impliqués dans le projet MED ForClimAdapt.

III.1.2 Résultats et produits attendus

Les principaux résultats attendus sur cette question des impacts du changement climatique sur les écosystèmes boisés méditerranéens sont :

- la compilation des informations disponibles sur les impacts du changement climatique sur les écosystèmes forestiers méditerranéens et les ressources génétiques forestières,
- •un accès amélioré aux informations pour la préparation de stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique adaptées
- •des recommandations techniques sur l'adaptation des forêts méditerranéennes aux changements climatiques, notamment via l'amélioration de la gestion des RGF.

Les produits attendus des activités susmentionnées sont les suivants :

•Un rapport synthétique à destination des gestionnaires forestiers sur les méthodes d'évaluation et de modélisation de la vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique;

- Un rapport synthétique à destination des gestionnaires forestiers sur l'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières (RGF) en vue d'adapter les écosystèmes aux changements climatiques;
- Rapports d'analyse de vulnérabilité avec des recommandations techniques en matière d'adaptation pour 4/5 sites pilotes ;
- •Un atlas de l'aire de répartition des principales essences méditerranéennes avec leurs évolutions attendues dans un contexte de changement climatique ;
- Sur la base de ce qui existe au sein de la FAO, actualisation des bases de données des ressources génétiques forestières disponibles pour des actions concrètes de conservation dans un contexte d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique (unités de conservation des RGF, matériel de base, essais génétiques) et une mise à jour du répertoire des sources de semences de conifères méditerranéens;
- •Un guide pratique pour permettre aux gestionnaires forestiers de répliquer les analyses de vulnérabilité sur d'autres sites et pour intégrer la dimension changement climatique dans les plans et études d'aménagement de leurs territoires;
- •Un atelier international pour rendre compte des résultats et échanger avec les pays méditerranéens européens sur la question de l'adaptation des forêts méditerranéennes aux effets du changement climatique.

III.1.3 Critères de sélection des sites pilotes

Deux ou trois sites pilotes devront être sélectionnés. Des analyses de vulnérabilité y seront effectuées pour comprendre quels sont les impacts des changements climatiques sur les essences méditerranéennes.

Ces sites pilotes devront être sélectionnés selon les critères suivants:

- Les sites devront être représentatifs d'écosystèmes/zones bioclimatiques caractéristiques et emblématiques de la région.
- Les sites devront être représentatifs d'écosystèmes/zones bioclimatiques jugés particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, et/ou devront présenter des signes de dépérissement visibles qui pourraient être dus aux impacts du changement climatique;
- La vulnérabilité des sites sera envisagée à 3 niveaux: menaces sur la survie, changement des aires de répartition, impacts sur les fonctions (biens et services rendus);
- Seront privilégiés des écosystèmes/zones bioclimatiques pour lesquels des synergies existent avec d'autres études et données réalisées ou en cours ;
- Seront favorisées les régions où des données climatiques historiques existent et où l'impact du changement climatique est supposé important.

III.1.4 Modalités de mise en œuvre

Ces activités se feront sous la coordination du Comité Silva Mediterranea de la FAO.

Le Comité Silva Mediterranea appuiera méthodologiquement les institutions de recherche nationales dans la réalisation des analyses de vulnérabilité sur les sites pilotes et assurera le travail de capitalisation et de production des données. Il pourra être assisté et réaliser le travail en partenariat avec EFIMED.

L'atelier d'échange sera organisé par le Comité *Silva Mediterranea*, en partenariat avec l'AIFM et les institutions porteuses de l'initiative MED ForClimAdapt.

III.2 Composante 2 - Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens grâce à l'étude des multiples enjeux liés aux évolutions de l'environnement et leurs effets potentiels sur le développement socio-économique.

III.2.1 Description

Les analyses sur les services fournis par les écosystèmes, et en particulier leur valeur économique, se sont multipliées ces dernières années. En ce qui concerne la forêt méditerranéenne, une étude conséquente

s'est attachée à estimer la valeur économique totale (VET) de ces écosystèmes boisés, sur la base de la valeur des biens et services qu'ils fournissent (Merlo et Croitoru, 2006). Si cette étude a permis de progresser dans la caractérisation et l'analyse des services écosystémiques fournis par les forêts méditerranéennes, et dans la réflexion sur les méthodes d'évaluation économique, l'approche par la VET qui a été utilisée y a cependant montré ses limites (au-delà des difficultés inhérentes à l'évaluation économique de biens et services non marchands). Cette étude visait en effet à dresser un état des lieux de la valeur des services fournis par les écosystèmes à un moment donné, sans s'intéresser à ses évolutions possibles. Par ailleurs l'étude n'est pas allée jusqu'à mettre les bénéfices fournis par les écosystèmes boisés au regard des coûts nécessaires pour assurer leur fourniture, ni à identifier les financeurs et bénéficiaires de ces services.

L'objectif de cette composante est donc de poursuivre ce travail d'analyse et de tenter de dépasser ces limites, afin de générer des informations utiles à la prise de décision. Pour l'étude prévue dans le cadre de ce projet, il est proposé d'appliquer la méthode de l'analyse coûts-avantages - ACA (ou analyse coûtsbénéfices - ACB), en s'appuyant notamment sur le manuel de l'OCDE (Pearce et al., 2006). Cette méthode aborde les interactions entre environnement et développement socio-économique à travers l'observation des flux économiques marginaux (marchands ou non) liés aux variations de la fourniture de services écosystémiques. Une telle approche permet d'intégrer et de mettre en regard l'ensemble des coûts et avantages, qu'ils soient privés, publics, directs, indirects et induits, dans la mesure des connaissances disponibles. L'analyse coût-avantages adopte une vision prospective sur le moyen/long terme afin de comparer des scénarios contrastés selon la sensibilité des coûts et avantages à des facteurs « exogènes » (impacts du changement climatique) et/ou « endogènes » (choix de gestion). On évalue alors l'écart des variables à leur comportement dans le scénario de référence. Cette méthode conviendrait en particulier à certains sites pilotes du projet (faisant l'objet de projets d'aménagement, réhabilitation ou protection) et permettrait d'évaluer les risques liés aux impacts du changement climatique ainsi que les options de gestion forestière. Ce travail sera par ailleurs complété par une analyse de la variation des flux marginaux des coûts et avantages par type d'acteurs (ménages, industries, agriculture, collectivités...) afin de caractériser la répartition sociale de ces coûts et avantages et de l'apprécier au regard de la vulnérabilité des acteurs aux changements envisageables.

Si l'objectif de cette composante est de réaliser une étude régionale, elle se basera sur une estimation faite au niveau de 4/5 territoires pilotes. C'est seulement dans un second temps qu'un effort de capitalisation sera fait pour donner un éclairage régional à la problématique, mais aussi pour permettre de proposer une approche qui conviendra à une grande partie des écosystèmes boisés méditerranéens.

Les activités seront donc les suivantes :

- (i) État des lieux des travaux réalisés sur le sujet (en et hors Méditerranée), reposant sur un travail bibliographique et des contacts auprès d'experts.
- (ii) Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services sur 4/5 territoires pilotes.
- (iii) Capitalisation des résultats pour donner un éclairage régional à la problématique et généraliser l'approche à l'ensemble de la région.
- (iv) Échanges entre les pays, institutions et acteurs méditerranéens pour rendre compte des résultats et initier des échanges, y compris avec le réseau méditerranéen des forêts modèles (MMFN) et dans une logique de coopération décentralisée avec les communes forestières françaises.

III.2.2 Résultats et produits attendus

Le résultat attendu de cette composante est de fournir des informations qui vont permettre d'appuyer efficacement la prise de décision et qui vont aider à la conception d'activités pour optimiser la valeur économique et sociale des forêts de la région.

Les produits seront :

- •Une évaluation de la valeur socio-économique des biens et services fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens pour 4/5 sites pilotes.
- •Une étude synthétique régionale qui se fonde sur les résultats obtenus sur les sites pilotes et dans la mesure du possible, qui extrapole au niveau régional afin de renforcer l'unité méditerranéenne sur la question.

Deux ateliers d'échanges sur la question, avec notamment le réseau méditerranéen des forêts modèles.

III.2.3 Critères de sélection des sites pilotes

Les 4/5 sites pilotes sur lesquels sera estimée la valeur économique et sociale des biens et services environnementaux fournis par les forêts seront sélectionnés selon les critères suivants:

- La zone devra couvrir un territoire cohérent (par exemple un bassin versant ou une zone protégée);
- Les biens et services rendus par les forêts des sites devront être pertinents (représentativité, importance) pour la région ;
- Seront privilégiés les sites sur lesquels les pressions anthropique et/ou climatique sont fortes et multiples ;
- Seront favorisés les biens et services/sites pour lesquels des synergies existent avec d'autres études et données réalisées ou en cours.

III.2.4 Modalités de mise en œuvre

Ces activités se feront sous la coordination du Plan Bleu.

En partenariat avec EFIMED, le Plan Bleu appuiera méthodologiquement les institutions de recherche nationales dans le travail d'évaluation de la valeur économique et sociale des biens et services fournis par les 4/5 territoires sélectionnés. Le Plan Bleu assurera le travail de capitalisation et la production de l'étude régionale.

III.3 Composante 3 - Développement de modes de gouvernance participative et territoriale des écosystèmes forestiers méditerranéens

III.3.1 Description

Les forêts méditerranéennes se trouvent généralement dans des zones où la présence humaine est très marquée. La population qui se trouve dans ou en bordure des zones forestières y est souvent nombreuse et profite des biens et services fournis par les forêts. Ces populations sont les premières concernées par les menaces de changements qui pèsent sur les écosystèmes boisés du fait du changement climatique et cela pour deux raisons:

- elles sont les bénéficiaires et usagers directs des biens et services environnementaux fournis par les forêts méditerranéennes et pourraient se trouver fragilisées si les écosystèmes ne peuvent plus fournir ces biens et services;
- leurs pratiques et usages des biens et services rendus par la forêt, s'il n'est pas engorgé et contrôlé, dégradent les écosystèmes et/ou peut exacerber les impacts du changement climatique.

À ce titre, il est absolument nécessaire de les intégrer dans les réflexions qui sont menées sur la gestion forestière, pour tenir compte de leurs besoins et pour les sensibiliser sur la fragilité des écosystèmes qu'ils utilisent et dont ils dépendent.

Outre ces populations, un certain nombre d'autres acteurs seront impactés par les décisions et stratégies adoptées en matière de gestion forestières, notamment des acteurs qui appartiennent à d'autres secteurs que le secteur forestier (par exemple des acteurs du secteur agricole).

La durabilité de la gestion des ressources forestières d'un territoire dépendra de la capacité qu'auront tous ces acteurs, y compris les gestionnaires eux-mêmes, à se rassembler autour de cette question de durabilité. C'est précisément ce que se propose d'initier la méthode *Imagine* du Plan Bleu. La méthode *Imagine* est une méthode participative fondée sur des indicateurs de développement durable. Elle s'adresse à un groupe d'acteurs venant de différents horizons mais concernés par un même territoire. Elle leur permet de mieux prendre conscience, ensemble, des changements en cours, des enjeux et des risques liés aux tendances actuelles et de se fixer des objectifs mesurables de progrès à moyen et long terme, aux plans économique,

social et environnemental. Dans cette optique, l'analyse systémique et prospective de durabilité 'Imagine' propose, aujourd'hui, un ensemble d'outils et de méthodes (un corpus méthodologique) pour décrire, évaluer et explorer le niveau de durabilité d'un éco-socio-système dans le passé, le présent et l'avenir, au moyen d'indicateurs et dans une démarche participative considérant les acteurs locaux comme experts à leur niveau.

La méthode *Imagine* a été testée, expérimentée et consolidée par le Plan Bleu et le Dr Simon Bell (Open University, Royaume Uni) dans le cadre des *Programmes d'Aménagement Côtier (PAC)* mis en œuvre pas le PNUE. Plan d'Action pour la Méditerranée à Malte, puis au Liban, en Algérie et en Slovénie. L'objectif de la présente composante est d'adapter cette méthode aux secteurs et contextes forestiers méditerranéens, notamment intégrant et en s'articulant avec les approches et ambitions participatives déjà utilisées et/ou proposées aux gestionnaires forestiers (Réseau Forêts Modèles, Chartres .Forestières Territoriales, Master Plan, etc.). À cet effet, un effort particulier sera fait pour encourager les échanges, la capitalisation et la complémentarité entre les différentes approches et ambitions. De manière démonstrative, la méthode qui aura été adaptée sera mise en œuvre sur 4/5 territoires pilotes, avec pour objectif de développer ou d'actualiser des plans d'aménagement durable pour les terrains forestiers ou des chartes de gestion territoriale.

Dans un effort de capitalisation et d'échange avec les autres pays du projet, mais aussi avec les autres réseaux d'acteurs impliqués dans ce type d'initiatives (MMFN, acteurs du projet Qualigouv, COFOR International, etc.), un atelier de restitution et d'échange viendra clore cette composante.

III.3.2 Résultats et produits attendus

Le résultat attendu de cette composante est la mise à disposition d'un outil de développement et d'animation participatif adapté aux écosystèmes boisés méditerranéens et tenant compte des approches et ambitions participatives déjà adoptées par les gestionnaires forestier (type Forêts Modèles).

Au préalable, cette composante aura pour résultat de susciter et d'encourager les échanges, la capitalisation et l'articulation des différentes approches participatives proposées aux gestionnaires forestiers dans la région. Une note de synthèse revenant sur ces différentes approches et sur leur articulation, sera distribuée aux acteurs de la région.

L'outil Imagine adapté sera décliné sur 4/5 territoires pilotes – à vocation de démonstration pour l'ensemble des pays concernés par le projet – en vue de développer des initiatives participatives de gestion durable de ces territoires.

Fonction étant des territoires qui seront sélectionnés, les résultats attendus de la mise en œuvre aura pour résultat le développement et la validation – par les acteurs rassemblés – de plans d'aménagement, de chartre de territoire ou de tout autre document prévisionnel de gestion durable d'un territoire.

Enfin, l'un des produits attendus de cette composante n'est autre que la tenue d'un atelier de restitution et d'échange avec les acteurs du projet FFEM et avec les pays et acteurs impliqués dans des initiatives similaires.

III.3.3 Critères de sélection des sites pilotes

Pour le développement de cette composante, les sites pilotes seront sélectionnés selon les critères spécifiques suivants et en respectant les principes généraux de sélection des sites:

- Existence d'interlocuteurs motivés par cette démarche au niveau local;
- Historique de concertation préalable et plateformes d'acteurs sur lesquelles s'appuyer ;
- Territoires ayant engagé ou sur le point d'engager une démarche de renforcement de la gouvernance locale (décentralisation de la gestion forestière et/ou territoriale par exemple);
- Inscription dans une démarche de révision des plans d'aménagement et/ou plans de développement territorial :
- Synergie avec les sites du réseau Forêts Modèles ;
- Sites appartenant à des zones où les activités des composantes 1 et/ou 2 et/ou 4 sont mises en œuvre.

III.3.4 Modalités de mise en œuvre

La coordination de cette composante sera assurée par le Plan Bleu qui appuiera méthodologiquement les gestionnaires forestiers et les membres de la société civile dans l'élaboration de ces initiatives locales. Forts de leurs expériences précédentes, les experts du Plan Bleu veilleront par ailleurs à identifier les acteurs les plus pertinents pour la mise en œuvre de la méthode sur les territoires, notamment pour l'organisation des ateliers.

Le Plan Bleu assurera également l'organisation de l'atelier, en partenariat avec les réseaux mentionnés (MMFN, Qualigouv, etc.)

III.4 Composante 4 - Optimisation des biens et services environnementaux fournis par les forêts méditerranéennes et valorisation des efforts d'optimisation

III.4.1 Description

Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Les problématiques d'adaptation à et d'atténuation de ces changements y sont plus qu'ailleurs inter reliés puisque des efforts d'adaptation seront nécessaires pour éviter la dégradation et maintenir le couvert et que ce faisant, les efforts d'adaptation participent également de l'effort global d'atténuation.

Pour lutter contre la très forte pression anthropique et dans le cadre des initiatives de lutte contre la désertification, de nombreuses activités ont déjà été entreprises par les services forestiers des pays (notamment de mise en défens et de boisement/reboisement) et parfois même par les populations locales appuyées par les ONG (développement des filières PFNL par exemple, notamment le miel). Le maintien et la multiplication de ces activités dépend de la disponibilité des financements dédiés à ces initiatives et de la volonté politique des les soutenir.

Dans ce contexte, le mécanisme REDD+ devrait pouvoir jouer son rôle d'outil incitatif à la réduction des pressions exercées sur les forêts, que ce soit une incitation d'ordre financière ou une incitation d'ordre politique ; c'est-à-dire en ouvrant le possibilité d'accéder aux financements carbone (quels qu'ils soient, marché, gré-à-gré ou fonds, y compris fonds d'adaptation) et/ou en permettant aux gestionnaires et usagers forestiers de quantifier et de faire valoir leurs efforts d'atténuation auprès des organes décisionnaires et aux gouvernements de les quantifier et de les faire valoir sur la scène internationale.

Pourtant, force est de constater que jusqu'à aujourd'hui, la place laissée aux forêts méditerranéennes dans le mécanisme REDD+ est très limitée. Le mécanisme, sans les exclure, ne les cible pas et reste très focalisé sur les forêts tropicales. Les outils méthodologiques qui existent aujourd'hui sont peu adaptés au contexte méditerranéen et aux dynamiques de dégradation qu'on y observe.

La composante 4 du présent projet se propose de revenir sur les outils méthodologiques validés ou en cours de validation au sein des marchés volontaires du carbone et de développer, sur la base de ce qui existe, un outil méthodologique adapté aux forêts méditerranéennes. L'objectif de cet outil est de permettre de quantifier les réductions d'émission et/ou les augmentations d'absorption dus aux efforts de réduction des pressions et de renforcement des stocks de carbone. L'outil méthodologique devra tenir compte de plusieurs spécificités (surfaces moins grandes que dans le bassin du Congo, stocks à l'hectare moins important, dégradation progressive, facteurs surpâturage dominant, aridité, désertification, etc.) et permettre de valoriser des interventions faites en matière d'adaptation comme d'atténuation, en matière de carbone forestier, de carbone des sols agricoles (notamment via l'amélioration des pâtures).

Pour l'adapter au contexte méditerranéen et éviter de tomber dans l'écueil de projets couteux à l'étude, mais peu valorisables sur le plan carbone, les acteurs du projet entendent s'appuyer sur l'ensemble des activités du secteur AFOLU éligibles au *Verified Carbon Standard* (VCS, anciennement *Voluntary Carbon Standard*). L'annexe 4 ci-après liste les activités éligibles au VCS.

L'outil méthodologique sera développé sur la base de 5/6 territoires pilotes pour lesquels – dans une perspective de certification par le VCS – des documents d'identification et de préparation des projets seront développés. Des activités innovantes seront élaborées pour réduire les émissions de GES et renforcer les stocks de carbone. L'objectif de cette composante est de proposer des outils et des solutions innovantes

pour valoriser l'effort d'atténuation du secteur forestier méditerranéen et tester les faisabilités et modalités de mobilisation de la finance carbone.

Enfin et dans un souci de capitalisation et de réplicabilité, un atelier sera organisé afin de partager au sein des pays cibles du projet et avec les pays et acteurs d'autres initiatives similaires (notamment les initiatives de type ProforBioMed pour les pays méditerranéens européens).

III.4.2 Résultats et produits attendus

Le résultat attendu de cette composante est le développement d'outils et d'approches pour estimer le potentiel REDD+ de territoires forestiers pilotes en méditerranée et cela dans un but de valorisation des efforts d'atténuation.

Les produits seront les suivants:

- Une méthodologie de valorisation des activités visant à maintenir et renforcer le rôle de puits de carbone des forêts méditerranéennes (REDD, AR, IFM, ALM, SLM) adaptée au contexte méditerranéen et susceptible d'être validée par le standard VCS;
- Le développement pour 5/6 sites pilotes, de projets d'optimisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes valorisables dans le cadre de la méthodologie susmentionnée et la préparation de PIN améliorée pour ces projets.
- L'organisation d'un atelier restitution et d'échange entre les pays, y compris avec les pays européens impliqués dans le projet ProForBioMed et avec les acteurs du Réseau Forêts Modèles Méditerranéen.

III.4.3 Critères de sélection des sites pilotes

Pour que soient développés les activités susmentionnées, les sites seront sélectionnés selon la procédure de sélection précisée plus loin dans le document et en tenant compte des critères spécifiques ci-après:

- Les pressions anthropiques s'exerçant sur les forêts sont visibles et mesurables ;
- Les pressions et les actions d'atténuation correspondantes sont les plus pertinentes pour la région (par exemple lutte contre incendies, surpâturage, collecte bois de feu, ...);
- Le type d'activité ciblée rentre dans le champ élargi du REDD+;
- Le site correspond à une entité la plus homogène possible du point de vue de sa gestion (zone protégée, forêt aménagée, bassin versant) tout en restant représentative des modes de gestion variés co-existants sur les territoires ;
- Les acteurs sont organisés (gestionnaires, populations locales) et il existe des actions en cours sur lesquelles s'appuyer;
- Existence de données permettant d'estimer l'impact carbone ;
- Synergie avec les sites du réseau Forêts Modèles.

III.4.4 Modalités de mise en œuvre

Le secrétariat du Comité *Silva Mediterranea* aura la charge de la coordination de cette composante. Pour le développement de la méthodologie et assurer l'appui technique aux opérateurs locaux, une convention sera signée avec l'ONF et sa filiale spécialiste des questions REDD+ (ONF International).

Ce dernier acteur devra veiller à s'appuyer sur les compétences et la force d'intervention des institutions locales, qu'elles soient de recherche ou de gestion (autorités locales). Enfin, un effort très particulier sera fait pour associer à la réflexion des acteurs familiers des initiatives de réduction des pressions sur ces écosystèmes, notamment le CIHEAM-IAMM et le Comité de lutte contre la désertification.

Ces derniers seront éventuellement associés à l'atelier d'échange qui sera organisé par le secrétariat du Comité Silva Mediterranea.

III.5 Composante 5 - Contribution aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM et promotion des résultats du projet et de la spécificité des forêts méditerranéennes sur la scène internationale

III.5.1 Description

Certaines activités du présent projet FFEM permettront de contribuer à des initiatives collectives indispensables à une bonne coordination régionale, conformément aux règles définies dans le cadre du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (*PCFM*) et à travers des appuis aux actions suivantes :

- Appui à l'organisation des comités de pilotage annuels et soutien au Secrétariat du PCFM
- Contribution à la mobilisation de ressources complémentaires à travers d'autres instruments financiers pour pérenniser les incitations positives / mécanismes REDD+ testées dans le cadre du présent projet FFEM au niveau des territoires forestiers méditerranéens (GEF/Forest Carbon Partnership Facility et Programme d'Investissement Forestier de la BM Fonds Vert adopté à Cancun et autres mécanismes mis en place dans le contexte des initiatives internationales sur le REDD+...).
- Mise en valeur et promotion des résultats du projet notamment via la promotion d'une méthodologie REDD+ auprès des instances internationales sur le climat (CCNUCC) et via l'élaboration de documents de valorisation des résultats du projet;
- Appui aux pays pour l'identification des sites pilotes et coordination d'un réseau de sites pilotes via l'organisation d'échanges (ateliers et/ou visites) entre les techniciens et gestionnaires forestiers des pays cibles et entre les acteurs des différentes composantes.

III.5.2 Résultats et produits attendus

La participation aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'aide internationale dédiée à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et faite au secteur forestier de la sous région.

Les résultats du projet FFEM ne devront pas seulement s'articuler avec les objectifs et activités du PCFM, ils devront être largement communiqués et échangés au sein du partenariat et cela afin de l'alimenter et de garantir sa réussite.

Les résultats de cette composante ne seront autres que:

- les réunions régulières du PCFM qui seront organisées en marge des réunions du comité de pilotage du projet FFEM; le bon déroulement du PCFM d'ici fin 2015 et notamment la semaine forestière méditerranéenne qui doit avoir lieu en Algérie en 2013.la poursuite des interventions au sein du PCFM sur la période 2015-2018.
- L'amélioration de la prise en compte des spécificités de la forêt méditerranéenne dans les négociations REDD+ internationale.
- Le renforcement de l'effet levier du projet (grâce à l'appropriation des sites pilotes par les pays et l'opportunité de valoriser les efforts d'atténuation)
- Le renforcement des échanges au sein de la région, entre les décisionnaires (comité de pilotage) et les techniciens forestiers et de la gouvernance (ateliers et visites d'échange prévus pour améliorer la coordination du réseau de sites pilotes).

III.5.3 Modalités de mise en œuvre

Cette activité sera mise en œuvre via le Comité *Silva Mediterranea*, opérateur et maître d'ouvrage du PCFM. Il s'agira d'une contribution financière du projet FFEM au PCFM, via un fonds multi-donateurs dédié au partenariat et en cours d'élaboration à la FAO. À ce titre, le Comité *Silva Mediterranea* en assurera la mise en œuvre, en cohérence avec les réunions du comité de pilotage du présent projet FFEM, les différents ateliers d'échange et de partage des résultats (voir composantes précédentes) et des activités du PCFM financées par les autres bailleurs.

III.6 Procédure de sélection des sites pilotes

Sur la base des critères sus-mentionnés et en tenant compte de quelques principes, généraux, ce sont donc au total 5 à 10 sites pilotes qui seront sélectionnés et sur lesquels le maximum des activités sus-mentionnées sera développé.

Les principes généraux sont les suivants:

- les sites choisis devront répondre aux priorités nationales des pays participants ;
- •ils devront représenter des écosystèmes boisés caractéristiques de la région ;
- •leur sélection devra permettre de couvrir une palette diversifiée d'écosystèmes et de pays (dans l'idéal un site par pays) ;
- •leur taille dépendra des composantes :
 - o Pour les composantes 1 & 2, une échelle large paraît cohérente pour estimer la vulnérabilité d'un écosystème et/ou la provision de services sociaux et environnementaux.
 - Pour les composantes 3 et 4, une échelle réduite paraît plus appropriée afin de permettre une mise en œuvre pratique sur le terrain (approche participative, actions pilotes REDD+);
- dans la mesure du possible, on veillera à combiner le maximum de composantes sur un même site (en particulier pour la composante 3 de caractère essentiellement transversal).

Un certain nombre de sites pilotes ont pu être identifiés, avec les services forestiers des pays, pendant l'étude de faisabilité du projet. Néanmoins, il a semblé précipité de vouloir en proposer une sélection définitive qui exige une parfaite coordination entre les acteurs ainsi que la prise de décision par le Comité de Pilotage du projet (voir le montage institutionnel du projet qui est détaillé ci-après). Ça n'est qu'après création de ce Comité de Pilotage et donc après validation du projet par le FFEM qu'il pourra être envisagé de sélectionner définitivement les sites pilotes.

Le calendrier suivant est proposé :

- Signature des conventions de financement entre l'AFD/FFEM et les maîtres d'ouvrage (Plan Bleu et *Silva Mediterranea*) : de juillet à novembre 2011;
- Réunion de lancement du projet pendant le Comité de Pilotage du PCFM qui se tiendra à Ramatuelle le 23 novembre 2011 ;
- Phase d'identification des sites pilotes par les pays, avec l'appui des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre identifiés : de novembre à février 2012 ;
- Désignation des points focaux du projet par les services forestiers nationaux : de novembre à février 2012 ;
- Planification détaillée des activités par les maîtres d'ouvrage avec les maîtres d'œuvre : de novembre à mars 2012 ;
- Premier Comité de Pilotage du projet ayant pour principal ordre du jour la sélection des sites pilotes et l'échange entre les pays, les bailleurs et les maîtres d'ouvrage et d'œuvre du projet : février 2012.

La sélection des sites pilotes se fera sur la base des critères sus-détaillés, les services forestiers des pays devront faire des propositions aux maîtres d'ouvrage sous la forme de fiche d'identification de projets (préparées par les maîtres d'ouvrage) et en fonction à la fois des priorités nationales et de la pertinence des sites pour une activité spécifique. Les sites seront présentés par les pays et sélectionnés par le Comité de Pilotage (appuyé par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre du projet) lors du premier Comité de Pilotage qui devrait avoir lieu en février 2012 à Rome.

IV.1 Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre

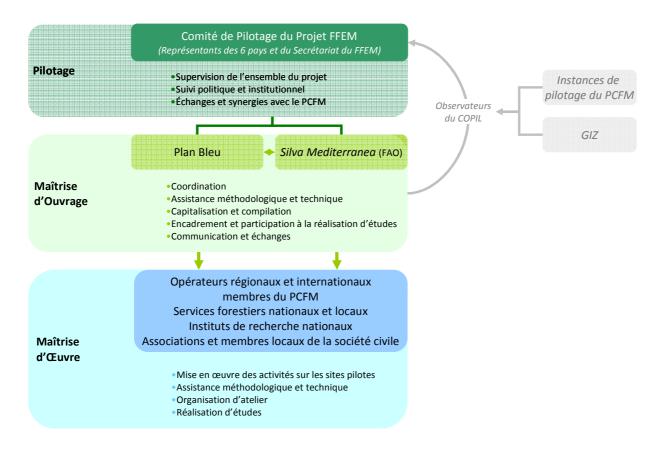
Comité de Pilotage: Un Comité de Pilotage est créé pour et dédié au présent projet FFEM. Ce Comité de Pilotage est constitué de représentants des 6 pays et d'un représentant du Secrétariat du FFEM. Y siègent également, mais à titre d'observateurs, les contributeurs financiers au projet. Le Comité de Pilotage assure la supervision de l'ensemble du projet, son suivi politique et institutionnel. C'est lui qui définit les grandes orientations du projet et assure sa bonne articulation avec le reste de l'activité du PCFM. Il a pouvoir de validation du contenu technique des conventions de financement et des résultats du projet.

Pour la constitution du Comité de Pilotage, les services forestiers des pays devront eux-mêmes identifier un point focal qui devra à la fois pouvoir suivre le projet (disponibilité et technicité) et pour prendre décision lors des réunions du Comité de Pilotage.

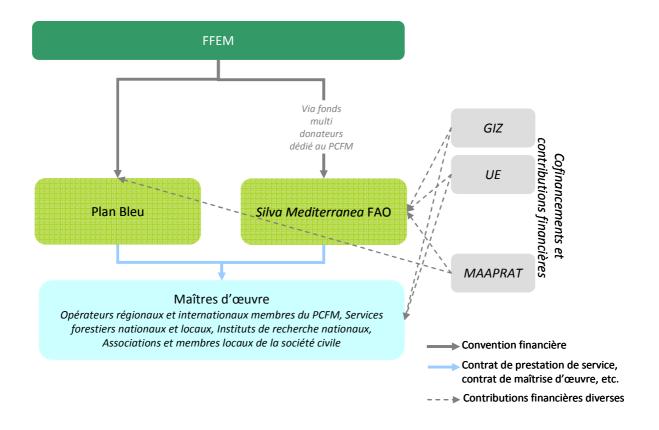
Maîtrise d'ouvrage (MOA): L'exécution du projet se fera sous la coordination de deux maîtres d'ouvrage: le Plan Bleu et la FAO (via le Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea*). Les maîtres d'ouvrage seront signataires des conventions de financement et auront la charge du décaissement des fonds vers les maîtres d'œuvre. Les MOA assureront la coordination et la bonne réalisation des composantes du projet. Pour ce faire et outre la coordination, elles apporteront une assistance méthodologique et technique aux maîtres d'œuvre, assureront le travail de compilation et de capitalisation à l'échelle régional, encadreront et participeront à la réalisation d'études et assureront l'effort de communication et d'échange sur les résultats des composantes dont ils ont la charge.

Maîtrises d'œuvre (MO): La mise en œuvre des activités sur les sites pilotes mais aussi la réalisation des études et l'organisation des ateliers seront assurées par des maîtres d'œuvre. La maîtrise d'œuvre sera confiée par les MOA avec validation par le comité de pilotage du projet et pour une activité spécifique. Elle sera confiée à une institution membre du PCFM en fonction de son domaine d'expertise ou directement aux services forestiers ou institutions de recherche des pays cibles.

Le diagramme suivant résume le montage institutionnel du projet :



Ce montage institutionnel se traduira par le montage financier schématisé ci-dessous.



Quatre conventions de financement seront signées entre l'AFD et les maîtres d'ouvrage:

- Avec le Plan Bleu :
 - L'une de 450 000€ pour la coordination des composantes 2 et 3 (y inclus 60 000€ d'évaluation du projet) telles que financées sur l'enveloppe traditionnelle du FFEM (phase I) ;
 - L'une de 610 000€ pour la coordination des composantes 2 et 3 et d'une partie de la composante 5 telles que financées sur l'enveloppe Fast Start REDD+ (phase II)
- Avec la FAO (Comité Silva Mediterranea) :
 - L'une de 900 000€ pour la coordination des composantes 1, 4 et 5 telles que financées sur l'enveloppe traditionnelle du FFEM (phase I) :
 - L'une de 690 000€ pour la coordination des composantes 1,4 et d'une partie de la composante 5 telles que financées sur l'enveloppe Fast Start REDD+ (phase II)

Un tableau synthétique revient sur cette répartition par enveloppe et par maître d'ouvrage en annexe 5 du présent document.

Le Plan Bleu et le Comité *Silva Mediterranea* auront la charge de l'identification et de la contractualisation avec les maîtres d'œuvre du projet pour la réalisation des activités qui constituent les composantes dont ils assurent la coordination. Le choix des maîtres d'œuvre ainsi que le contenu technique des contrats de prestation de services seront soumis à validation du Comité de Pilotage. Il est entendu que dans la mesure du possible, la maîtrise d'œuvre sera confiée aux services forestiers des pays cibles et aux membres du PCFM.

IV.2 Supervision

La supervision du projet sera assurée par trois acteurs principaux:

- Un comité de pilotage qui assurera la supervision politique et générale du projet
- Le Comité Silva Mediterranea et le Plan Bleu qui assureront le pilotage et la gestion "quotidienne" du projet

IV.2.1 Les supervisions politique et générale

Elle sera assurée par un Comité de Pilotage créé pour le projet et composé de:

- 1 représentant des services forestiers de chacun des 6 pays membres du PCFM;
- 1 représentant du Secrétariat du FFEM

Pour assurer la bonne coordination des composantes et les échange entre partenaires, le Plan Bleu et le Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea* siègeront en membres actifs mais non-décisionnaires au COPIL.

Pour garantir la bonne articulation du projet avec le Plan d'Action du PCFM et le projet de la GIZ (principale contribution financière au projet), les instances de pilotage du PCFM et la GIZ siègeront également au COPIL, à titre d'observateurs.

Le Comité de Pilotage se réunira tous les ans - en marge des réunions des instances de pilotage du PCFM - en France ou dans l'un des pays membres du PCFM. Il aura pour objectif de définir les grandes orientations (ou ré-orientations si cela s'avère nécessaire) du projet, de suivre le calendrier d'avancement du projet et de garantir au projet sa transversalité et son caractère régional. Le Comité de Pilotage aura la charge du suivi de la réalisation des composantes.

Pour assurer une bonne communication sur le projet et des réunions du Comité de Pilotage efficaces, les maîtres d'œuvre des activités seront invités à produire des notes d'avancement synthétiques qu'ils devront remettre, au préalable de chaque Comité de Pilotage, au maître d'ouvrage de la composante. Le maître d'ouvrage se chargera de compiler ces notes et devra en rendre compte lors des réunions du Comité de Pilotage.

Pour intervenir sur des aspects techniques, présenter des résultats ou discuter de réorientations du projet, certains maîtres d'œuvre pourraient être invités ponctuellement aux réunions du Comité de Pilotage du projet.

Enfin, pour garantir un pilotage réactif et efficace, des rapports intermédiaires d'avancement des composantes seront remis aux membres du Comité de Pilotage, avant chaque réunion annuelle.

IV.2.2 Le pilotage et la gestion "quotidienne" du projet

Outre la supervision politique et le suivi général du projet qui sera assuré par le Comité de Pilotage, la gestion effective du projet sera déléguée au Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea* et au Plan Bleu, comme détaillé dans la répartition budgétaire de la composante 5.

Le Comité Silva Mediterranea assurera l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du projet ainsi que la planification des activités, le suivi des conventions de financement avec les maîtres d'œuvre et la coordination avec les autres partenaires financiers du projet sur les composantes et les activités qui le concernent.

Le Plan Bleu assurera la planification des activités, le suivi des conventions de financement avec les maîtres d'œuvre et la coordination avec les autres partenaires financiers du projet, sur les composantes et les activités qui le concernent. En outre, le Plan Bleu aura la charge de l'appui qui sera apporté aux pays pour l'identification des sites pilotes et de la coordination du réseau de sites pilotes du projet, ainsi que de la promotion des résultats du projet et des spécificités de la forêt méditerranéenne sur la scène internationale.

Le Comité Silva Mediterranea et le Plan Bleu devront par ailleurs garantir une parfaite articulation des composantes entre elles et satisfaire au souci du Comité de Pilotage de garantir la transversalité du projet et son caractère régional.

Comme pour toutes les composantes dont ils assureront la coordination, le Comité *Silva Mediterranea et le* Plan Bleu rendront des comptes au Comité de Pilotage du projet pour tout ce qui a trait à la coordination générale du projet.

IV.3 Les moyens

IV.3.1 Les moyens en "ressources humaines

Le projet bénéficiera des ressources humaines déjà disponibles au niveau du Secrétariat de *Silva Mediterranea* au sein du Département des Forêts de la FAO (Expert forestier français mis à la disposition de la FAO par le MAAPRAT / France — Equipes du Département des Forêts de la FAO). Il bénéficiera également des ressources humaines mobilisables au sein des groupes de travail thématiques de *Silva Mediterranea* et, tout particulièrement, des compétences des experts chargées de la coordination des groupes de travail du Comité (le groupe de travail sur la conservation des RGF, le groupe de travail « Gestion des Forêts et Développement Durable », le groupe de travail « Forêts méditerranéennes et changements climatiques »).

Il bénéficiera également des ressources humaines disponibles au sein du Plan Bleu (expertise financée par le MAAPRAT/ France) pour la coordination des différentes composantes.

Les deux maîtres d'ouvrage délégués que sont le Comité *Silva Mediterranea* et le Plan Bleu mobiliseront en sous-traitance et pour des tâches spécifiques, d'autres experts ou institutions qui réaliseront le travail détaillé dans les composantes. Ces institutions pourront être :

- Les services forestiers nationaux et leurs représentations locales :
- Les institutions de recherche nationales :

- Les opérateurs régionaux et internationaux membres du PCFM (AIFM, EFIMED, ONFI, MMFN, etc.)
- Les associations et membres locaux de la société civile

L'intervention de ces opérateurs se fera toujours sous la coordination du maître d'ouvrage délégué identifié pour la composante (Comité *Silva Mediterranea* de la FAO ou Plan Bleu), et qui rendra des comptes directement au Comité de Pilotage du projet et au FFEM.

IV.3.2 Les moyens matériels

Le projet bénéficiera des moyens en matériels (Bureaux, mobiliers de bureau, moyens de communication et moyens informatiques) déjà disponibles au niveau du Secrétariat de *Silva Mediterranea* au sein du Département Forêts de la FAO (Bureau mis à la disposition de l'Expert Forestier français mis à la disposition de la FAO par le MAAPRAT et des équipes Zones Arides du Département Forêts de la FAO). Il bénéficiera également des moyens matériels de certaines institutions membres des groupes de travail thématiques de *Silva Mediterranea* et, tout particulièrement, des moyens matériels des institutions chargées de la coordination des groupes de travail du Comité.

Il pourra aussi se reposer sur les moyens matériels déjà disponibles dans certaines institutions membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) notamment au niveau de l'équipe régionale basée à Rabat dans le cadre du projet de la GIZ. Les modalités de mobilisation des moyens matériels des institutions membres de ce Partenariat de Collaboration devront se faire conformément aux modalités retenues dans le cadre des instances de pilotage du PCFM. Au niveau des sites pilotes le projet se reposera surtout sur les moyens matériels disponibles dans les institutions présentes sur le terrain et/ou au sein des communautés d'acteurs impliquées dans la gestion des territoires forestiers retenus pour tester les opportunités des mécanismes REDD+. La mobilisation de ces moyens matériels pourra également faire l'objet de contrats de prestation signés pour la mise en œuvre du projet.

IV.4 Les publics cibles

Les institutions du secteur forestier (et des secteurs connexes pertinents : agriculture, environnement, tourisme...) des six pays cibles membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (Maroc, Tunisie, Algérie, Liban, Syrie et Turquie). Les gestionnaires forestiers des territoires retenus comme sites pilotes pour différentes composantes (Institutions publiques, communes forestières, entreprises privées, ONG locales...) et les populations locales (fournisseurs ou bénéficiaires des biens et services environnementaux dans les sites pilotes).

IV.5 Les parties prenantes au projet

Les parties prenantes de ce projet FFEM seront :

- 1. Les institutions membres du Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes et en particulier :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Plan Bleu
 - Agence Française de Développement/Fonds Français pour l'Environnement Mondial (AFD/FFEM)
 - Deutsche Gesellschaft f
 ür Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
 - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT)
 - Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)
 - Institut forestier européen Bureau régional méditerranéen (EFIMED)
 - Office National des Forêts International (ONFI)
 - Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles (MMFN)
 - Union internationale pour la conservation de la nature Centre pour la coopération Méditerranéenne (IUCN - Med)
 - Programme Méditerranée du Fonds Mondial pour la Nature (WWF-MEDPO)
 - COFOR International

 Les institutions nationales/territoriales des pays cibles membres du PCFM (Algérie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) que ce soit les services forestiers eux-mêmes et/ou les institutions de recherche

V DUREE, COUT & PLAN DE FINANCEMENT

V.1 Durée et calendrier de mise en œuvre

Le projet aura une durée de quatre années (novembre 2011 - novembre 2015)

- Phase d'instruction du projet FFEM (phase I): Janvier à Juillet 2011
- Signature des conventions de financement de la phase I : juillet à novembre 2011
- Phase d'instruction du projet FFEM phase II : octobre à novembre 2011
- Signature des conventions de financement de la phase ii : décembre 2011
- Phase de mise en œuvre du projet FFEM: novembre 2011 à novembre 2015
- Phase d'évaluation du projet FFEM: Août à novembre 2015

Un chronogramme détaillé des activités est annexé à ce document.

V.2 Coût & financement FFEM envisagé

Le coût total du projet est de 8,5 millions d'Euros et la contribution du FFEM s'élève à 2,65 millions d'Euros Ces financements attribués par le FFEM feront l'objet de financement en deux phases, conformément à la répartition détaillée en annexe 5 :

- *Une première attribution sur financement de l'enveloppe FFEM classique pour un montant total de 1,35 million d'Euros validée par Comité de Pilotage du FFEM le 5 juillet 2011;
- •Une seconde attribution pour un montant de 1,3 million d'Euros qui fera l'objet d'une instruction spécifique en novembre 2011 sur financement de l'enveloppe Fast Start REDD+ attribuée par le gouvernement français au FFEM.qui fera l'objet d'une instruction spécifique, afin de concrétiser la mise en œuvre d'activités sur les sites pilotes.

La présente NEP est une version amendée de la NEP qui a été validée le 5 juillet 2011. Elle tient compte des deux phases du projet et vaut pour instruction de la phase 2 du projet.

V.3 Cofinancements et autres contributions financières

Ils proviennent de différents partenaires et se font via de la contribution directe, de la mise à disposition ou par l'intermédiaire de projets existants dont les synergies avec le présent projet sont très fortes. Ces projets permettront de renforcer considérablement le projet soit en le complétant via activités qui ne sont pas prises en charge par le projet FFEM et en lui permettant de s'appuyer sur des résultats acquis par le projet co-financeur, soit en s'inscrivant dans une dynamique complémentaire, institutionnelle ou de recherche, qui pourra s'appuyer sur le projet FFEM et accentuera ses retombées. D'autres co-financement se font directement via de la mise à disposition de fonds ou de la contribution directe au fonctionnement du projet.

Le tableau 3 ci-après résume les co-financements et contributions financières au projet qui sont détaillés ci-après.

Institutions	Montant total du co-financement/ contribution financière
GIZ	4 000 000€
Union Européenne	1 500 000€
via AGORA	500 000€
via QUALIGOUV	250 000€
via FOR CLIMADAPT	250 000€
via FORESTERRA	500 000€
MAAPRAT	350 000€
TOTAL	5 850 000€

Tableau 3 – Cofinancements et contributions financières au projet

V.3.1 <u>GIZ via le projet Adaptation des Politiques Forestières au Changement Climatique dans la région MENA Les moyens en "ressources humaines</u>

Description et Objectifs :

Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) a approuvé un projet régional fin décembre 2009. L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de mise en œuvre des politiques dans certains pays de la région MENA (Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie, Syrie et Liban) pour garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers et préserver les multiples services environnementaux que procurent ces forêts aux populations rurales dans le contexte des changements climatiques.

- Le projet est conçu autour de trois grandes composantes:
- Renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts dans le contexte du changement climatique ;
- Amélioration de la communication et des relations publiques sur les questions liées au changement climatique et à la valeur de la forêt méditerranéenne pour les usagers;
- Mobilisation de l'aide extérieure et partenariats pour la gestion des forêts dans le contexte du changement climatique.

En ligne avec cette stratégie basée sur trois composantes, les activités du projet se concentreront sur le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux susceptibles d'influencer les politiques forestières (y inclus les décideurs et les médias). Grâce à des ateliers de formation régionaux, il permettra de renforcer les capacités des services des administrations forestières, de promouvoir des approches intersectorielles et d'aider les secteurs connexes à mieux comprendre les liens entre les services environnementaux fournis par les forêts, l'adaptation au changement climatique et la réduction de la pauvreté. En outre, les pays participants seront appuyés pour mieux se positionner dans les négociations internationales relatives à la thématique forêts/climat et pour mobiliser des financements extérieurs.

Partenaires / Régions et pays concernés:

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à de Lutte contre la Désertification du Maroc (HCEFLCD), administrations forestières nationales, administrations des secteurs étroitement liés aux problématiques forestières et organisations non gouvernementales des pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie, Syrie et Liban).

Budget Total : 4 M€

Contribution financière au 4 M€

projet FFEM:

Durée/période de validité

de la contribution : 4 ans de Juillet 201 à Juillet 2014

V.3.2 UE via le projet AGORA

Description et Objectifs :

AGORA a pour but de faire progresser la connaissance scientifique sur la gestion durable des forêts en Tunisie et au Maroc par le biais d'une coopération scientifique, d'un travail en réseau et d'un renforcement ciblé des capacités. Cela, afin de permettre une utilisation efficiente des connaissances et des ressources existantes disponibles dans différentes institutions de recherche forestière de la région méditerranéenne.

Ses objectifs sont :

- 1. Mettre en œuvre un plan d'action conjoint coordonné au niveau international pour échanger savoir-faire, compétences et expériences autour de trois thèmes scientifiques suivants :
 - a. Comprendre le rôle de la diversité génétique dans la réponse adaptative des espèces forestières ;
 - Evaluer la valeur économique des biens et services forestiers, créer des mécanismes de financement et des stratégies de génération de revenus pour en garantir une fourniture durable;
 - c. Développer des instruments participatifs afin d'optimiser et d'adapter la gestion des forêts aux territoires à usages multiples et aux changements du climat et d'utilisation des sols.
- 2. Organiser une dissémination et des activités promotionnelles adéquates (interaction avec différents groupes de Parties prenantes, etc.) afin de mettre en valeur, tant au niveau local qu'international, l'amélioration du potentiel de recherche d'INRGREF et d'ENFI.

http://www.efimed.efi.int/portal/research/projects/agora/

Partenaires: EFI, INRA, UNIPD, KTU, ENFI, INRGREF

Budget Total: 986.000€

Contribution financière au

projet FFEM : 500 000€

Durée/période de validité

de la contribution : 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

V.3.3 UE via le projet Qualigouv

Description et Objectifs :

Face aux enjeux multiples de la gestion des espaces forestiers méditerranéens, QUALIGOUV propose d'améliorer la concertation nécessaire à la gestion durable des espaces forestiers protégés méditerranéens, à travers la conception et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance et de politiques de qualité.

En effet, la multifonctionnalité de ces espaces exige la mise au point de nouvelles stratégies d'actions communes et participatives, depuis la simple vulgarisation jusqu'à l'implication institutionnelle, technique et/ou financière des divers publics concernés.

En parallèle, QUALIGOUV propose de faciliter la collaboration entre acteurs des centres urbains et des espaces ruraux proches

http://qualigouv.eu/site/telechargements/News1fr.pdf

Partenaires: Région de Murcie (chef de file), AIFM, Parc Naturel Régional des Alpilles,

Parc Naturel Régional du Luberon, ONF, Generalitat de Valence, Province de

Tarante, WWF MedPO

Budget Total: 1,8 M€

Montant de la contribution

250 000€

financière au projet FFEM:

Durée/période de validité

36 mois - mai 2009 à mai 2012 de la contribution :

V.3.4 UE via le projet MED ForClimAdapt

Description et Objectifs :

L'objectif général du projet est d'améliorer les capacités d'adaptation des écosystèmes forestiers méditerranéens aux risques liés aux changements climatiques, en particulier d'érosion, d'incendies et de dépérissement à travers quatre approches complémentaires :

- le développement des modes d'observation et de suivi des modifications des écosystèmes,
- le développement d'une nouvelle sylviculture favorisant les capacités naturelles d'adaptation des écosystèmes (peuplements mixtes et irréguliers, essences adaptées locales ou méditerranéennes),
- le développement de méthodes de restauration écologique et de reboisement de terrains dégradés.
- l'information, la sensibilisation et le développement de la concertation élargie pour améliorer la gouvernance.

Le projet focalise son action sur le développement de mesures concrètes d'adaptation, à travers des chantiers pilotes qui, outre leur utilité locale, serviront de modèle pour le développement d'initiatives ultérieures.

Au sein même du partenariat, les solutions expérimentées contre l'érosion des sols du Vésuve et de Nord-Egée bénéficieront aux territoires d'Alentejo et de Murcie. Les résultats du projet auront une validité régionale à travers l'organisation de séminaires. Un groupe, composé d'un représentant de chaque partenaire et présidé par l'AIFM, sera chargé d'analyser et d'extraire les bonnes pratiques, puis de les valider pour tous les territoires méditerranéens. L'AIFM facilitera la diffusion d'information à travers son réseau méditerranéen, ses propres outils de communication et de nouveaux outils : site web, newsletters, cahiers d'étape... Dans ce cadre-là, l'AIFM souhaite rassembler toutes les initiatives convergentes (Comité Silva Mediterranea, EFIMED, Plan Bleu, WWF, etc.).

Partenaires:

Parc national du Vésuve (Portugal, chef de file), AIFM, Association française Forêt Méditerranéenne, ONF, Région de Murcie (Portugal), Région d'Ombrie (Portugal), Région Nord-Egée (Grèce), Association de protection du patrimoine de Mertola (Portugal)

Budget Total: 1,7 M€

Contribution financière au

250 000€

projet FFEM:

Durée/période de validité de la contribution :

2010 - 2013

V.3.5 <u>UE via le projet FORESTERRA (ERA-net)</u>

Description et Objectifs :

L'objectif stratégique du projet FORESTERRA est de renforcer la coordination et l'intégration scientifiques de programmes de recherche sur les forêts méditerranéennes au sein des pays de la région méditerranéenne (UE et non-UE) et avec les pays d'autres zones climatiques méditerranéennes (Australie, Afrique du Sud. Chili, Californie). FORESTERRA fournit un cadre ambitieux de mise en réseau et d'ouverture de programmes nationaux et/ou régionaux pour capitaliser le plus

efficacement possible sur les capacités et connaissances scientifiques existantes en matière de développement durable, notamment en matière de gestion forestière durable (y compris la gestion des ressources forestières pour atténuer et s'adapter aux menaces de changement climatique).

Pour atteindre cet objectif général, FORESTERRA va :

- Renforcer les synergies grâce à une coordination améliorée des programmes de recherche de manière à éviter la duplication des efforts et d'orienter les ressources ainsi économisées vers des problématiques stratégiques transnationales (et transcontinentales);
- Développer la connaissance et promouvoir le partage de visions prospectives (nationales et régionales) dans la zone méditerranéenne, ce qui sera un moteur pour la recherche et l'innovation sur les forêts méditerranéens et les biens et services qu'elles fournissent;
- Augmenter la coopération interdisciplinaire (hydrologie, climatologie, foresterie, économie, science du sol, etc.) et entre les organisations pour partager les ressources en matière de recherche scientifique, porter des projets de recherche ambitieux et développer de nouvelles infrastructures qui ne peuvent être entreprises au niveau individuel;

- étendre les bénéfices de la mise en réseau à un niveau global intégrant toutes les zones soumises à un climat méditerranéen.

Partenaires: EFIMED, INRA, HCEFLCD (Maroc), INRF (Algérie), FCT, IRESA (Tunisie),

MEF (Turquie), TUBITAK (Turquie), mais aussi des acteurs Italiens,

Espagnols, Portugais, Grecs, Bulgares, Slovènes, Croates.

Budget Total: 2 M€

Contribution financière au

projet FFEM:

500 000€

Durée/période de validité

de la contribution :

Tout juste accepté, démarrage en 2012 pour 48 mois

V.3.6 <u>Le MAAPRAT / France</u>

Description et Objectifs: Assistance technique apportée au secrétariat du Comité Silva Mediterranea

de la FAO (un expert forestier mis à disposition du département des forêts de la FAO et qui sera dédié à 50% à ce projet) ainsi qu'au Plan Bleu (l'équivalent temps plein d'un expert mis à disposition au Plan Bleu à Marseille/Sophia Antipolis via la contribution à plusieurs postes dont certains

seront mis à disposition du projet).

Partenaires / Bénéficiaires Comité Silva Mediterranea de la FAO, Plan Bleu

Budget Total: 700 000€

Contribution financière au

projet FFEM : 350 000€

Durée/période de validité Le financement de l'expert mis à disposition de la FAO est acquis pour la

de la contribution : période 2010-2012, renouvelable pour 2013-2014, selon sollicitation de la

FAO, laquelle dépendra du démarrage du projet FFEM).

V.4 Plan de financement prévisionnel

(en milliers d'Euros)

	(en miliers a Euros)	Maîtrise	Répartition e	nveloppes FFEM	CIZ	UE via	UE via MED	UE via	UE via	NAA ADDAT	TOTAL
	Composante	d'ouvrage	1	2	GIZ	Qualigouv	ForCLimAdapt	Agora	FORESTERRA	MAAPRAT	TOTAL
1	Production de données et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière de vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et en matière de capacité d'adaptation	FAO	380	120	1 000				500		2 000
2	Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens grâce à l'étude des multiples enjeux liés aux évolutions de l'environnement et leurs effets potentiels sur le développement socio-économique	Plan Bleu	186	162,75	1 000			250			1 598,75
3	Développement de modes de gouvernance participative et territoriale des écosystèmes forestiers méditerranéens	Plan Bleu	176,7	199,95	500	250		250		150	1 526,65
4	Optimisation et valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (stockage de carbone)	FAO	370	440	750		250				1 810
	Contribution aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM	FAO	50	50	750					200	1 050
5	Identification et coordination du réseau de sites pilotes et promotion (interne et externe) des résultats du projet	Plan Bleu		167,4							
6	Pilotage et gestion du projet (FAO)	FAO	100	80							180
	Pilotage et gestion du projet (Plan Bleu)	Plan Bleu	27,3	39,9							67,2
7	Evaluation du projet	Plan Bleu	60	40							100
		TOTAL	1 350	1 300	4 000	250	250	500	500	350	8 500

VI.1 Evaluation des impacts attendus & indicateurs d'impact

Les impacts attendus du projet sont :

- En matière de gouvernance :
 - Une meilleure prise en compte des impacts futurs des changements climatiques (changement d'aires de répartition, ressources génétiques forestières adaptées) dans les politiques forestières;
 - Une meilleure prise en compte des impacts futurs des changements climatiques (changement d'aires de répartition, ressources génétiques forestières adaptées) dans les pratiques sylvicoles et les aménagements forestiers des sites pilotes;
 - Une meilleure prise en compte de la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers dans les politiques nationales et politiques sectorielles des autres secteurs;
 - Une meilleure intégration des enjeux du changement climatique dans les plans d'aménagement et développement territorial des sites pilotes;
 - Le développement de réponses régionales aux enjeux liées aux changements climatiques auxquels font face les forêts méditerranéennes.
- En matière de renforcement des capacités :
 - La diffusion d'outils méthodologiques auprès des gestionnaires forestiers, institutions de recherche nationale et acteurs locaux :
 - Analyse de vulnérabilité ;
 - Méthode d'évaluation de la valeur des services environnementaux ;
 - Analyse prospective territoriale;
 - Evaluation du potentiel REDD+, méthodologies REDD+.
 - La diffusion de documents de synthèse et capitalisation auprès des décideurs politiques.
- En matière de connaissances scientifiques et techniques :
 - Analyses de vulnérabilité sur sites pilotes ;
 - Evaluation de la valeur des services environnementaux sur sites pilotes ;
 - Evaluation du potentiel REDD+ sur sites pilotes et méthodologie REDD+ adaptée au contexte méditerranéen;
- En matière d'effets directs :
 - Le prolongement du projet par les autorités nationales par la mise en œuvre des actions d'adaptation initiées sur les sites pilotes, et la valorisation de ces projets auprès des mécanismes financiers d'appui à l'adaptation ;
 - Le prolongement du projet par les autorités nationales par la mise en œuvre des actions d'atténuation initiées sur les sites pilotes, et la valorisation de ces projets auprès des mécanismes financiers d'appui à l'atténuation;
- En matière de valorisation et de promotion sur la scène internationale :
 - Une meilleure connaissance et prise en compte des spécificités de la forêt méditerranéenne dans les problématiques liées au changement climatique.

VI.1.1 Indicateur agrégeables

- En matière de gouvernance :
 - Nombre de services forestiers ayant introduits de nouveaux éléments liés à l'adaptation au changement climatique (découlant des activités du projet) dans leurs plans d'action annuels et pluriannuels ;

- Nombre de sites pilotes où les pratiques sylvicoles et les aménagements forestiers ont évolué vers une meilleure prise en compte des impacts futurs des changements climatiques (changement d'aires de répartition, ressources génétiques forestières adaptées);
- Nombre de sites pilotes dont les plans d'aménagement et développement territorial ont fait l'objet d'une intégration participative et multi-acteurs des enjeux forestiers;
- Nombre de réponses régionales (déclarations de positions communes, documents de stratégie régionale) aux enjeux liées aux changements climatiques auxquels font face les forêts méditerranéennes.
- En matière de renforcement des capacités :
 - Nombre d'experts nationaux ayant participé aux travaux menés sur les sites pilotes (Analyses de vulnérabilité, évaluations de la valeur des services environnementaux, analyses prospectives territoriales, évaluations du potentiel REDD+, méthodologies REDD+).
 - Nombre de participants aux ateliers d'échanges d'expérience et capitalisation..
- En matière de connaissances scientifiques et techniques :
 - Nombre d'analyses de vulnérabilité sur sites pilotes ;
 - o Nombre d'évaluation de la valeur des services environnementaux sur sites pilotes ;
 - Nombre d'évaluation du potentiel REDD+ sur sites pilotes ;
 - Méthodologie REDD+ adaptée au contexte méditerranéen ;
- En matière d'effets directs :
 - Nombre d'actions d'adaptation initiées sur les sites pilotes, et de projets proposés auprès des mécanismes financiers d'appui à l'adaptation;
 - Nombre d'actions d'atténuation initiées sur les sites pilotes, et de projets proposés auprès des mécanismes financiers d'appui à l'atténuation;
- En matière de valorisation et de promotion sur la scène internationale :
 - La bonne réception de la méthodologie REDD+ méditerranéenne par les acteurs de la communauté internationale des négociations sur le changement climatique (notamment sur les thématiques REDD+);
 - La bonne réception des rapports et documents de synthèse mis à disposition des acteurs du projet et distribués à l'extérieur.

VI.1.2 Autres indicateurs

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions : comptes-rendus des réunions du comité de pilotage, rapports d'avancement des actions, comptes-rendus des ateliers de capitalisation, documents de synthèse, rapports techniques, méthodologie REDD+.

VI.2 Dispositif de suivi

Le suivi général de la mise en œuvre du projet sera assuré par le Comité *Silva Mediterranea* de la FAO, et par le Plan Bleu chargés d'organiser annuellement un Comité de Pilotage et d'y présenter un rapport d'avancement des activités (selon la répartition des composantes et des activités). Chaque maître d'ouvrage (Comité *Silva Mediterranea* de la FAO, Plan Bleu) sera par ailleurs chargé du suivi des activités de la composante et des activités dont il a la charge.

VI.3 <u>Dispositif d'évaluation</u>

Des indicateurs de suivi de la réalisation des actions seront intégrés dans les conventions passées entre maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre. Sur cette base, chaque maître d'ouvrage sera responsable d'évaluer la bonne exécution des activités telles que prévues par le projet.

Les impacts du projet feront l'objet d'une évaluation externe mandatée directement par le FFEM. Un budget de 40.000 euros est réservé à cette évaluation et doit permettre d'évaluer (en une seule fois) les deux contributions distinctes du FFEM et au projet.

VI.4 Dispositif de communication

Pour sa communication, le projet pourra compter sur deux canaux principaux :

- Le Comité Silva Mediterranea de la FAO et d'une manière générale les outils de communication de la FAO (Newsletter, site Internet, publications);
- Le projet MENA mis en œuvre par la GIZ, qui prévoit un important volet de communication auprès du grand public, qui sera par exemple propice à la communication d'éléments concrets liés aux actions réalisées sur les sites pilotes (résultats des analyses de vulnérabilité, information sur les démarches participatives, résultats des études sur la valeur des services, etc..).

En outre, le budget du projet contient une enveloppe dédiée à la valorisation des résultats du projet et des spécificités de la forêt méditerranéenne, notamment dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique.

Une publication de synthèse type sera développée pour rendre compte à l'ensemble des partenaires et acteurs du projet les avancements de celui-ci. Cette publication sera également disponible et relayée par les canaux susmentionnés.

VII JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM

VII.1 Contribution au développement local, économique et social du pays

Ce projet FFEM contribuera au développement local, économique et social des six pays bénéficiaires - tout particulièrement au sein des sites pilotes - en permettant l'élaboration de plans d'aménagement participatifs et tournés vers une meilleures prise en compte des biens et services environnementaux fournis par la forêt et de leurs bénéficiaires et usagers. Le développement d'un cadre méthodologique spécifique et la mise en œuvre sur les sites pilotes d'activités d'optimisation et de valorisation de la protection/restauration de ces services environnementaux, permettra par ailleurs d'envisager une valorisation financière du service de séquestration de carbone, qu'elle soit volontaire ou obligatoire (système Onusien post 2012), fondée éventuellement sur le marché et susceptibles d'inciter les populations riveraines et les gestionnaires forestiers à produire durablement les multiples biens et services environnementaux au niveau des territoires boisés méditerranéens (REDD+). Ces nouveaux instrument REDD+ seront des contributions significatives au développement local / socio-économique des territoires concernés (maintien/création d'activités pérennes donc d'emplois / revenus additionnels pour les gestionnaires des territoires boisés etc....). Au-delà de sa mise en œuvre sur les sites pilotes, le cadre méthodologique qui sera développé doit pouvoir être réutilisé par les pays qui de cette manière, pourront optimiser leur gestion des ressources forestières.

VII.2 Contribution à la préservation de l'environnement mondial

Ce projet FFEM contribuera à la préservation de l'environnement mondial à travers le renforcement des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier des pays bénéficiaires membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM).

Le projet dans son ensemble, en intervenant à la fois sur l'intégration du changement climatique dans les modes de gestion de territoire, sur l'amélioration de la gouvernance territoriale participative et sur les modes d'optimisation et de valorisation des biens et services environnementaux des forêts, devrait permettre :

D'assurer une conservation optimale de la biodiversité dans une région méditerranéenne très affectée par les changements climatiques. En effet, les forêts, les zones boisées et autres maquis de la région méditerranéenne, située dans une zone de transition entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, représentent un centre de concentration exceptionnelle de la Biodiversité Mondiale (*Hotspot* de la biodiversité Mondiale).

La végétation méditerranéenne, repartie sur 1.6 % de la surface terrestre, compte plus de 25,000 espèces de plantes dont plus de la moitié est endémique (13,000);

■De renforcer et d'adapter les pratiques de gestion durable des forêts méditerranéennes aux effets des changements climatiques avec comme conséquences positives : (i) une meilleure prévention des risques d'incendies de forêts, (ii) une limitation des conflits potentiels entre usagers, (iii) un ralentissement de la dégradation de la qualité des eaux et des sols et (iv) une meilleure prise en compte des multiples fonctions des écosystèmes forestiers méditerranéens.

VII.3 Caractère exemplaire et innovant

Ce projet traite de questions qui ont parfois déjà fait l'objet d'étude et d'expérimentation. Son caractère innovant n'en est pas moins important et repose sur plusieurs éléments :

- Il constituera une première expérience de capitalisation à l'échelle régionale des résultats obtenus dans les pays et sur certains écosystèmes en matière d'impacts du changement climatique sur les écosystèmes boisés méditerranéens, en matière d'estimation de la valeur socio-économique des biens et services environnementaux rendus par les forêts méditerranéennes et d'activités d'optimisation et de valorisation du maintien et/ou de la restauration de ces services.
- Son focus sur la sous région et son objectif de réduction de la pression sur et/ou de restauration des écosystèmes boisés est inédit. Il s'agit d'une première expérience de mise en œuvre opérationnelle des principes adoptés à Cancun pour le REDD+ dans des écosystèmes boisés méditerranéens au sein desquels l'optimisation des stocks de carbone doit être envisagée en tenant compte impérativement de leurs multiples fonctions, dans un contexte très particulier de changement climatique local, de forte pression démographique et de rareté de la ressource en eau.

VII.4 Caractère démonstratif et reproductible

Le projet est construit de tel manière que l'ensemble des composantes reposent sur des cas pratiques, développés sur des sites pilotes et dont la vocation est démonstrative. Cela est particulièrement vrai pour :

- La composante 3 qui a pour ambition de mettre en œuvre, sur des sites pilotes, une méthode participative de gouvernance territoriale (méthode Imagine) et ce faisant, de démontrer que cette méthode est adaptée et peut être réutilisée sur d'autres sites ;
- La composante 4 dans la mesure où le développement d'une méthodologie REDD+ adaptée au contexte méditerranéen qui pourra être soumise aux marchés volontaires du carbone est en soit un résultat à caractère reproductible. En se basant sur des sites pilotes pour la développer et en l'appliquant sur quelques activités retenues pour des sites pilotes, ce travail méthodologique a en plus un caractère démonstratif fort.
- Les composantes 1 et 2 qui vont décliner sur des sites pilotes, des approches méthodologiques qui pourront par la suite, être réutilisées pour d'autres sites.

À ces égards, l'implication des institutions nationales de recherche ou de gestion forestières et un élément indispensable qui doit permettre de leur donner, à l'avenir, une autonomie sur ces sujets.

VII.5 Pérennité économique et financière après projet

L'initiative du PCFM est une initiative de coopération et de coordination régionale qui n'a pas vocation à être pérenne économiquement et financièrement. Par ailleurs, les résultats des composantes 1 et 2 sont des résultats finaux.

L'élément du projet qui pourra assurer une forme de pérennité économique et financière après projet repose sur le développement d'un cadre méthodologique REDD+ adapté au contexte des forêts méditerranéennes et sur la mise en œuvre d'activités d'optimisation, de réduction de la pression sur et de restauration des services environnementaux fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens. Ces deux activités du projet vont permettre d'envisager des modes de financement autonome des sites pilotes, grâce à la finance carbone. Par extension, le projet facilitera l'accès des pays/territoires bénéficiaires, aux nouveaux instruments de financement mis en place dans le cadre des négociations sur le changement climatique et, tout particulièrement, dans le cadre des orientations adoptées à Cancun pour le REDD+.

VII.6 Viabilité au plan écologique et environnemental

Ce projet FFEM s'attachera à proposer des options à long terme qui tiennent compte des disponibilités en eau et, également, des capacités d'adaptation et d'atténuation des "ressources génétiques forestières" dans les écosystèmes boisés retenus comme "sites pilotes". La composante 1 est fondamentale pour garantir que les options proposées dans le cadre de ce projet FFEM pour la mise en œuvre de mécanismes REDD+reposent sur une connaissance suffisante des impacts du changement climatique sur les "écosystèmes boisés" et les "ressources génétiques forestières" du pourtour de la Méditerranée.

VII.7 Acceptabilité sociale et culturelle

Ce projet FFEM se propose de contribuer à la préservation d'écosystèmes boisés qui rendent une multitude de biens et services aux populations riveraines alors qu'ils vont être tout particulièrement touchés par les changements globaux au cours des prochaines décennies. Saisir les nouvelles opportunités de financement pour contribuer au développement de ces territoires boisés dans le cadre de nouveaux mécanismes REDD+ ainsi que pour garantir la fourniture durable de ces biens et services devrait donc être bien accepté par les populations si les modalités de gouvernance locale permettent de prendre en compte les attentes des différentes catégories d'acteurs (enjeu de la Composante 3).

VII.8 Cadre organisationnel et institutionnel adéquat

Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) constitue un excellent cadre organisationnel et institutionnel pour mettre en œuvre le présent projet FFEM en synergie avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des écosystèmes forestiers méditerranéens. L'existence antérieure d'un Comité sur les Questions Forestières Méditerranéennes – *Silva Mediterranea* (dont la France est membre statutaire au même titre que les six pays bénéficiaires membres du PCFM) chargé d'animer depuis plusieurs années différents groupes de travail régionaux au sein de la FAO constitue également un atout indéniable pour la mise en œuvre efficace et pérenne du présent projet FFEM.

VIII RISQUES, CONDITIONNALITES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

VIII.1 Risques

Risques nolitiques et institutionnels

Les risques sont présentés dans le tableau ci-dessous, accompagnés de mesures d'atténuation de ces risques, qui ont été prises dès le stade de réalisation de la NEP, ou sont prévues dès le démarrage et pour toute la mise en œuvre du projet. Certaines de ses mesures sont traduites en conditionnalités de la mise en œuvre du projet.

Mesures d'accompagnement

Risques politiques et ilistitutionneis	mesures a accompagnement
Instabilité politique :	
Les changements politiques qui touchent la région pourraient bien sûr affecter la mise en œuvre du projet. L'étude de faisabilité n'a ainsi pas pu inclure la Syrie pour des raisons évidentes. Au-delà de ce cas extrême, d'autres pays pourraient connaître des changements politiques et institutionnels profonds auxquels le projet devrait s'adapter.	Lettre d'engagement de chaque pays bénéficiaire à participer au projet et désignation d'un point focal chargé de la coordination des activités qui seront menées dans le pays et de la mobilisation des acteurs pertinents.
Difficultés de mobilisation des acteurs nationaux :	
Si les objectifs et activités du projet ne sont pas suffisamment intégrés dans et cohérents avec les priorités nationales, les services forestiers des pays participants ne pourront pas mobiliser le temps nécessaire à une participation active au projet.	Proposition de sites pilotes et composantes mises en œuvre sur les sites par les pays selon leurs propres priorités; sélection finale par les pays lors du Comité de Pilotage. Désignation d'un point focal chargé de la coordination des activités qui seront menées dans le

pays et de la mobilisation des acteurs pertinents. Défaut de coordination des initiatives menées par de multiples acteurs : Inscription du projet dans les cadres régionaux de Il existe de nombreuses initiatives concernant le concertation existants: Comité Silva Mediterranea secteur forestier et/ou les changements climatiques de la FAO, PCFM. dans les pays de la région, ce qui peut créer un Rôle du Comité de Pilotage. risque de confusion et duplication des efforts, voire un effet contreproductif si une bonne coordination de ces initiatives n'est pas assurée. Manque d'implication des secteurs non forestiers et coordination intersectorielle: Complémentarité avec les actions du projet MENA La réussite des actions du projet suppose une forte mis en œuvre par la GIZ, dont un axe de travail implication des acteurs des secteurs non forestiers essentiel est le renforcement de la concertation et le développement et l'entretien de liens intersectorielle au sujet des espaces boisés. intersectoriels entre tous. Approche territoriale (composante 3) sur certains sites et/ou appui sur initiatives multi-acteurs existantes (sites du réseau Forêts Modèles). Risques techniques et opérationnels Mesures d'accompagnement Incohérence méthodologique des actions sur les sites pilotes : Cadrage méthodologique par le maître d'ouvrage responsable de la composante, responsable Une même action réalisée sur plusieurs sites pilotes distincts sans mise en cohérence préalable des d'assurer la cohérence des interventions entre méthodes utilisées et résultats attendus ne maîtres d'œuvre et sites pilotes. permettrait pas de capitaliser des enseignements au Capitalisation systématique au niveau régional par niveau régional. des ateliers d'échange. Inscription dans les cadres régionaux concertation existants: Comité Silva Mediterranea de la FAO, PCFM. Indisponibilité de données pour faisabilité technique des actions : Critères de sélection des sites pilotes : recherche de L'ensemble des composantes suppose un niveau sites présentant synergies avec autres initiatives en minimum de données existantes sur les sites pilotes cours ou prévues par acteurs nationaux et/ou pour pouvoir produire des résultats exploitables internationaux. étant donnés la durée et les moyens du projet. Implication limitée de l'expertise technique scientifique nationale : Inscription dans termes de référence des opérateurs Une réalisation des actions par des opérateurs extérieurs d'objectifs et moyens d'implication des extérieurs sans une implication majeure des experts acteurs nationaux et renforcement de leurs nationaux ne permettrait pas de remplir les objectifs capacités. d'appropriation et capitalisation des résultats du projet par les pays bénéficiaires. Potentiel insuffisant pour une valorisation REDD+: Du fait des faibles quantités de biomasse stockées Prise en compte du potentiel élargi du REDD+, y par les forêts méditerranéennes, des projets REDD+ compris le carbone stocké dans les sols. pourraient avoir peu de chances d'être rentables Approche flexible permettant de rechercher la voie dans la région. de valorisation la plus adaptée, inscription dans une démarche marketing des projets ne ciblant pas nécessaire les marchés du carbone, et valorisant d'autres aspects (adaptation au CC, autres biens et services).

VIII.2 Conditionnalités

Il sera demandé aux services forestiers nationaux de chaque pays participant une lettre d'engagement à participer au projet et la désignation d'un point focal chargé de la coordination des activités qui seront menées dans le pays et de la mobilisation des acteurs pertinents.

IX ANNEXES

Annexe 1 – Avis du CST et éléments de réponse

Annexe 2 – Avis du Secrétariat et commentaires du Comité de Pilotage sur la note d'identification de projet (NIP)

Annexe 3 - Cadres logiques

Annexe 4 – Activités AFOLU éligibles au sein du VCS

Annexe 1 – Avis du CST et éléments de réponse

CRITIQUES DU CST

La lecture de l'avis du CST permet de faire ressortir plusieurs critiques auxquelles l'étude de faisabilité et la NEP tente d'apporter des éléments de réponse, repris et résumés ci-après.

Critique sur la contribution au développement local, économique et social du pays:

Le projet étant positionné au niveau sous-régional et étant centré sur les échanges interinstitutionnels et l'animation de réseaux, les contributions tangibles au niveau des pays ne sont pas évidentes, même si on peut toujours dire que si le projet contribue effectivement à une meilleure gestion des espaces boisés, cela aura des retombées économiques positives au niveau des pays.

On peut envisager que des paiements REDD+ (à condition que le mécanisme soit opérationnel après 2012) bénéficient à certains gouvernements ou acteurs nationaux, mais on peut avoir des doutes sur la faisabilité d'une telle stratégie (qui reste évoquée à travers des considérations très générales) dans le cadre de cette sous-région (potentiel carbone relativement limité), et la possibilité de voir se concrétiser de tels (et éventuels) paiements dans le cadre de ce projet semble bien mince.

Éléments de réponse

L'étude de faisabilité a permis de remettre les pays cibles au cœur du projet et d'inverser l'approche pour fonder les échanges régionaux et institutionnels sur des activités préalablement développées sur des sites pilotes. Les territoires pilotes bénéficieront du projet, notamment les sites ciblés pour les composantes 2 et 4 qui devraient permettre d'améliorer la gouvernance locale et de tendre vers un développement local durable et une amélioration des conditions économiques et sociales. Les sites seront proposés et sélectionnés par les pays cibles et devront avoir un fort caractère démonstratif, c'est-à-dire pouvoir être répliqué.

Les paiements REDD+ à proprement parler ne sont pas une finalité du projet, mais un outil pour permettre d'inciter les acteurs locaux à la gestion durable des territoires. La composante 4 n'a pas pour vocation unique de permettre à des territoires pilotes de générer des crédits carbone, mais plutôt d'étudier la possibilité – pour les pays – d'accéder à la finance carbone et de développer pour ce faire, des outils de quantification des réductions d'émission et renforcement de stocks.

Critique sur la contribution à la préservation de l'environnement mondial :

Dans la mesure où ce projet poursuit à la fois des objectifs carbone et biodiversité (y compris les ressources génétiques), il a pour ambition de contribuer à la préservation de l'environnement mondial. Reste qu'il s'agit d'un projet centré sur le renforcement d'institutions et de réseaux sous-régionaux dont l'efficacité pour la gestion de forêts situées forcément dans des espaces nationaux n'est pas démontrée.

La très faible efficacité de la COMIFAC en Afrique centrale et l'impact tout aussi limité du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (dont le PCFM semble être le pendant) en termes d'impulsion pour des changements de politiques et de pratiques de gestion dans les différents Etats d'Afrique Centrale, incite à la prudence quant à la capacité effective des ces constructions sous-régionales à impulser de réels changements dans les politiques nationales et les pratiques des acteurs locaux (surtout quand le problème se situe, pour l'essentiel, en dehors du secteur forestier).

Éléments de réponse :

Le projet n'envisage pas le renforcement institutionnel comme une finalité, mais plutôt comme une manière d'optimiser les efforts et la coopération internationale qui cible ces pays. L'objectif est donc bien de renforcer les pays – sur la base de travaux et d'activités mises en place dans des sites pilotes – pour leur

permettre d'améliorer leur gouvernance territoriale et d'intégrer les changements globaux dans la gestion des forêts. Si ce projet a bien pour vocation d'alimenter le PCFM, il le fera sur la base d'un renforcement national et territorial dont l'efficacité en termes de préservation de l'environnement servira les échanges régionaux et institutionnels.

Critique sur le caractère exemplaire et innovant :

Le caractère innovant n'est pas évident. Les aspects supposés l'être, comme l'évaluation de la valeur économiques des biens et services des forêts méditerranéennes, ne le sont pas : cet exercice a déjà été fait, comme en témoigne l'étude de Merlo et Croitoru « Valuing Mediterranean Forests: Towards Total Economic Value » publiée en 2006, et dont il n'est pas fait mention dans le document. C'est d'autant plus regrettable que les rédacteurs mentionnent « le développement de méthodes d'évaluation des biens et services environnementaux » comme l'une des quelques « pistes d'actions concrètes » de ce projet, qui peine par ailleurs à en présenter ; à l'évidence, ceci n'est plus à faire.

L'expérimentation au sein de sites pilotes d'instruments incitatifs, juridiques et financiers « éventuellement fondés sur le marché » est le principal aspect innovant, mais le plus grand flou subsiste sur la nature exacte de ces mécanismes et leur modus operandi. En outre, les rédacteurs affirment que l'évaluation de la valeur économique des bénéfices rendus par les écosystèmes « sera un préalable nécessaire à la mise en œuvre des opérations sur l'ensemble des sites pilotes », c'est-à-dire des mécanismes incitatifs de type REDD+. Or, cette affirmation n'est pas fondée : REDD+ peut être vu comme un ensemble de politiques et mesures en faveur des forêts (politiques et mesures situées pour l'essentiel en dehors du secteur forestier, comme l'agriculture et l'élevage, le foncier, les politiques d'urbanisme etc.) ou comme un mécanisme de type « paiements pour services environnementaux » basé sur les projets. Dans l'un comme dans l'autre des cas, l'évaluation économique n'est pas un préalable à l'action — même si cela peut aider (en principe) à convaincre les décideurs politiques d'entreprendre des actions : dans le cas des « projets REDD » tels qu'ils se développent un peu partout dans le monde tropical, il est nécessaire de connaître les stocks de carbone et d'établir un scénario de référence pour la déforestation, mais pas de calculer une « valeur économique totale ».

Éléments de réponse :

L'étude de faisabilité a permis de clarifier certains points soulignés par le CST.

Sur la redondance d'une estimation de la valeur économique et sociale des biens et services environnementaux rendus par les forêts, nous renvoyons le lecteur à la partie III.2.1. L'étude de Merlo et Croitoru cité par le CST a permis de progresser dans la caractérisation et l'analyse des services écosystémiques fournis par les forêts méditerranéennes et dans la réflexion sur les méthodes d'évaluation économique. L'approche par la VET (Valeur Économique Totale) qui a été utilisée y a cependant montré ses limites (au-delà des difficultés inhérentes à l'évaluation économique de biens et services non marchands). Cette étude visait en effet à dresser un état des lieux de la valeur des services fournis par les écosystèmes à un moment donné, sans s'intéresser à ses évolutions possibles. Par ailleurs l'étude n'est pas allée jusqu'à mettre les bénéfices fournis par les écosystèmes boisés au regard des coûts nécessaires pour assurer leur fourniture, ni à identifier les financeurs et bénéficiaires de ces services.

L'objectif de la composante 2 du projet n'est donc pas de dupliquer cette étude, mais plutôt de la compléter et de tenter de dépasser ces limites, afin de générer des informations utiles à la prise de décision. À cet effet, il est proposé d'appliquer la méthode de l'analyse coûts-avantages - ACA (ou analyse coûts-bénéfices - ACB), en s'appuyant notamment sur le manuel de l'OCDE (Pearce et al., 2006). Cette méthode aborde les interactions entre environnement et développement socio-économique à travers l'observation des flux économiques marginaux (marchands ou non) liés aux variations de la fourniture de services écosystémiques. Une telle approche permet d'intégrer et de mettre en regard l'ensemble des coûts et avantages, qu'ils soient privés, publics, directs, indirects et induits, dans la mesure des connaissances disponibles. L'analyse coût-avantages adopte une vision prospective sur le moyen/long terme afin de comparer des scénarios contrastés selon la sensibilité des coûts et avantages à des facteurs « exogènes » (impacts du changement climatique) et/ou « endogènes » (choix de gestion). On évalue alors l'écart des variables à leur comportement dans le scénario de référence. Cette méthode conviendrait en particulier à certains sites pilotes du projet (faisant l'objet de projets d'aménagement, réhabilitation ou protection) et permettrait d'évaluer les risques liés aux impacts du changement climatique ainsi que les options de

gestion forestière. Ce travail sera par ailleurs complété par une analyse de la variation des flux marginaux des coûts et avantages par type d'acteurs (ménages, industries, agriculture, collectivités...) afin de caractériser la répartition sociale de ces coûts et avantages et de l'apprécier au regard de la vulnérabilité des acteurs aux changements envisageables.

Contrairement à ce qui pouvait être compris dans la NIP, l'évaluation de la valeur économique et sociale de biens et services environnementaux fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens n'est pas un préalable aux paiements REDD+, mais un outil d'aide à la décision et à la gestion durable de ces services, mais qui pourra néanmoins servir à l'identification de sites sur lesquels des efforts d'atténuation pourraient être entrepris et valorisés, en application de l'outils méthodologique qui sera développé dans la composante 4.

Critique sur le caractère démonstratif et reproductible, effet de levier :

Le projet en lui-même pourrait être utilisé comme modèle pour d'autres situations d'écosystèmes partagés entre plusieurs pays, à condition que les spécificités de chaque région ne nécessitent pas des montages institutionnels différents et adaptés au contexte. Pour le reste, les guides de bonnes pratiques ne sont pas des choses particulièrement innovantes, ni les méthodes d'évaluation de la valeur économique.

Éléments de réponse :

L'essentiel du caractère démonstratif du projet repose sur le développement d'activités sur des territoires pilotes, lesquelles pourront ensuite (et on vocation à) être répliquées sur d'autres territoires de la région.

Le travail d'estimation de la valeur économique et sociale, parce qu'il emploie une nouvelle méthode qui permet d'aller plus loin dans l'analyse – devrait avoir un effet levier en faveur des forêts méditerranéennes (voir réponse à la critique précédente pour le caractère innovant de l'approche). En effet, la pleine prise en considération de la valeur économique et sociale de la forêt et sa mise en perspective des coûts de maintien et de renforcement de ces derniers, devraient permettre de souligner la nécessité d'intervenir sur les sites et de mieux hiérarchiser les interventions.

Le développement d'une méthodologie REDD+ devrait également avoir un effet levier pour valoriser les efforts d'atténuation dans la région.

Le fait que les activités soient systématiquement déclinées au niveau territorial, en préalable à un effort de capitalisation et d'échanges régionaux, renforce leur caractère démonstratif.

Critique sur la pérennité économique et financière du projet après projet (suite)

Le développement d'outils incitatifs (on suppose qu'il s'agit de paiements REDD+) peut être considéré comme la principale innovation dans cette région, mais comme indiqué plus haut, les contenus exacts que les rédacteurs imaginent pour ces mécanismes restent flous et la possibilité qu'ils soient effectivement opérationnels dans la durée du projet peut être questionnée.

Éléments de réponse :

Les échanges avec les pays et avec les différents acteurs du projet ont permis d'apporter des éléments de réponse à cette critique. Nous renvoyons donc le lecteur à la présentation de la composante 4 de la présente NEP. Il apparaît clairement que l'origination de crédits carbone (si c'est ce que le CST entend par paiements REDD+) ne peut pas être un objectif du projet FFEM. Le contexte actuel du mécanisme et le fait que les outils méthodologiques existants cibles principalement les forêts tropicales ne permet pas aux forêts méditerranéennes de bénéficier de paiements REDD+. C'est précisément l'un des objectifs du présent projet qui propose de d'adapter les outils méthodologiques et d'évaluer le potentiel d'atténuation des forêts méditerranéennes.

Il est par ailleurs entendu – et cela a été souligné lors de l'atelier de restitution du 9 juin 2011 – que la finance carbone ne doit pas se limiter aux crédits du marché volontaire, mais laisser la porte ouverte aux

financements par fonds, notamment le fonds d'adaptation (puisque les deux problématiques sont très fortement imbriquées dans la région).

Enfin, le projet en lui-même n'a pas vocation à être financièrement pérenne, mais doit permettre de couvrir les investissements initiaux de développement pour permettre, à l'avenir, le développement d'activités économiquement optimisées.

Critique sur le cadre institutionnel et organisationnel :

Le projet sera coordonné par la FAO, plus précisément par le comité Silva Mediterranea, dans le cadre du PCFM. Un ensemble de maîtres d'œuvre délégués seront désignés parmi les institutions membres du PCFM. La supervision sera assurée par un comité de pilotage qui sera mis en place ultérieurement pour assurer la coordination technique et financière de cette importante contribution du FFEM (2,65 millions €), et les groupes de travail du Comité sur les questions forestières et méditerranéennes − Silva Mediterranea seront mobilisées pour chacune des composantes. Ce cadre semble adéquat au regard des objectifs institutionnels du projet, mais (i) on voit mal à ce stade qui sera en charge de mettre en place les instruments incitatifs de type REDD+ sur les sites pilotes (contrat de prestation de service avec ONFi ?), (ii) l'absence totale des établissements de recherche est assez étonnante (par exemple, l'Institut Agronomique Méditerranéen n'est pas mentionné, alors que son implication, semblerait naturelle ; de même le Comité français de la Lutte contre la Désertification n'est pas évoqué).

Éléments de réponse :

Le projet sera piloté par un Comité de pilotage constitué de représentants des pays cible et du secrétariat du FFEM.

La maîtrise d'ouvrage est déléguée à deux opérateurs régionaux : le Plan Bleu et le secrétariat du Comité Silva Mediterranea.

Le développement des activités de chaque composante sera coordonné par ces deux maîtres d'ouvrage (composantes 1,4 et 5 par *Silva Mediterranea* et composantes 2 et 3 par le Plan Bleu). La mise en œuvre des activités sera déléguée par les maîtres d'ouvrage à des opérateurs régionaux (en priorité partenaires du PCFM) et nationaux, notamment les institutions de recherche.

Des contrats de prestation de service seront signés entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre.

Annexe 2 – Avis du Secrétariat et commentaires du Comité de Pilotage sur la note d'identification du projet (NIP)

Commentaires du Comité de Pilotage du 31 mars 2011

(Extrait du Procés-Verbal)

MAROC, TUNISIE, ALGERIE, SYRIE, LIBAN ET TURQUIE – « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens » (présentation MEDDTL) - Financement FFEM : 2.650.000 euros

Le Comité souligne l'intérêt d'un projet ciblé sur les forêts méditerranéennes qui sont rarement prises en compte dans les projets de développement de la région.

Cependant, la démarche REDD+ reste, à ce stade, porteuse d'incertitudes qu'il conviendra d'éclairer au cours de l'évaluation du projet.

Une attention particulière devra être portée aux actions pilotes à mettre en place dans le cadre du projet en s'assurant que celles-ci répondent aux demandes des institutions nationales et des populations locales en matière de développement durable.

Les modalités de gestion du projet devront être précisées.

Le Comité de pilotage retient la proposition d'un découpage du projet en deux phases et souhaite que l'étude de faisabilité du projet précise l'articulation entre ces deux phases.

La deuxième phase fera l'objet d'une fiche d'identification le moment venu.

▶ La première phase du projet (1.350.000 euros) est acceptée au stade de l'identification.

Avis du Secrétariat

Eligibilité

Le projet propose de soutenir les dispositifs institutionnels nationaux et régionaux dans leurs efforts pour une amélioration du stockage de carbone dans les écosystèmes forestiers méditerranéens.

A ce titre, le projet est éligible au financement du FFEM au double titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité.

Instruction du projet

Le projet reste, à ce stade, peu explicite sur les actions pilotes qui seront mises en œuvre par le projet. L'étude de faisabilité devra s'attacher à préciser ces actions.

Par ailleurs, il conviendra de décrire le dispositif institutionnel à mettre en place prenant en compte la dimension régional du projet ainsi que la dimension nationale des opérateurs qui seront en charge de développer les actions pilote.

Avis plutôt favorable

Annexe 3 – Cadres logiques

Finalité et objectifs

Finalité	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs
Dans un contexte de forts changements globaux, inciter les acteurs à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable des biens et services environnementaux.	Produire des données et des outils facilement mobilisables par les gestionnaires forestiers et les décideurs politiques pour leur permettre d'intégrer les menaces du changement climatique dans les politiques et stratégies de gestion forestières; ces données et outils seront relatives (1) aux impacts du changement climatique sur les écosystèmes boisés méditerranéens et (2) sur les capacités d'adaptation à long terme de ces écosystèmes (notamment sur les "ressources génétiques forestières").	Un rapport synthétique à destination des gestionnaires forestiers sur les méthodes d'évaluation et de modélisation de la vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et sur l'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières (RGF) en vue d'adapter les écosystèmes aux changements climatiques ; Rapports d'analyse de vulnérabilité avec recommandations techniques en matière d'adaptation pour 4/5 sites pilotes ; Un atlas de l'aire de répartition des principales essences méditerranéennes avec leurs évolutions attendues dans un contexte de changement climatique ; L'actualisation des bases de données des ressources génétiques forestières disponibles pour des actions concrètes de conservation dans un contexte d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique (unités de conservation des RGF, matériel de base, essais génétiques) ; Un guide pratique pour permettre aux gestionnaires forestiers d'intégrer la dimension changement climatique dans les plans et études d'aménagement de leurs territoires.	 Degré de diffusion des méthodes/données produites au sein du des gestionnaires forestiers des pays de la région Prise en compte des changements potentiels d'aire de répartition dans les pratiques de gestion forestière Prise en compte des ressources génétiques forestières dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques Evolution des pratiques de gestion forestière sur les sites pilotes
	Fournir une estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens qui intègre la menace des changements globaux et le coût de maintien des services et cela pour appuyer la prise de décision et la conception de mécanismes de levier pour permettre la gestion durable des écosystèmes (notamment des mécanismes financiers).	Une évaluation de la valeur socio-économique des biens et services fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens pour 4/5 sites pilotes, selon la méthode par flux développée par le Plan Bleu; Une étude synthétique régionale qui se fonde sur les résultats obtenus sur les sites pilotes, extrapole et donne un éclairage régional à la problématique.	■Valorisation des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers par leurs usagers : intégration dans la comptabilité nationale, sensibilisation des autres secteurs

Améliorer les modes de gouvernance locale afin d'encourager des approches participatives et intégrées qui permettront de promouvoir – auprès des bénéficiaires et usager des biens et services (individus et secteurs) et dans un contexte de changements globaux – des stratégies de gestion durable des écosystèmes boisés méditerranéens.	Un atelier d'échanges entre les différentes approches participatives utilisées en méditerranée. Une note de synthèse présentant les différentes approches et analysant l'articulation et la complémentarité de ces approches. Une méthode Imagine adaptée au contexte boisé méditerranéen et tenant compte des approches participatives en usage dans la région. L'élaboration pour 4/5 territoires pilotes, de plans d'aménagement participatifs et intégrés développés sur la méthode <i>Imagine</i> .	 Degré d'intégration des enjeux de gouvernance dans les plans d'aménagement et développement territorial des sites pilotes Niveau d'intégration des acteurs locaux dans l'élaboration des plans d'aménagement forestiers
Développer des outils méthodologiques pour réduire la pression anthropique et les effets des changements globaux sur les forêts méditerranéennes et ce faisant, optimiser leur capacité d'atténuation des changements climatiques et les faire bénéficier des financements carbone existants et/ou en développement (marchés volontaires, fonds nationaux et internationaux, initiatives de compensation volontaire, fonds d'adaptation, etc.)	Méthodologie de valorisation des activités visant à maintenir et renforcer le rôle de puits de carbone des forêts méditerranéennes (REDD, AR, IFM, ALM, SLM), adaptée aux contextes et aux pressions qui s'exercent sur la sous région. Développement sur 5/6 sites pilotes de projets d'optimisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes valorisables dans le cadre de la méthodologie susmentionnée.	■Projets/initiatives permettant de valoriser le potentiel d'atténuation du CC

Renforcer la coopération, la coordination et les échanges d'expériences entre acteurs de la sous région et de la région méditerranéenne via le Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) et dans le souci de participer à une stratégie méditerranéenne d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques par le secteur forestier.

Série d'ateliers de restitution et de consolidation des résultats du projet et ateliers d'échange d'expérience pan méditerranéen, notamment avec les acteurs impliqués dans les initiative MED ForClimAdapt, QUaligouv, Proforbiomed, etc.

Comités de pilotages annuels du projet FFEM en marge des réunions des instances de pilotage du PCFM

Développement d'un réseau de sites pilotes du projet avec programme d'échanges et de visites, et développement d'une série de publications à destination des acteurs et techniciens locaux.

Promotion sur la scène régionale et internationale des résultats obtenus par le projet, notamment d'une méthodologie REDD+ intégrant les autres composantes du projet (gouvernance et adaptation) auprès des instances de négociations sur le climat.

- Réponses/positions régionales sur les forêts méditerranéennes face aux changements globaux
- Amélioration des échanges entre les acteurs locaux.
- Meilleure prise en compte des spécificités méditerranéennes au sein des négociations internationales sur le climat et notamment REDD+.

Activités et moyens financiers

	Résultats attendus	ats attendus Activités I		Moyens mis en œuvre						
				TOTAL	FFEM 1	FFEM 2				
	Un rapport synthétique à destination des gestionnaires forestiers sur les méthodes d'évaluation et de modélisation de la vulnérabilité	Revue de la littérature et état des lieux de l'évaluation des impacts du changement climatique sur les espaces boisés méditerranéens (méthodes et résultats des modélisations);	Document diffusé auprès des gestionnaires forestiers	20 000 €	10 000 €	10 000 €				
= 1	des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et sur l'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières (RGF) en vue d'adapter les écosystèmes aux changements climatiques ;	Recensement et état des lieux des activités mises en place pour adapter les forêts méditerranéennes aux changements climatiques dans la région, en particulier en matière d'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières (RGF);	Document diffusé auprès des gestionnaires forestiers	20 000 €	10 000 €	10 000 €				
COMPOSANTE	Rapports d'analyse de vulnérabilité avec recommandations techniques en matière d'adaptation pour 4/5 sites pilotes ;	Analyse de vulnérabilité d'écosystèmes boisés méditerranéens aux impacts du changement climatique réalisée sur 4/5 sites pilotes;	Rapports d'analyse de vulnérabilité	350 000 €	250 000 €	100 000 €				
8	Un atlas de l'aire de répartition des principales essences méditerranéennes avec leurs évolutions attendues dans un contexte de changement climatique ;	Capitalisation des résultats et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière d'adaptation aux changements climatiques à destination des gestionnaires forestiers et des décideurs politiques.	Outils de capitalisation des résultats diffusés auprès des gestionnaires forestiers : Atlas Actualisations des bases de données Guide pratique	90 000 €	90 000 €					
	Série d'ateliers de restitution et de consolidation des résultats du projet et ateliers d'échange d'expérience pan méditerranéen.	ultats du projet et ateliers d'échange compris avec les pays européens impliqués dans le Compte-rendu d'atelier		20 000€	20 000 €					
			TOTAL BUDGET COMPOSANTE 1	500 000 €	380 000 €	120 000 €				
COMPOSANTE 2	Une évaluation de la valeur socio-économique des biens et services fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens pour 4/5 sites pilotes, selon la méthode par flux développée par le Plan Bleu;	État des lieux des travaux réalisés sur le sujet (en et hors Méditerranée), reposant sur un travail bibliographique et des contacts auprès d'experts. Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services sur 4/5 territoires pilotes.	Document diffusé auprès des gestionnaires forestiers Rapports d'évaluation de la valeur économique et sociale des biens et services	237 150 €	93 000 €	144 150 €				

	Une étude synthétique régionale qui se fonde sur les résultats obtenus sur les sites pilotes, extrapole et donne un éclairage régional à la problématique.	Capitalisation des résultats pour donner un éclairage régional à la problématique et généraliser l'approche à l'ensemble de la région.	Document de capitalisation diffusé auprès des gestionnaires forestiers	74 400 €	74 400 €	
	Série d'ateliers de restitution et de consolidation des résultats du projet et ateliers d'échange d'expérience pan méditerranéen.	2 ateliers de restitution et d'échange entre les pays et avec les acteurs du Réseau Forêts Modèles Méditerranéen.	Comptes-rendus d'atelier	37 200 €	18 600 €	18 600 €
			TOTAL BUDGET COMPOSANTE 2	348 750 €	186 000 €	162 750 €
COMPOSANTE 3	Adaptation de la méthode Imagine et réflexion sur l'articulation avec les approches participatives existantes (Forêts Modèles, Charte Forestière de Territoire, Master Plan, Parcs Régionaux, et expériences des pays)	Animation d'un atelier de capitalisation et d'échanges entre les différentes approches participatives utilisées en méditerranée (Forêts Modèles, Charte Forestière de Territoire, Master Plan, Parcs Régionaux, etc.) et sensibilisation des pays à l'articulation et la complémentarité de ces approches avec la méthode <i>Imagine</i> . Adaptation de la méthodologie	Compte-rendu d'atelier Note d'information sur les approches participatives en Méditerranée et la méthode Imagine Méthode Imagine adaptée	37 200 €		37 200 €
COMPC	L'élaboration pour 4/5 territoires pilotes, de plans d'aménagement participatifs et intégrés développés sur la méthode <i>Imagine</i> .	Mise en place sur 4/5 territoires de la méthode prospective et systémique <i>Imagine</i>	Rapports de mise en œuvre de la méthode prospective et systémique imagine	320 850 €	158 100 €	162 750 €
	Série d'ateliers de restitution et de consolidation des résultats du projet et ateliers d'échange d'expérience pan méditerranéen.	Atelier de restitution et d'échange entre les pays, y compris avec les pays européens impliqués dans le projet Qualigouv.	Compte-rendu d'atelier	18 600€	18 600 €	
			TOTAL BUDGET COMPOSANTE 3	376 650 €	176 700 €	199 950 €
	Une méthodologie de valorisation des activités visant à maintenir et renforcer le rôle de puits de carbone des forêts méditerranéennes (REDD, AR, IFM, ALM, SLM).	Développement d'une méthodologie sur la base des outils validés et en cours de validation au VCS.	Méthodologie	150 000 €	150 000 €	
COMPOSANTE 4	Développement sur 5/6 sites pilotes de projets d'optimisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes valorisables dans le cadre de la méthodologie susmentionnée.	Mise en œuvre de la méthodologie sur 5/6 sites pilotes pour préparation de PIN.	Documents de projet sur les sites pilotes permettant de les présenter à des investisseurs (fiche PIN)	640 000 €	200 000 €	440 000 €
00	Série d'ateliers de restitution et de consolidation des résultats du projet et ateliers d'échange d'expérience pan méditerranéen.	Atelier de restitution et d'échange entre les pays, y compris avec les pays européens impliqués dans le projet ProForBioMed et avec les acteurs du Réseau Forêts Modèles Méditerranéen.	Compte-rendu d'atelier	20 000 €	20 000 €	
	İ					

	Participation aux réunions des instances de pilotage du PCFM	Réunions des instances de pilotage du PCFM en marge des réunions du comité de pilotage du projet FFEM	Compte rendu des réunions Rapports d'avancement des activités remis au Comité de Pilotage	100 000 €	50 000 €	50 000 €
COMPOSANTE 5	Mise en valeur et promotion des résultats du projet	Prise en compte des spécificités méditerranéennes dans les négociations REDD+ internationales. Documents de synthèse sur les opportunités REDD+ en Méditerranée.	93 000 €		93 000 €	
S	Coordination des sites pilotes du projet	Appui aux pays à l'identification des sites pilotes. Animation du réseau de sites pilotes du projet (ateliers d'échange d'expérience et/ou visite de sites). Coordination entre les composantes.	Des sites identifiés pertinents et sur lesquels un maximum des composantes du projet est décliné. Compte-rendu d'ateliers et/ou de visite de sites par les parties prenantes au projet.	74 400€		74 400 €
			TOTAL BUDGET COMPOSANTE 5	267 400 €	50 000 €	217 400 €
	Gestion et pilotage du projet	Organisation des réunions du comité de pilotage, suivi du projet, planification des activités, pilotage des conventions, coordination avec les autres partenaires financiers.	Frais de gestion	180 000 €	100 000 €	80 000 €
		Planification et gestion des activités et des évènements. Gestion des conventions et coordination avec les partenaires.	Frais gestion	67 200 €	27 300 €	39 900 €
	Évaluation du projet par le FFEM		Rapport d'évaluation	100 000 €	60 000 €	40 000 €
			TOTAL	2 650 000 €	1 350 000 €	1 300 000 €

Chronogramme de mise en œuvre des activités

	A skinikés	20	11		20	12			20	13			20:	014			20:	15	
	Activités	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4
	Revue littérature et état des lieux des impacts du changement climatique sur les espaces boisés méditerranéens																		
P. 1	Recensement et état des lieux des activités d'adaptation des forêts méditerranéennes (notamment RGF)																		
COMP.	Analyse vulnérabilité sur 4/5 sites pilotes																		
	Atelier de restitution et d'échange																		
	Capitalisation des résultats, élaboration des outils																		
	État des lieux des travaux réalisés																		
1P. 2	Estimation valeur économique et sociale sur 4/5 territoires pilotes.																		
COMP.	Capitalisation des résultats																		
	Ateliers de restitution et d'échange																		
	Animation d'un atelier de capitalisation et d'échanges entre les différentes approches participatives utilisées en méditerranée																		
COMP. 3	Adaptation de la méthode Imagine et articulation avec les autres approches participatives																		
8	Mise en œuvre Imagine sur 4/5 territoires																		
	Atelier de restitution et d'échange																		
4	Développement d'une méthodologie REDD+ méditerranéenne																		
COMP.	Mise en œuvre de la méthodologie sur 5/6 sites pilotes																		
8	Atelier de restitution et d'échange																		
	Réunions des instances de pilotage du projet (en marge des COPIL du PCFM																		
P.E 5	Promotion interne et externe des résultats du projet																		
COMP.E	Identification des sites pilotes																		
	Coordination du réseau de sites pilotes du projet																		

Signature des conventions de financement	
Mise en route du projet	
1er Comité de Pilotage du projet	
2e Comité de Pilotage du projet	
3e Comité de Pilotage du projet	
4e Comité de Pilotage du projet	
5e Comité de Pilotage du projet	
Evaluation	

Annexe 4 – Activités AFOLU éligibles au VCS

Codes VCS	Activités	Codes BioCF				
	Boisement, reboisement et revégétation					
	Définition VCS: Augmentation ou restauration du couvert végétal (forêt ou non-forêt) à travers la plantation, le semis ou l'assistance à régénération de végétation ligneuse. Les plans de gestion des projets ARR éligibles peuvent comprendre l'exploitation forestière. La zone de projet ne doit pas avoir subi de conversion d'un écosystème natif dans les 10 années qui précèdent le démarrage du projet.					
	Exemples d'activités:					
ADD	 Réhabilitation des terrains dégradés vers de la forêt ou des systèmes agroforestiers 	1 (a&b), 2, 3, 4				
ARR	Reboisement de prairies tempérées dégradées ou de terres arides via la plantation d'arbres	(a&b), 5,				
	 Mise en place de cultures agoforestières ou d'ombrage sur des zones déjà en culture 	6)				
	Plantations forestières à petite échelle (4a) ou à échelle commerciale					
	Restauration de paysage via la plantation de corridors, etc.					
	Plantation de bois énergie à échelle commerciale					
	Gestion des terres agricoles					
ALM	Définition VCS: Les activités ALM éligibles sont celles qui réduisent les émissions de GES sur des zones de culture ou des prairies via l'augmentation des stocks de carbone du sol ou de la biomasse ligneuse et/ou la réduction des émissions de CO ₂ , N ₂ O et/ou CH4 des sols. La zone de projet ne doit pas avoir subi de conversion d'un écosystème natif dans les 10 années qui précèdent le démarrage du projet.					
	Gestion des cultures améliorée (Improve Cropland Management)					
	Définition VCS : Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions de GES des systèmes de culture en augmentant les stocks de carbone du sol réduisant les émissions de N₂O et/ou réduisant les émissions de CH4.					
	Exemples d'activités:					
	Agriculture à faible ou sans labour					
	 Suppression des jachères nues ou utilisation de jachères végétalisées améliorées 					
ALM-ICM	 Utilisation de cultures de couverture 	11, 12				
	 Création de zones tampon (coupe-vent ou lacustres) 					
	 Conversion de culture vivace annuelles et introduction de pratiques agroforestières 					
	 Réduction de la quantité de fertilisants, changement de type de fertilisant ou espacement des phases de fertilisation 					
	 Amélioration de la gestion hydrologique des cultures inondées 					
	 Amélioration de la gestion des déchets agricoles et des amendements organiques 					
	Gestion des prairies améliorée (Improved Grassland Management)					
	Définition VCS : Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions de GES des écosystèmes prairies en augmentant les stocks de carbone du sol, la réduction des émissions de №0 et/ou la réduction des émissions de CH₄.					
ALM-IGM	Exemples d'activités:	13, 14				
	Augmentation de la productivité fourragère					
	Introduction d'espèces avec des racines plus profondes et/ou augmentation de la croissance des racines					
	Réduction de la dégradation due au surpâturage					

	 Amélioration de la qualité nutritive des aliments distribués au cheptel Réduction des taux de stockage Amélioration des pratiques de fertilisation sur les prairies Réduction de la fréquence et/ou de l'intensité des feus Revégétation de terrains arides et semi-arides avec des arbustes ou des graminées Gestion du bétail améliorée conduisant au rétablissement de la végétation et du sol 	
ALM-CGLC	Conversion de l'utilisation des sols agricoles de/vers des prairies et inversement (Cropland and Grassland Land-Use Conversions) Définition VCS: Cette catégorie comprend les pratiques qui visent à convertir des sols agricoles en prairie ou des prairies en sols agricoles et de réduire les émissions nettes de GES en augmentant les stocks de carbone, réduisant les émissions de N ₂ O et/ou réduire les émissions de CH ₄ .	12
IFM	Gestion Forestière Améliorée Définition VCS: Les activités éligibles sont celles qui augmentent la séquestration de carbone et/ou réduisent les émissions de GES sur des terrains forestiers gérés à vocation productive (bois de scierie, fibre à papier et bois-énergie) en augmentant les stocks de carbone via une amélioration des pratiques de gestion. Le scénario de référence doit correspondre au schéma Forêt – restant forêt (dégradation) et la zone de projet doit être délimitée et officiellement autorisée et approuvée par une entité de régulation officielle (concessions par ex.)	
IFM-RIL	Exploitation à Impacts Réduits Définition VCS: Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions nettes de GES en passant d'une pratique conventionnelle au RIL lors de la coupe. Exemples d'activités: Réduction de dégâts causés aux autres arbres (coupe directive ou coupe préalable des lianes) Amélioration de la sélection des arbres à couper basée sur la localisation et la taille des arbres Amélioration de la planification ou réduction de la taille des ponts de débarquement, des pistes de traîne des grumes et des routes	9
IFM-LtPF	Passage d'une forêt exploitée à une forêt protégée (Logged to Protected Forest) Définition VCS: Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions nettes de GES en passant sous statut effectif de protection, des forêts en cours d'exploitation. Exemples d'activités: Protection de forêts en cours d'exploitation Protection de forêts non exploitées mais qui l'auraient été sans cela	16
IFM-ERA	Augmentation de l'âge de rotation et des cycles de coupe (Extended Rotation Age / Cutting Cycle) Définition VCS: Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions nettes de GES de forêts uniformément âgées en augmentant l'âge de rotation ou des cycles de coupe. Exemples d'activités: Augmentation du seuil de diamètre minimum de coupe Augmenter la période de re-passage pour la coupe sélective	7
IFM-LtHP	Passage d'une forêt à faible production à une forêt à forte production (Low-Productive to high-Productive Forest) Définition VCS: Cette catégorie comprend les pratiques qui augmentent la séquestration de carbone en convertissant des forêts à faible productivité en forêt à forte productivité. Exemples d'activités:	7

- Introduction d'espèces d'arbre avec des taux de croissance plus élevés et des facteurs d'exploitabilité plus grands
- Adoption de pratiques d'enrichissement pour augmenter la densité d'arbres à l'hectare
- Adoption de techniques de gestion forestière pour augmenter les stocks de carbone (fertilisation ou chaulage du sol)

Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

REDD

Définition VCS: Les activités REDD éligibles sont celles qui réduisent les émissions de GES en réduisant la déforestation (planifiée ou non planifiée) et/ou la dégradation non planifiée des forêts. La zone de projet doit répondre, depuis au moins 10 ans, à une définition internationalement reconnue de forêt (par exemple, la définition de type onusienne de la FAO ou adopté par le pays auprès de la CCNUC). Est également éligible l'augmentation des stocks de carbone due au fait que des forêts jeunes ou dégradées, en plus de ne pas être davantage dégradées ou converties, vont continuer à séquestrer du carbone. De même les émissions de N_2O et de CH_4 qui sont associées aux brûlis, à l'utilisation de fertilisants ou à d'autres pratiques agricoles qui auraient eu lieu si la forêt avait été convertie, sont donc considérées comme évitées et peuvent être valorisées.

Réduction des émissions dues à la déforestation planifiée

REDD-APD

Définition VCS : Cette catégorie comprend les activités qui réduisent les émissions de GES en stoppant ou réduisant la déforestation sur des terrains forestiers qui peuvent légalement être convertis et pour lesquels on peut effectivement prouver que cette conversion est prévue.

Exemples d'activités :

16

- Révision de projets pour limiter la surface à convertir
- Déplacement de ces projets vers des terrains déjà déboisés (projets de route, de relocalisation de population, etc.)
- Abandon d'un individu ou d'une collectivité de son droit de conversion (attention aux fuites)

Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation non planifiées

Définition VCS : Cette catégorie comprend les activités qui réduisent les émissions de GES en stoppant ou réduisant la déforestation et/ou la dégradation dues à des pressions socio-économiques et à une incapacité des institutions à contrôler ces activités et cela sur tout type de configuration forestière (concessions, parcs nationaux, etc.)

REDD-AUDD

Exemples d'activités :

16

- Développement d'activités de substitution aux pratiques de destruction (amélioration des pratiques agricoles, sédentarisation de l'agriculture, développement de filières économiques, écotourisme, etc.)
- Augmentation du contrôle des terrains

Restauration et conservation des tourbières (Peatland Rewetting and Conservation)

Définition VCS: Les activités éligibles sont celles qui réduisent les émissions de GES en restaurant l'équilibre hydrologique ou évitant l'assèchement des tourbières. La zone de projet doit répondre à une définition internationalement reconnue des tourbières (ex: définitions du GIEC ou de la FAO).

Remise en eau de tourbières drainées (Rewetting of Drained Peatland)

PRC-RDP

PRC

Définition VCS : Cette catégorie comprend les pratiques qui réduisent les émissions de GES en augmentant le niveau d'eau de tourbières qui auraient été préalablement drainées ou qui augmentent les capacités de stockage en permettant l'accumulation de nouvelles tourbes.

17

PRC-CUPP

Conservation de tourbières non drainées ou partiellement drainées (Conservation of Undrained or Partially Drained Peatland)

17

Définition VCS : Cette catégorie comprend les activités qui réduisent les émissions de GES en évitant le drainage ou en évitant davantage de drainage dans des tourbières.

Les projets peuvent permettre de réduire les émissions des tourbières en associant des activités de type RDP ou CUTT avec les autres types d'activités.

Combinaisons possibles (Source: VCS, 2011)

Baseline Scenario		Project Activity	Applicable	
Condition	Land Use		Guidance	
Drained	Non-forest	Rewetting	RDP	
peatland		Rewetting and conversion to forest/ revegetation	RDP+ARR	
		Rewetting and paludiculture/ erosion avoidance	RDP+ALM	
	Forest	Rewetting	RDP	
	Forest with deforestation/ degradation	Rewetting and avoided deforestation	RDP+REDD	
	Forest managed for wood products	Rewetting and improved forest management	RDP+IFM	
peatland	Non-forest	Avoided drainage	CUPP	
	Forest	Avoided drainage	CUPP	
	Forest with deforestation/ degradation	Avoided drainage and deforestation	CUPP+REDD	
	Forest managed for wood products	Avoided drainage improved forest management	CUPP+IFM	

Combinaisons

Annexe 5 – Répartition des financements par maître d'ouvrage et par enveloppe FFEM

Commonants	FAO		Plan Bleu		TOTAL
Composante	FFEM 1	FFEM 2	FFEM 1	FFEM 2	TOTAL
Production de données et élaboration d'outils d'aide à la décision et à la gestion en matière de vulnérabilité des écosystèmes boisés méditerranéens aux effets du changement climatique et en matière de capacité d'adaptation	380 000 €	120 000 €			500 000 €
Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens grâce à l'étude des multiples enjeux liés aux évolutions de l'environnement et leurs effets potentiels sur le développement socio-économique			186 000 €	162 750 €	348 750 €
Développement de modes de gouvernance participative et territoriale des écosystèmes forestiers méditerranéens			176 700 €	199 950 €	376 650 €
Optimisation et valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (stockage de carbone)	370 000 €	440 000 €			810 000 €
Contribution aux activités de coordination et de communication au sein du PCFM	50 000 €	50 000 €			100 000 €
Promotion (interne et externe) des résultats du projet			- €	167 400 €	167 400 €
Pilotage et gestion du projet (FAO)	100 000 €	80 000 €			180 000 €
Pilotage et gestion du projet (Plan Bleu)			27 300 €	39 900 €	67 200 €
7 Evaluation du projet			60 000 €	40 000 €	100 000 €
TOTAL	900 000 €	690 000 € 1 590 000 €	450 000 €	610 000 € 1 060 000 €	2 650 000 €